Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15483 – 7 F

DIMANCHE 6 - LUNDI 7 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Partie délicate entre Paris et Téhéran

LE procès des assassins présumés de Chapour Bakhtiar est une nouvelle épreuve pour les relations franco-iraniennes, qui risque de placer Paris dans une situation embarrassante. Officiellement, la position du gouvernement français est simple : la justice, qui doit suivre son cours, n'a aucune raison d'influencer les rapports diplomatiques avec la République des mollahs. Mais la validité de cette ligne de conduite, apparemment irréprochable, dépendra en fait du verdict que rendra la cour d'assises de Paris. Que fera la France si cette juridiction met directement en cause l'Etat iranien, le désignant comme commanditaire du crime ?

Le gouvernement pourra-t-il maintenir ce « dialogue critique » qu'il a entretenu jusqu'à présent avec l'Iran et qui lui a permis de ne pas couper les ponts avec un pays que l'Europe ne voulait pas mettre en quarantaine, malgré les sollicitations pressantes des Etats-Unis ? Le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, estime que pour amener l'Iran à abandonner son soutien au terrorisme islamiste il faut continuer de dialoguer avec lui.

TELLE n'est pas la position de Washington. Tenant Téhéran pour « parrain du terrorisme d'Etat », l'administration américaine aurait voulu maintenir l'Iran et l'Irak dans un même enfermement, jugeant que l'un comme l'autre menacent de déstabiliser la région du Golfe.

Lors de leur récente tournée au Proche-Orient, Bill Clinton et son secrétaire d'Etat Warren Christopher étaient revenus à la charge et avaient invité leurs partenaires occidentaux à s'associer à des sanctions contre le régime des ayatollahs. Washington souhaite que ses alliés ne lui vendent plus d'armes – un appel essentiellement adressé à la Russie – et ne lui « accordent aucun traitement économique préférentiel ».

POUR le moment, les Européens ont résisté à ces pressions, tout en condamnant l'Iran chaque fois que l'occasion s'en présentait et en rappelant systématiquement à ses dirigeants l'absolue nécessité de respecter les droits de l'homme et de refuser leur soutien aux groupes terroristes – un soutien que l'Iran, contre toute évidence, a toujours démenti.

Ne figurant qu'au cinquième rang des fournisseurs de l'Iran, la France, il est vrai, n'a, en la matière, de leçon à recevoir de personne. Surtout pas des Etats-Unis, qui, malgré la rupture des relations diplomatiques avec l'Iran depuis quatorze ans, sont aujourd'hui le troisième partenaire commercial de ce pays, après l'Allemagne et le Japon.

Pour leur part, les éléments les plus radicaux du régime iranien commencent à prendre les devants. Leur quotidien, « Salam », demande déjà au gouvernement de Téhéran de « faire libérer les ressortissants iraniens » et de rappeler à la France « les conséquences destructrices » d'une condamnation qui serait interprétée comme un geste d'hostilité envers leur pays.

Lire page 8

M 0146 - 1106 - 7,00 F

Les 7 et 8 novembre à Biarritz

M. Mitterrand va présider son dernier sommet africain

Le 18e sommet franco-africain s'ouvrira officiellement mardi 8 novembre à Biarritz par le discours du président gabonais Omar Bongo, hôte du dernier sommet en 1992, et celui de François Mitterrand qui fera, à cette occasion, « ses adieux » de président à l'Afrique. Auparavant, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, aura dîné lundi avec les ministres des affaires étrangères non francophones, et François Mitterrand aura pris un petit déjeuner mardi avec les chefs d'Etat francophones. Trente-cinq pays – vingt-huit chefs d'Etat seront présents – participeront à cette traditionnelle rencontre franco-africaine qui prendra fin mercredi.

La survie des « dinosaures »

Dernière photo de famille, et quelle photo ! François Mitterrand flanqué, à l'occasion de son ultime sommet franco-africain, du maréchal Mobutu, du général Gnassingbé Eyadema et du président Bongo – les chefs d'Etat qui incarnaient en 1981 les régimes avec lesquels le Parti socialiste avait juré d'en finir ! Les dinosaures ont survécu. Une aubaine pour les détracteurs de la politique africaine de la France...

Ces dinosaures étaient pourtant naguère dans le collimateur du Parti socialiste. Il était alors question de droits de l'homme, d'échanges Nord-Sud plus justes, de relations moins personnelles. Prévu à Kinshasa, le sommet franco-africain de 1981 avait eu lieu à Paris, le chef de l'Etat zaïrois étant jugé peu fréquentable Rue de Solferino. Treize ans plus tard – et malgré quelques années de disgrâce pour les deux premiers – les présidents zaïrois (au pouvoir depuis vingt-neuf ans), togolais et gabonais (chacun vingt-sept ans à la tête de l'Etat) figureront sur le traditionnel cliché. Le dernier sommet franco-africain du président français se résumerait-il à un « retour à la case départ », comme si, en treize ans, rien n'avait changé dans les rapports que la France entretient avec ses anciennes colonies africaines ?

Le séisme politique qu'a connu le continent au cours des quatre dernières années appelle un bilan plus nuancé. Pour quelques chefs d'Etat toujours dans la course, combien de nouveaux ? Tous les Etats africains, hormis l'Erythrée, le plus jeune d'entre eux, et l'Ouganda, se sont convertis au pluralisme – notamment les francophones, sous la pression de la France.

MARIE-PIERRE SUBTIL

Lire la suite page 5

En prévoyant d'autres candidatures présidentielles

M. Pasqua minimise la portée de l'initiative de M. Chirac

Après l'annonce officielle de la candidature de M. Chirac à l'élection présidentielle, M. Pasqua a limité la portée de l'événement en déclarant que, face à ce « premier candidat », il ne doute pas d'en voir arriver « d'autres ». M. Balladur n'a pas commenté l'initiative de M. Chirac, se bornant à rappeler qu'en tant que premier ministre il entend agir pour « l'intérêt général ». Le maire de Paris devrait quitter la présidence du RPR à l'occasion d'un congrès exceptionnel de son mouvement, convoqué le 12 novembre à Paris. Secrétaire général du parti, M. Juppé pourrait être appelé à le remplacer dans cette fonction.



Lire pages 6 et 7

Mobilisation serbe en Bosnie

Face à une offensive spectaculaire des forces musulmanes et croates, le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a décrété la mobilisation générale pour renforcer ses troupes, dispersées sur 1 400 kilomètres de fronts et, jusqu'à présent, incapables de faire face à la progression de leurs adversaires.

page 18

Démission du ministre russe de l'économie

Le ministre de l'économie, Alexandre Chokhine, l'un des « libéraux » du gouvernement de Boris Eltsine, a présenté sa démission, vendredi 4 novembre, pour protester contre la nomination au ministère des finances de Vladimir Panskov, qu'il juge opposé à une politique de rigueur.

page 3

Scrutin de guerre au Tadjikistan

Boycottée par l'opposition « islamiste » armée, l'élection présidentielle du dimanche 6 novembre au Tadjikistan ne devrait pas influer sur le cours de la guerre civile qui ensanglante cette ex-république soviétique depuis deux ans et demi. La CSCE a refusé « d'observer » ce scrutin où s'affrontent le président sortant et un autre chef de clan.

page 3

Raymond Barre au « Grand Jury RTL-le Monde »

Raymond Barre, ancien ministre, député (app. UDF) du Rhône, est l'invité du « Grand Jury RTL-le Monde », dimanche 6 novembre, à partir de 18 h 30. L'émission est aussi diffusée en direct sur RTL-TV.

Les bûcherons de l'Amazone

Une action d'éclat de Greenpeace pour dénoncer le « massacre » de la forêt équatoriale

SANTAREM (BRÉSIL)

de notre envoyé spécial

L'opération est d'une précision et d'une rapidité quasi militaires. En quelques secondes, une quinzaine de membres de l'organisation Greenpeace envahissent le cargo amarré dans le port de Santarem sur lequel sont chargées des lattes de bois précieux destinées au Sud-Est asiatique. Les militants écologistes déploient entre les deux mâts du navire *Capitaine-Troubnine*, immatriculé à Odessa, une immense banderole réclamant l'*« arrêt du massacre de la forêt amazonienne »* et s'installent en force sur les piles de bois. Les matelots, slaves et blonds, un peu dépenaillés, protestent d'abord: *« Vous n'avez pas le droit de pénétrer en territoire ukrainien »*, mais, rapidement débordés, ils laissent faire. Les grutiers brésiliens cessent leur travail, pas mécontents de souffler un peu.

Les envahisseurs ne sont pas venus de loin. Le bateau de Greenpeace, un ancien remorqueur trapu de 900 tonnes, long de 58 mètres, battant pavillon néerlandais, est ancré sur le même quai du port un peu endormi de Santarem, sur l'Amazone. C'est ici que le rio Tapajos se jette dans le grand fleuve, éclaircissant de son eau verte les flots uniformément bruns de l'Amazone. La ville est située entre Manaus et Belém, à plus de 1 000 kilomètres à l'intérieur des terres, mais le fleuve est déjà large par endroits de plus de 10 kilomètres, et on distingue à peine l'autre rive.

Depuis plusieurs jours, les militants de Greenpeace cherchaient à procéder à une action d'éclat pour populariser leur campagne contre l'abattage de la forêt amazonienne. Le *Capitaine-Troubnine* était une cible toute trouvée, et le chargement de 27 000 mètres cubes de bois à quelques dizaines de mètres du navire écologiste était presque une provocation. Un des membres brésiliens de l'organisation a l'idée de passer un coup de fil à un enseignant de Santarem, sympathisant de la cause écologiste. C'est alors toute une classe d'élèves du secondaire, en uniforme, qui rejoint les militants de Greenpeace sur le navire ukrainien. Ils brandissent leurs propres pancartes l'*« Amazone est à nous ! »* et *« Rendez-nous nos arbres ! »* L'atmosphère est bon enfant et l'« occupation » du bateau, aux allures de sortie scolaire, s'achève, au bout de deux heures, par une photo de groupe.

Les choses se gâtent un peu avec l'arrivée d'un officier de la police fédérale qui convoque à terre le commandant danois du bateau. *« Ce n'est pas une façon d'agir »*, lui dit-il. *« C'est ainsi que nous procédons, ici comme partout ailleurs dans le monde »*, lui rétorque le commandant. Quelques heures plus tard, celui-ci se voit intimer l'ordre de quitter le Brésil dans les trois jours. Mais l'avocat de Greenpeace obtient de la justice fédérale que la décision soit suspendue. Brasilia ne veut pas faire de martyrs.

A la nuit tombée, les équipages des deux navires fraternisent. Un matelot du *Capitaine-Troubnine* exhibe un jeune boa. Le commandant en second confie qu'il vient tout juste d'obtenir son diplôme et qu'on ne lui a pas appris, à l'école des officiers d'Odessa, comment se comporter face à l'invasion de son bateau par des militants écologistes. Des marins ukrainiens viennent boire une bière sur le bateau de Greenpeace et proposent en contrepartie une tournée, à leur bord, et à la vodka cette fois...

« Nos actions sont calculées : suffisamment fortes pour attirer l'attention de l'opinion publique, mais pas au point de provoquer la réaction brutale des autorités », explique José Augusto Padua, « coordinateur » brésilien de cette campagne de Greenpeace. *« Il y a vingt ans, 1 % seulement de la forêt amazonienne avait été déboisé. La proportion dépasse aujourd'hui 10 %. Nous ne voulons pas que l'Amazonie subisse le même sort que la forêt atlantique du Brésil, sur la côte est du pays, qui a été détruite à 90 %.*

» Le principal danger vient de l'abattage forcené de l'acajou, Swietenia macrophylla. *C'est une essence qui vaut suffisamment cher, près de 1 000 dollars le mètre cube, pour qu'on aille la chercher au plus profond de la forêt. Le malheur veut que les arbres soient très dispersés. »*

DOMINIQUE DHOMBRES

Lire la suite page 9

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,26 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a quarante ans

Le début de la guerre d'Algérie

Le début de la guerre d'Algérie a d'abord laissé en France le souvenir d'une série d'assassinats dont furent victimes des civils sans défense. Un historien algérien tente de mesurer la place qu'occupe la mémoire de cette Toussaint 1954 dans l'histoire de son pays.

par Daho Djerbal

QUE peut-on dire aujourd'hui, le 1er novembre 1994, de ce qui s'était passé il y a quarante ans en Algérie ? Beaucoup de choses évidemment ; mais pourra-t-on, tiraillés que nous sommes entre le commémoratif et le narratif, tirer la substance de ce que fut cet événement pour l'histoire d'un pays et d'un peuple ?

Ce qui frappe au premier abord, c'est le nombre terriblement limité de ces hommes du 1er novembre. A l'exception du massif des Aurès, sur lequel nous reviendrons plus loin, et peut-être de la Kabylie, ceux qui cette nuit-là avaient pris les armes pour passer à « l'action » contre la présence française en Algérie n'étaient que quelques dizaines, peut-être quelques centaines sans plus, pour un pays alors peuplé de neuf à dix millions d'habitants. *« Ce jour-là*, dit le discours officiel, *le peuple comme un seul homme s'est levé pour chasser le colonialisme oppresseur. »* La réalité est plus prosaïque.

Dans le nord du Constantinois, l'un des responsables des premiers groupes armés dirigés par Didouche Mourad nous rapporte que, pour toute la région placée sous son autorité, il n'y avait que vingt-quatre hommes pouvant être considérés comme membres de l'Armée de libération (*djounouds*) auxquels il faut ajouter onze hommes chargés du soutien et du renseignement (*fidaïs*). Si l'on en croit ce même responsable, Mostefa Benaouda, qui avait la responsabilité de la région de Bône (Annaba), n'avait en tout et pour tout que trois hommes sous son commandement. Seul Zighoud Youcef, qui dirigeait la région allant de Constantine à Philippeville (Skikda), disposait d'un effectif relativement important.

Le détonateur du 1er novembre n'a que partiellement fonctionné

Voilà un premier point qui devait être dit. Un autre fait tout aussi important doit être souligné : pour tous ces hommes qui ont décidé de passer à la lutte armée dans le nord du Constantinois, il n'y avait que trente-deux armes. Ben Tobbal en avait douze et Zighoud Youcef les vingt autres. Badji Mokhtar, responsable de la région La Calle - Souk-Ahras, n'en avait reçu aucune et ne disposait que de l'arme qu'il avait déjà en tant que chef régional de la défunte Organisation spéciale (OS). Benaouda non plus n'avait rien reçu.

En guise d'armements, les hommes disposaient de fusils Statti, des mousquetons d'origine italienne déterrés au dernier moment de leurs caches dans les sous-bois des forêts, avec quelques pistolets à barillet de 9 millimètres et des cartouches pour la plupart hors d'usage.

Cette nuit-là, pour laquelle des hommes avaient tout sacrifié, pour laquelle ils avaient pris un billet sans retour vers une destination au trajet inconnu et dont la seule station devait être l'indépendance de l'Algérie, cette nuit-là, le feu d'artifice annoncé ne tint pas ses promesses. Il faut écouter le récit de ces hommes qui, après cette longue nuit, se sont retrouvés dans leur refuge pour mesurer l'ampleur de leur désarroi. Comment se convaincre qu'il s'agissait d'une journée historique quand tout semblait avoir si mal tourné ?

« L'engagement était sincère, il n'y a pas de doute là-dessus, mais si la révolution ne se déclenche pas, c'est comme un détonateur qui ne fonctionne pas. Ça ne serait plus le commencement de la fin mais bien la fin de tout. » (1) Telle était la pensée d'un de ceux qui avaient à assumer la lourde responsabilité du « passage à l'action ». Ils appartenaient à une organisation politique révolutionnaire qui s'était donné pour nom Front de libération nationale. Leur but, l'indépendance nationale, devait être atteint par *« l'action »* ; et si celle-ci était dirigée principalement contre le colonialisme, elle se voulait aussi une rupture radicale avec la voie et les méthodes du Mouvement national. Car tous avaient appartenu à ce mouvement. Ils étaient tous membres du MTLD (2) et de son Organisation spéciale, chargée par le congrès de 1947 de former les cadres du combat libérateur. En 1951, ils avaient acquis la certitude que la direction de leur parti avait dévié de la voie tracée et qu'elle les avait abandonnés à leur sort. Ces « irréguliers », qui avaient échappé aux arrestations et à la liquidation physique, étaient déjà sur le pied de guerre. Ils vivaient dans les maquis clandestins de Kabylie et des Aurès.

Là ils découvrent que le pays est divisé en territoires et en zones d'influences tribales. Le PPA-MTLD lui-même doit tenir compte de ces pesanteurs sociologiques car, contrairement à la ville et à ses banlieues, ce sont les structures et les modalités coutumières qui balisent les relations et, en particulier, la relation au pouvoir. Dans ces régions, tout le monde est convaincu de la nécessité de bouter l'étranger hors du pays ; seul le langage des armes peut être compris.

D'ailleurs ici, tout homme digne de ce nom dispose de son arme ; depuis des lustres, les Aurès-Nemencha ont été des voies de passage d'armes de guerre, dont l'une des sources partait de Libye, où d'importants stocks de la première et de la deuxième guerres mondiales faisaient l'objet de trafic. Voilà pourquoi ce responsable du secteur d'Arris n'oublie par de mentionner le fait : *« La première nuit, nous étions au lieu-dit El Hadjadj. Il y avait environ trois cent cinquante* djounouds. *Ceux qui étaient à Bar-el-Qâas étaient entre cent et cent cinquante. Nos armes étaient de différents types : Statti, Garant, Mauser.* (...) *Ce que j'ai vu personnellement, c'est que tous ceux qui ont rejoint l'ALN l'ont fait avec leurs propres armes. On avait d'ailleurs coutume de les acheter nous-mêmes* (3). »

De ce témoignage ressortent deux conséquences essentielles qui distingueront la région des Aurès-Nemencha de toutes les autres du pays. La première, c'est que, là, tous les hommes sont égaux et libres de leur choix. Il n'y a pas le politique d'un côté et le militaire de l'autre ; le politique, c'est le djoundi, et la seule organisation que l'on reconnaisse, c'est l'Armée de libération nationale. Contrairement à la ville, le mode d'adhésion est celui de la cooptation, et le plébiscite se fait sous la forme de l'allégeance au chef qui répond le plus à l'éthos de la résistance à l'étranger.

Mostefa Ben Boulaïd remplissait ces conditions, auxquelles s'ajoutaient celles de chef régional du MTLD, membre du comité central du parti. Cette massive adhésion de la région à l'homme et le fait que celle-ci ait connu la plus grande levée de troupes au 1er novembre vont avoir de profondes conséquences dans le devenir de la révolution algérienne.


© E.C.P.A.

Novembre 1954 : arrestation d'un « hors-la-loi » en Kabylie.

La seconde conséquence tient de la ligne générale adoptée dès 1947 par l'OS du PPA-MTLD, qui se trouve prise en défaut dans les contreforts de ce massif montagneux. Dans son intervention devant le congrès du parti, Aït Ahmed, alors rapporteur de l'OS, déclarait : *« Aussi bien, la guerre révolutionnaire est la seule forme de lutte adéquate aux conditions qui prévalent dans notre pays. C'est la guerre populaire. Il importe de préciser que nous n'entendons pas par-là des levées en masse.* (...) *Par guerre populaire, nous entendons guerre des partisans menée par les avant-gardes militairement organisées des masses populaires, elles-mêmes politiquement mobilisées et solidement encadrées* (4). »

Ici, c'est d'une certaine façon le peuple en armes qui se lève massivement. Il n'est donc pas étonnant que ce soit là que se sont déroulées les premières et les plus grandes batailles de la guerre de libération ; mais aussi là qu'apparaîtront les premiers signes de la lutte pour le pouvoir entre civils et militaires.

Partout ailleurs, des avant-gardes certes, mais dans un milieu sinon hostile, du moins relativement circonspect. Amar Ouamrane qui, avec un détachement venu de Kabylie, avait la charge des premières opérations dans Alger et sa région, parle de la terrible solitude des premiers groupes armés : *« Nous avons passé près de six mois réfugiés chez Yacef Saadi. Il était le seul dans tout Alger sur qui nous pouvions compter jusqu'à ce que nous trouvions un autre refuge au boulevard de Verdun (Aïssat-Idir), chez un certain Hacène Askri* (5). »

Tout comme lui, les chefs du nord du Constantinois avaient dû compter sur eux-mêmes, car le parti et ses cadres n'avaient pas suivi l'appel lancé par le FLN. Didouche Mourad avait vainement tenté de convaincre les militants de Skikda, la plus forte section du MTLD en 1954 ; il avait rencontré Cheikh Belkacem El Beidaoui, chef de la wilaya MTLD de Constantine, messaliste convaincu, sans guère obtenir de résultat : même le groupe de Constantine, qui avait participé au Comité des 22 (6), avait fait défection.

Une journée d'une banalité dérisoire... qui marque la fin d'une époque

On ne pourra donc pas comprendre vraiment ce qui se passait dans l'esprit de ces hommes du 1er novembre 1954, qui, repliés dans leurs réduits des grandes villes ou dans leurs sommaires refuges de montagne, commençaient à spéculer sur la portée de l'action qu'ils venaient d'entreprendre. Leur grand désarroi était justement dû au fait qu'ils n'avaient aucun moyen de savoir si, ce jour-là à la même heure, quelque chose s'était passé partout dans le pays. Car si cela était vraiment le cas, alors c'était le commencement de la fin pour le colonialisme en Algérie.

Ces hommes, donc, avaient en fait, avec des armes désuètes, des cartouches périmées et quelques bâtons de dynamite, défié l'Histoire. Ils avaient d'abord lancé une attaque frontale contre le système colonial, fort de son siècle et demi de domination et de son million de colons installés à demeure. Ils avaient lancé aussi une attaque contre les partis réformistes et le gradualisme à la Bourguiba. Ils avaient défié leur propre parti et le père fondateur, Messali Hadj.

Au-delà donc du fait en lui-même, dans sa banalité à la limite du dérisoire pour beaucoup de régions du pays, il y avait une histoire qui s'achevait, celle du colonialisme, et une autre qui commençait, celle de la libération de l'Algérie, et, par elle, des autres peuples coloniaux.

---

(1) Témoignage enregistré de L. S. Ben Tobbal, membre du PPA, de l'OS, du Comité des 22, chef de la wilaya II, membre du GPRA et négociateur à Evian.

(2) Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, nom que s'est donné le Parti du peuple algérien en 1946 pour se présenter aux élections à l'Assemblée nationale.

(3) Témoignage enregistré de L. Oucifi, responsable de groupes armés en région d'Arris (Aurès).

(4) *Les Archives de la révolution algérienne*, M. Harbi, Ed. Jeune Afrique, p. 23.

(5) Témoignage enregistré d'A. Ouamrane, un des premiers maquisards ayant pris les armes dès les années 40, colonel de l'ALN, chef de la wilaya IV, membre du comité de coordination et d'exécution du FLN, ministre du GPRA.

(6) Comité des 22, ainsi dénommé en raison du nombre de ceux qui s'étaient réunis dans une villa de la Redoute à Alger pour décider du déclenchement de la lutte armée et fonder le FLN.

▶ Chargé de cours en histoire contemporaine à l'université d'Alger.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LE CŒUR REBELLE
de Dominique Venner.
Les Belles Lettres,
202 pages, 95 F.

Jusqu'à la guerre civile

IL ne faut pas oublier que, comme le note Pierre de Boisdeffre dans ses Mémoires (*Contre le vent majeur,* Grasset), l'Algérie, c'était vraiment la France ! La notation date de 1948. Pierre de Boisdeffre découvre Alger : *« La ville européenne,* écrit-il, *ressemblait à Nice, confortable, voluptueuse, moins orientale que Marseille... et si française ! »* A l'intérieur du pays, l'auteur verra d'autres petites villes en tout point semblables *« à nos sous-préfectures du Midi, avec la même église blanche, la même école en briques émaillées, le même hôtel de ville, le même monument aux morts, le même café où l'on sirotait le pastis ».* Il constatera aussi la différence entre les opulentes fermes des colons et les huttes en roseaux des ouvriers agricoles ; il remarquera la propension des Européens à considérer que Paris n'avait pas à s'occuper de leurs affaires. Et, à la veille d'élections, il vérifiera que l'objectif était d'en obtenir de *« bonnes »,* en éliminant les nationalistes au profit des candidats officiels. Pour cela, on comptait, à l'époque, sur l'arrivée du nouveau gouverneur général, Marcel-Edmond Naegelen, *« un socialiste à poigne »* !

Six ans plus tard, les choses n'avaient guère changé, sauf que la guerre d'Algérie, qui n'était pas nommée comme telle, venait de commencer. Les jeunes gens qui étaient appelés à pacifier les départements algériens, dont des *« rebelles »* troublaient la quiétude, découvraient, eux aussi, un morceau de France authentique peuplé de Français parfois plus anciennement installés au Maghreb qu'ils ne l'étaient eux-mêmes en métropole, pour peu que leur famille vînt d'Italie, d'Espagne ou de Pologne. Un morceau de France encastré dans une population autochtone beaucoup plus nombreuse, mais marginalisée. Aucun métissage entre les deux sociétés : les anciens soldats d'Indochine, pleins de leur nostalgie d'Extrême-Orient, n'étaient pas les derniers à le constater amèrement. Les militaires professionnels n'aimaient pas cette guerre, qui n'en était pas une, et les recrues du contingent ne l'aimaient pas davantage – parce qu'elle les tenait loin de chez eux plus longtemps que prévu.

De cette expérience ambiguë, plusieurs sentiments devaient naître : le plus commun était celui d'un ennui empreint de risques, sur fond d'indifférence à l'égard de l'enjeu politique et de rancune envers les autochtones ; d'autres réagissaient en se politisant, soit en prenant la mesure de la revendication indépendantiste et en jaugeant, sur le terrain, la justesse de la cause algérienne par rapport à celle de *« l'Algérie française »,* soit en faisant, à travers l'exaltation guerrière et le refus du défaitisme, l'apprentissage du nationalisme. La parenthèse algérienne a ainsi contribué à façonner, hors de leurs milieux d'origine, la conscience politique de jeunes gens qui avaient souvent pris le bateau sans joie et sans savoir pour quelle aventure.

Ce n'était pas le cas de Dominique Venner, qui s'était porté volontaire pour servir en Afrique du Nord. *« Pour moi,* écrit-il, *il ne faisait aucun doute que nous menions – fort mal – une guerre juste en Algérie.* [...]. *Aujourd'hui, je reconnais que la rebellion combattait également pour une juste cause, la sienne »* : entre cette forte conviction, qui demeure, et cette prise de conscience plus tardive, Dominique Venner évoque le parcours du combattant d'un jeune officier idéaliste devenu un révolutionnaire nationaliste. Il dévide aussi, étroitement mêlé à l'action politique et à la conjoncture de la guerre franco-algérienne le fil d'une formation intellectuelle ; depuis, l'auteur a pris ses distances avec l'activisme pour se consacrer à l'histoire.

Engagé à dix-sept ans pour fuir l'ennui de la famille et de la scolarité, Dominique Venner commandait une section, près de la frontière algéro-tunisienne, quand commence, à la Toussaint de 1954, ce qui deviendra la guerre d'Algérie. Une guerre médiévale qui se soldera, à ses yeux, par un combat perdu pour l'Europe sur sa ligne de défense du Sud. Elle est vue par l'un de ceux qui voulaient la gagner, du côté français, et qui reviendra à la vie civile, en 1956, pour la poursuivre sur le front intérieur, dans les rangs de l'extrême droite, dont il fut l'un des plus actifs meneurs, à Jeune Nation, puis à Europe Action, au risque, assumé, de payer son engagement par de longs mois de prison.

C'est un témoignage de première main, en même temps qu'un regard lucide, sur les organisations activistes et clandestines de l'époque, sur leurs menées et leurs échecs, ainsi que sur leurs acteurs et inspirateurs. On en apprend beaucoup sur cette ébauche de guerre civile que fut aussi la guerre d'Algérie. La IVe République n'y a pas résisté et la Ve a échappé au projet, ourdi par l'auteur, d'attaquer le système au cœur en faisant pénétrer en force un commando-suicide dans le palais de l'Elysée.

RUSSIE

La démission du ministre de l'économie accroît l'incertitude sur la poursuite des réformes

MOSCOU

de notre correspondante

La démission forcée, vendredi 4 novembre, d'Alexandre Chokhine de son double poste de vice-premier ministre et de ministre de l'économie accroît l'incertitude sur l'avenir des réformes en Russie.

Ce frêle quadragénaire aux épaisses lunettes, membre depuis mai 1991 de tous les gouvernements et devenu un interlocuteur de confiance des Occidentaux, a, en effet, été poussé vers la sortie par la nomination, le matin même, d'un homme dont il ne voulait pas au ministère des finances. *« Je ne pourrai pas assurer ma mission de négociation avec les créanciers de la Russie sans contrôle effectif de la politique économico-financière du pays »*, a déclaré Alexandre Chokhine. Or, a-t-il ajouté, il y a juste *« une chance sur deux »* que le nouveau ministre des finances, Vladimir Panskov (*lire encadré*), se conforme à la nouvelle ligne du gouvernement, celle d'une rigueur accrue dans le budget 1995.

Ce remaniement est le quatrième aux postes-clés des secteurs économiques depuis la brusque chute du rouble du 11 octobre dernier, après les limogeages du chef de la Banque centrale, du ministre par intérim des finances et du ministre de l'agriculture. Ce dernier a été remplacé par un « agrarien » ouvertement conservateur.

Cependant, le ministère de l'économie pourrait revenir aux « réformateurs-libéraux », si Boris Eltsine accepte la démission d'Alexandre Chokhine, comme cela semble probable. Un des pressentis est Iakov Ourinson, qui assurait depuis des mois, *de facto*, les fonctions de ministre de l'économie, et dont la nomination rassurerait les Occidentaux.

Calmer la Douma

Toute l'utilité des remaniements en cours, qui devraient aussi affecter le ministère de la justice et des relations avec la CEI, est moins de changer de politique que de calmer la Douma. La Chambre basse, et conservatrice, du Parlement avait reculé il y a dix jours devant le vote d'une motion de censure du gouvernement de Viktor Tchernomyrdine, notamment parce qu'un tel vote aurait pu entraîner, dans quelques mois, sa propre dissolution. Mais, dans la foulée, elle a clairement montré, par le vote d'une simple déclaration de défiance, à l'instigation de l'opposition conservatrice et des groupes de pression industriels, qu'elle saurait monnayer son appui au pouvoir, notamment pour l'adoption du budget 1995.

Le nouveau ministre des finances a montré ce qu'on attend de lui : *« ma politique sera celle du gouvernement et du président, celle d'un appui au budget déjà élaboré par le ministère et approuvé par le cabinet »*, a-t-il déclaré. Mais les « industriels » gardent en mémoire les critiques qu'il avait formulées contre ce budget et ses appels à « soutenir les producteurs », réitérés vendredi. Un représentant du parti libéral d'opposition, Iabloko, a estimé que le nouveau promu est une figure *« apolitique, dotée d'autorité et, finalement, un bon choix pour le ministère des finances »*.

SOPHIE SHIHAB

Vladimir Panskov, un remplaçant au passé controversé

MOSCOU

correspondance

Vladimir Panskov, nommé par Boris Eltsine au poste de ministre des finances, est une figure controversée. Après une carrière en ligne droite au sein du ministère des finances de l'URSS (où il fut notamment l'adjoint d'un des conjurés du coup d'Etat d'août 1991), ce haut fonctionnaire séjourna de mars à juillet 1993 en prison en même temps que son ex-patron, mais pour une tout autre raison. Alors qu'il était premier adjoint des services fiscaux de la Fédération de Russie, Vladimir Panskov fut accusé de corruption et arrêté. D'après le procès-verbal de son arrestation, il aurait reçu *« un stylo bille et trois kilos de saucisson »*. D'autres évoquent *« une voiture acquise à bon prix en échange de services »*.

Pour Alexandre Potchinok, président du comité du budget de la Douma, *« Vladimir Panskov est un modèle de vertu »*. A l'issue d'une enquête poussée (*« son bureau a été truffé de micros pendant huit mois »*, dit M. Potchinok), l'affaire serait close. Pourtant, selon le quotidien *Sevodnia*, le parquet général a demandé un complément d'enquête. Le procureur général Alexeï Iliouchenko et le chef du contre-espionnage, Sergueï Stepachine, auraient même adressé une mise en garde au président Boris Eltsine, lui déconseillant de nommer Vladimir Panskov aux finances.

Il reste que nul ne met en doute les qualités professionnelles du nouveau ministre. Il est décrit par certains comme *« une créature du président »* puisqu'il occupait depuis le mois de mai le poste de chef adjoint du département des finances et du budget de l'administration de Boris Eltsine.

MARIE JÉGO

Hausse de l'inflation à 15,1 % en octobre. – L'inflation mensuelle a atteint 15,1 % en octobre, son niveau le plus élevé depuis le mois de janvier, a annoncé, vendredi 4 novembre, la commission d'Etat des statistiques. Cette hausse des prix s'explique essentiellement par l'instabilité du marché des changes et l'effondrement du rouble à la mi-octobre. – *(Reuter.)*



Inquiétude des milieux financiers internationaux

Un mois après le « mardi noir » du rouble, la démission du ministre de l'économie, Alexandre Chokhine, ne fait qu'accroître le malaise qui prévaut dans les capitales occidentales au sujet de l'économie russe.

Ce qui serait apparu dans d'autres pays comme une simple bourrasque monétaire a pris, à Moscou, la tournure d'une tempête politique. *« Ce qui me préoccupe, c'est l'impression de flottement »*, estime un haut responsable international. Le départ de M. Chokhine a été accueilli avec d'autant plus d'inquiétude qu'il était l'un des responsables de l'économie les mieux connus à l'étranger, en tant que gouverneur au Fonds monétaire international pour la Russie et négociateur de l'énorme dette extérieure russe.

Le FMI, qui pourrait accorder des nouvelles tranches de crédits et peut-être un fonds de stabilisation du rouble (le tout pour plus de 10 milliards de dollars), paraît décidé à obtenir des engagements sérieux du gouvernement russe. Comme le souligne un expert international, *« le ministère des finances ne contrôle pas le budget »*. Mais si une *« dérive conservatrice »*, dénoncée par les opposants du nouveau ministre des finances, M. Panskov, se confirmait, c'est l'ensemble du colmatage financier qui serait en péril.

F. L.

Tadjikistan : élection présidentielle dans un pays dévasté

Boycotté par l'opposition, le scrutin du 6 novembre n'offre même pas le minimum d'apparences démocratiques alors que le « clan des Kouliabis » continue à terroriser une partie de la population

MOSCOU

de notre correspondante

Petit pays dévasté par deux ans et demi de guerre civile, oublié de tous sauf de la Russie (qui y maintient quinze mille soldats), le Tadjikistan va vivre des journées décisives. Mais ce n'est pas l'élection présidentielle du dimanche 6 novembre qui en est l'enjeu. Boycotté par l'opposition, le scrutin devait être à ce point dénué d'un minimum d'apparences démocratiques que la CSCE, pourtant habituée à avaler des couleuvres, a refusé d'en être l'observateur.

Alors qu'un fragile cessez-le-feu vient d'être prolongé par l'opposition, l'enjeu réel de ces journées est la reprise des combats ou plutôt des violences urbaines – et, au-delà, l'avenir de la politique de la Russie dans cette région instable d'Eurasie. Les plaies de la féroce guerre civile qui s'est déroulée dans la capitale et le sud du Tadjikistan à la fin de 1992 ne sont pas refermées. Près d'un cinquième de ses cinq millions d'habitants restent des réfugiés, qui pleurent leurs morts ou préparent la revanche. Ils survivent en Russie, dans les autres Républiques d'Asie centrale ou en Afghanistan, refuge d'une opposition armée soutenue par diverses forces islamiques.

Les vainqueurs, le « clan des Kouliabis », n'ont rien appris. Leurs quelques milliers d'hommes de main, devenus « policiers », continuent à terroriser une partie du pays, quand ils ne se livrent pas à des luttes intestines ou à des actes de bravade envers les militaires russes, leurs alliés théoriques contre une opposition qualifiée d'« islamiste ».

Ces militaires russes, présents à l'intérieur du pays comme sur ses frontières avec l'Afghanistan et la Chine, sont sans grands moyens, démoralisés – et corrompus – par la force des choses et des problèmes qui s'accumulent : désintégration post-soviétique d'un Etat qui était le plus pauvre de l'URSS, ravages de la guerre, trafics de drogue, importée en masse d'Afghanistan. Une telle armée n'a, bien sûr, pas su, en deux ans, imposer la paix imaginée à Moscou.

Excluant l'opposition armée, cette paix devait permettre de former un gouvernement de coalition, capable de rendre vie au pays, divisé, déserté par ses techniciens russes, à moitié affamé, notamment par un blocus intermittent imposé par le grand Ouzbékistan voisin, qui joue souvent le rôle d'un rival de la Russie dans la région.

Pour qu'une telle paix se profile, il aurait fallu que les vainqueurs kouliabis s'entendent avec d'autres clans du pays. Outre les vaincus des montagnes de Garm et du Pamir (liés à l'opposition armée), il s'agit avant tout des gens de la région de Khodjent. Cette ville industrielle du nord du pays, épargnée par la guerre civile, tournée vers l'Ouzbékistan, veut retrouver le rôle dominant qui fut le sien.

Pas de président « présentable »

L'élection de dimanche avait été prévue pour jeter les jalons d'une coalition entre Kouliabis et Khodjentis. Elle oppose, en effet, deux hommes : l'actuel président du pays, chef des Kouliabis, Emomali Rakhmonov, à l'homme fort de Khodjent, l'ambassadeur tadjik à Moscou, Abdelmalik Abdoulladjanov. D'un côté, un ex-directeur de kolkhoze honni par l'opposition qui ne lui pardonne pas son rôle dans les massacres ; de l'autre, un représentant de l'élite khodjentie soutenu par l'Ouzbékistan et moins compromis dans la guerre.

Il y a un an, les Russes (comme d'ailleurs l'ambassadeur des Etats-Unis au Tadjikistan) voyaient en ce dernier un possible dirigeant de compromis. Le président Rakhmonov l'exila alors à Moscou, mais n'a pas réussi à empêcher sa candidature à l'élection présidentielle : les Russes avaient besoin d'un semblant de scrutin « pluraliste ».

Car, malgré les apparences, la situation n'a guère évolué depuis deux ans, selon de multiples témoignages, tadjiks ou occidentaux. Des miliciens kouliabis font signer des engagements à voter pour le président en titre. Dans certaines régions où se multiplient les affrontements avec des commandos infiltrés par l'opposition, d'autres interdisent d'aller voter. Certains réfugiés, ramenés d'Afghanistan par le HCR (principalement des femmes, vieillards ou enfants), sont assassinés.

Devant cette situation, les Russes ont, semble-t-il, renoncé à doter le pays d'un président « présentable ». Les représentants de l'opposition à Moscou, comme certains experts occidentaux, affirment que les militaires et les diplomates russes appuient désormais, sans l'avouer, le président Rakhmonov, car un pouvoir « établi » vaut mieux, pour eux, qu'un changement incertain.

L'histoire se joue donc ailleurs : à la table des négociations, menées par l'ONU depuis près de deux ans entre le gouvernement de Douchanbe, la capitale, et l'opposition en exil. Cette semaine, lors de pourparlers au Pakistan avec l'opposition armée, les représentants du pouvoir tadjik ont conclu un compromis pour prolonger le cessez-le-feu. En contrepartie d'un arrêt des hostilités, l'opposition devait pouvoir échanger des soldats gouvernementaux qu'elle a capturés contre certains de ses hommes détenus par Douchanbe. Mais les chefs des « durs » du clan kouliabi (le procureur et le ministre de l'intérieur) s'opposent à la libération de « politiques », dont ils craignent le témoignage.

L'atmosphère s'alourdit. La « Grande Russie » devra sans doute gérer une nouvelle étape de sa politique au Tadjikistan, mise en échec par un simple procureur et un chef de la police.

S. Sh.

BULGARIE : *mort de Gricha Filipov, un ancien premier ministre communiste.* – L'ancien premier ministre communiste Gricha Filipov, qui avait dirigé le gouvernement de 1981 à 1986, est décédé, mercredi 2 novembre, à l'âge de soixante-quinze ans. M. Filipov avait été exclu du parti par les réformateurs après la chute du régime communiste en 1990. Il avait ensuite été inculpé de détournement de fonds publics avec d'autres dirigeants bulgares. – *(AFP.)*

IRLANDE : *réouverture progressive des routes entre l'Ulster et l'Irlande.* – La réouverture de la centaine de routes reliant l'Ulster à la République d'Irlande ne devrait pas être achevée avant trois ans en raison du mauvais état des infrastructures, a révélé, vendredi 4 novembre, le ministère britannique à l'Irlande du Nord. Depuis, cinq routes seulement ont été rouvertes à la circulation. Par ailleurs, le premier ministre irlandais, Albert Reynolds, a annoncé, vendredi, que l'accord-cadre anglo-irlandais qui doit servir de base aux négociations multipartites sur l'Ulster pourrait être prêt à la mi-décembre. – *(AFP.)*

LUXEMBOURG : *nouveau commandant en chef de l'armée.* – Le colonel Michel Gretsch, cinquante et un ans, a pris, vendredi 4 novembre, le commandement de l'armée luxembourgeoise, qui compte 620 personnes. Il succède au colonel Armand Bruck. L'armée luxembourgeoise a rejoint, au printemps dernier, l'Allemagne, la France et la Belgique dans l'*Eurocorps*. – *(AFP.)*

POLOGNE : le ministre de l'intérieur se rend à Moscou après le coup de froid dans les relations polono-russes. – Le ministre de l'intérieur, Andrzej Milczanowski, se rendra le 15 novembre à Moscou pour discuter du récent incident de la gare de l'Est de Varsovie, qui a causé la suspension de la visite en Pologne du premier ministre russe prévue cette semaine, a annoncé, vendredi 4 novembre, le gouvernement russe. Le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, a demandé aux autorités de Varsovie de punir les coupables de l'incident au cours duquel cinq touristes russes ont été battus par la police (*le Monde* du 3 novembre). – *(AFP.)*

ITALIE

Le pape encourage les Siciliens à lutter contre la Mafia

Jean Paul II a appelé les Siciliens à sortir de leur résignation pour se battre « *debout* » contre la Mafia en s'adressant, vendredi 4 novembre, aux habitants de Catane, fief de Cosa Nostra en Sicile orientale.

« Au nom du Christ, je vous demande d'accueillir le message de l'Evangile et de vaincre debout le mal par le bien ! », s'est exclamé le pape aux sept mille personnes venues l'écouter. C'est la première fois que le pape revenait en Sicile depuis le défi adressé aux mafieux en 1993 lorsqu'il les avait menacés de la damnation éternelle en s'écriant : *« Mafieux, convertissez-vous, un jour viendra le jugement de Dieu ! »*. Quelques semaines plus tard, Cosa Nostra avait fait exploser une bombe au seuil de la cathédrale Saint-Jean-de-Latran à Rome, et une autre devant l'église Saint-Georges.

Accueilli par des milliers de personnes, qui l'ont ovationné de l'aéroport jusqu'au centre de cette ville rongée par le chômage, Jean-Paul II a estimé que *« le temps presse et ne permet pas l'inertie, la médiocrité craintive ou la lâcheté »*. La visite du pape devait se terminer samedi par la béatification, sur une esplanade de la ville, d'une religieuse morte à Catane au début du siècle.

Par ailleurs, l'ancien président du conseil Giulio Andreotti, accusé de collusion avec la Mafia, a reconnu, vendredi, dans un entretien au quotidien Corriere della Sera, que Cosa nostra, qu'il n'a pas nommée directement, *« a toujours fourni un fort apport »* en voix à son parti, la Démocratie chrétienne, en Sicile. M. Andreotti, sept fois président du conseil, est lui-même accusé d'association mafieuse par le parquet de Palerme et connaîtra son sort judiciaire en décembre, lorsque le tribunal de cette ville décidera de le traduire ou non en justice. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Selon Beyrouth

Des mineurs sont détenus dans une prison israélienne au sud du Liban

Quelque 260 Libanais, dont des jeunes de quatorze ans, sont détenus dans une prison tenue par Israël dans la zone qu'il contrôle au sud du Liban et onze détenus seraient morts sous la torture, selon un rapport publié jeudi 3 novembre par l'agence de presse libanaise officielle ANI.

Le rapport soumis au ministère des affaires étrangères par un comité de défense des détenus devrait être adressé aux Nations unies en vue de l'envoi d'une commission d'enquête internationale à la prison de Khyam, installée en 1985 dans la « zone de sécurité » occupée par l'Etat juif. – *(AFP.)*

Israël et la Turquie ont signé un accord de coopération antiterroriste. – Le premier ministre turc, Tansu Ciller, et son homologue israélien Itzhak Rabin ont signé, vendredi 4 novembre, un accord de coopération antiterroriste. Selon un haut fonctionnaire israélien, cet accord porte notamment sur la protection des ambassades et n'implique aucune intervention israélienne dans le conflit entre la Turquie et les séparatistes kurdes. – *(AFP.)*

Un journaliste palestinien remis en liberté à Gaza. – L'Autorité palestinienne a relâché, vendredi 4 novembre, le journaliste palestinien Taher Chriteh, correspondant de l'agence Reuter sans qu'aucune charge ait été retenue contre lui. Maintenu en détention à Gaza depuis neuf jours, il avait avait été arrêté à la suite de la diffusion d'une cassette montrant Nachshon Waxman, un caporal israélien enlevé par le groupe Hamas, puis tué. – *(Reuter.)*

LOIN DES CAPITALES

La renaissance de Dông-Dang

DÔNG-DANG
(frontière sino-vietnamienne)
de notre envoyé spécial

« Un blaireau à barbe ! Dire que j'en cherchais un depuis des semaines... » Công arbore un large sourire en montrant sa trouvaille. Puis il disparaît a nouveau dans un dédale d'échoppes, à la recherche d'un jouet ou d'une robe de Nylon *« pour la petite nièce qui va avoir un an »*. Lorsqu'il vient à Lang-Son, ce Hanoïen ne manque jamais de fouiner dans les travées bourdonnantes de ce marché, le plus important de tout le Haut-Tonkin.

Petite quincaillerie, bouteilles de bière, couvertures en *« mohair »* synthétique, dentifrice, bouteilles thermos, ventilateurs : presque toutes les marchandises qui s'entassent sur les étals du grand marché de Lang-Son viennent clandestinement de Chine. La province chinoise du Guangxi est à moins de 25 kilomètres vers le nord, derrière la chaîne des massifs calcaires qui barre l'horizon des rizières.

Pour y parvenir depuis Lang-Son, on passe d'abord la rivière Ky Cung qu'enjambe un pont détruit à trois reprises en un demi-siècle : par les Français abandonnant la haute région au Viêt-minh en 1950, par les bombardements américains vingt ans plus tard, par les Chinois enfin en 1979 lorsque fit long feu la *« leçon »* qu'ils étaient venus infliger aux Vietnamiens après l'invasion du Cambodge.

Dans la rue principale, camions et motos soulèvent des nuages de poussière. Il règne ici une atmosphère de cité pionnière du *« Far Weast »*. Accroupis au coude à coude sous des auvents de toiles, les changeurs, des femmes le plus souvent, brandissent leurs liasses de billets. Dôngs vietnamiens, yuans chinois, les deux monnaies sont acceptées dans les échoppes qui pullulent ici aussi. C'est par cette bourgade des confins que s'effectue l'essentiel du trafic avec le voisin du nord. Depuis sa réouverture officieuse, fin 1988, cette frontière est redevenue le théâtre d'une contrebande fructueuse et, de ce fait, largement tolérée.

A l'ouest de Dông-Dang, longeant la frontière, commence un chemin empierré, comme une trace de chaux vive sur le vert tendre de la rizière : c'est l'ancienne route coloniale Nº 4. En octobre 1950, les colonnes Charton et Lepage y furent décimées par l'armée viêt-minh.

De là, les porteurs se lancent à l'assaut des escarpements calcaires. Ils sont des centaines, offrant l'étonnant spectacle de grappes humaines accrochées à un raidillon. Sur l'étroit sentier, ceux qui emportent vers la Chine poissons, riz, grenouilles, pommes-cannelles ou jaques croisent ceux qui apportent au Vietnam, bière, vélos démontés, biens électroménagers, shorts en Nylon et autres vêtements... A cet endroit, le no man's land qui sépare les deux pays n'est large que de 3 kilomètres.

Pour un aller et retour, chaque porteur reçoit environ 30 000 dôngs (moins de 3 dollars). Le douanier nonchalant qui, un peu plus loin, se tient dans sa guérite au bord de la route percevra lui aussi sa dîme... A Dông Dang, cela va sans dire, les gabelous figurent parmi les plus prospères du pays ! Les marchandises chinoises sont promptement embarquées dans des voitures et des camions. Ceux-ci transporteront leur chargement à Lang Son, à Hanoï – 152 kilomètres plus au sud – ou, parfois même, jusqu'au bout de la *« route mandarine »* qui mène à Hô-Chi-Minh-Ville.

Il y a à peine plus de dix ans, Dông Dang n'était qu'un champ de ruines. En mars 1979, les troupes chinoises qui tinrent l'endroit pendant vingt jours ne s'en retirèrent qu'après l'avoir consciencieusement dynamité. La



population, fort heureusement, avait fui. Dès 1986, la ville était reconstruite. Elle compte aujourd'hui quelque 70 000 habitants. *« Dont une bonne dizaine de millionnaires en dollars »*, affirme-t-on en désignant les demeures de ces *« nouveaux riches »*, de hautes bâtisses ornées de clochers et de balcons à encorbellement.

Un luxe parfois tapageur

Des dizaines de marchands chinois franchissent ainsi quotidiennement la frontière *« pour affaires »* et séjournent deux ou trois jours à Lang-Son. Cette ville a elle aussi été en partie rasée en 1979. Relevée des décombres, Lang-Son s'active désormais afin de faire face au retour des commerçants chinois. Des hôtels et des restaurants ont été récemment construits spécialement pour eux. Leur luxe parfois quelque peu tapageur tranche avec l'âpreté tonkinoise. Le *Kim Son* a ouvert ses portes en avril dernier. Ses 29 chambres, à 30 dollars la nuit, sont toutes occupées. Dans la cour, quatre Chinois en bras de chemise, prennent le frais autour d'une Heineken...

Thai Tiên Nam, propriétaire du *Kim Son* est un *Hoa*, un Vietnamien d'origine chinoise. En 1978, fuyant Hanoï, sa ville natale, en proie aux émeutes anti-chinoises, il a rejoint de la famille dans le Guangxi. Depuis peu, il est venu s'installer à Lang-Son, où il a investi dans un établissement de toute évidence fort rentable. Il veille au grain sur le restaurant où l'on sert viandes laquées et plats aigre-doux. *« Ici, même les cure-dents sont chinois,* dit-il. *Parce qu'ils sont plus pratiques que les cure-dents vietnamiens qui ne sont taillés qu'à un seul bout »...*

Pour le Vietnam et la Chine, le développement de la contrebande frontalière répond à des visées essentiellement pragmatiques. Ces échanges ont pris leur essor en 1989. Ils ont considérablement augmenté à partir de l'année suivante après que Moscou eut retiré à Hanoï une grande part de son aide économique annuelle d'un milliard de dollars. Dans le même temps, le commerce entre le Vietnam et les pays d'Europe de l'Est avait lui aussi fortement chuté. Côté vietnamien, la demande de produits de consommation est forte. Parallèlement, pour les provinces enclavées du sud de la Chine, l'apport de produits agro-alimentaires vietnamiens, notamment ceux de la mer, demeure appréciable.

La tolérance dont bénéficie le trafic frontalier comporte également d'autres objectifs. En autorisant tacitement la noria des porteurs, Chinois et Vietnamiens peuvent aussi se donner des gages d'une *« amitié »* pour le moins orageuse, sans se départir dans le même temps d'une extrême prudence. Car si elle a été officiellement scellée en novembre 1991, la normalisation n'est jamais véritablement entrée dans les faits. La méfiance subsiste, forgée par un millénaire de domination chinoise sur le Vietnam, jusqu'au Xe siècle, et de multiples incursions.

Deux voitures Honda flambant neuves – et dépourvues de plaques minéralogiques – sont garées dans la cour de la maison des hôtes du Parti communiste vietnamien (PCV) de Lang Son. Débarquées dans le port de Haïphong, en provenance de Thaïlande, elles ont été convoyées jusqu'ici avant de gagner la Chine par l'une des *« pistes »* carrossables de Dông Dang. Une affaire juteuse pour leur propriétaire, ainsi que pour les intermédiaires, notamment ceux qui auront fourni les *« autorisations »* nécessaires... L'an dernier, le quota officiel d'exportation vers la Chine s'élevait à 4 000 véhicules. Douze mille auraient en fait passé la frontière. Ces trafics continueront à faire les beaux jours de Dông Dang tant que les deux *« frères ennemis »* seront résolus à y oublier leur brouille.

ALAIN BARLUET

AMÉRIQUES

ARGENTINE

Le président Menem offre de « racheter » les Malouines en indemnisant les habitants

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

« Est-ce que les Américains n'ont pas acheté l'Alaska aux Russes en 1867 ? » Le président argentin Carlos Menem a évoqué ce précédent pour confirmer que son gouvernement envisage bel et bien la possiblité de récupérer les Malouines, moyennant le paiement de fortes sommes d'argent pour indemniser les habitants de l'archipel, les Kelpers.

Le quotidien d'opposition *Pagina 12*, qui a révélé ce projet dimanche 30 octobre, a indiqué qu'une enquête récente avait été effectuée auprès de deux cents Kelpers (sur une population de deux mille deux cents personnes), afin de savoir s'ils étaient prêts à « vendre » leur nationalité britannique en échange de 1,5 million de dollars par habitant. Le président Menem, qui affirme avoir *« l'intuition que, l'an 2 000, les Malouines seront argentines »*, a précisé que son gouvernement étudiait d'autres alternatives pacifiques : son projet fait grand bruit à Londres.

La récupération des Malouines a toujours été l'un des principaux étendards de M. Menem, surtout en période électorale (il briguera vraisemblablement un second mandat l'an prochain). *« Je ne sais combien de sang il nous faudra verser, mais notre territoire reviendra au peuple argentin »*, avait-il déclaré en 1989, au cours de la campagne présidentielle.

Une fois élu, Carlos Menem changea de tactique, préférant l'art de la séduction aux menaces. L'un de ses premiers gestes fut de rétablir les relations avec le Royaume-Uni, en 1990, en acceptant de mettre entre parenthèses toute revendication de souveraineté sur les Malouines. C'est à ce prix que les relations avec Londres sont devenues plus amicales : des accords de pêche ont été signés, les militaires des deux pays ont développé leurs relations, des entreprises britanniques ont participé aux privatisations argentines, et Buenos-Aires espère participer à l'exploration du pétrole off-shore dans les Malouines.

Mais le grand rêve du président Menem – être invité en visite officielle en Grande-Bretagne – ne s'est pas encore réalisé. Est-ce un premier pas ? Son frère Eduardo, qui est aussi président du Sénat, effectue cette semaine un voyage officiel en Grande-Bretagne. Eduardo Menem a même inauguré, mercredi 2 novembre, en plein centre de Londres, une statue du général San Martin, le héros de l'indépendance argentine. Depuis le conflit armé de 1982 contre la Grande-Bretagne, les Malouines continuent d'occuper une place importante dans la vie politique argentine. Tous les partis veulent qu'elles soient revendiquées. Et la nouvelle Constitution, adoptée en août dernier, a réaffirmé la souveraineté argentine sur les Malouines.

CHRISTINE LEGRAND

Carlos Menem exclu de l'Association pour les droits de l'homme. – M. Carlos Menem a été exclu, vendredi 4 novembre, de l'Association argentine pour les droits de l'homme (APDH) pour avoir défendu le rôle des forces armées et de la police pendant la dernière dictature militaire (1976-1982). M. Menem a justifié, ces derniers jours, la répression illégale et les tortures pratiquées par les militaires. Les membres de l'APDH, qui comptent parmi eux l'ancien président Raul Alfonsin et le Prix Nobel de la paix Adolfo Perez Esquivel, ont voté à la majorité absolue l'exclusion de M. Menem, jugeant que ses propos étaient incompatibles avec son appartenance à une organisation qui regroupe des anciennes victimes de la répression. – *(Corresp.)*

DIPLOMATIE

Les relations franco-pakistanaises

Bilan mitigé de la visite de Mme Bhutto à Paris

Le premier ministre du Pakistan est reparti vendredi 4 novembre, pour Islamabad à la fin de sa visite de trois jours en France sans satisfactions substantielles. Benazir Bhutto n'a certes pas obtenu de Paris la moindre évolution de sa position sur l'impossibilité de fournir une centrale nucléaire tant que le Pakistan n'aura pas adhéré au TNP (traité de non-prolifération) – ce qu'il ne se dit prêt à faire que si l'Inde en fait autant.

Sur le Cachemire, par ailleurs, thème que Mme Bhutto a présenté avec une lourde insistance durant sa visite, aucune évolution de la position française n'a été enregistrée : Paris juge que la dispute entre New-Delhi et Islamabad doit être résolue par le dialogue – un dialogue qui, note un diplomate français, *« a porté des fruits par le passé, tel l'engagement pris en 1988 par les deux pays de ne pas attaquer leurs installations nucléaires respectives »*.

Depuis son retour au pouvoir fin 1993, Mme Bhutto tente d'obtenir d'Etats amis – notamment de la France, *« patrie des Droits de l'homme »* – qu'ils condamnent les violences perpétrées par l'armée indienne à l'encontre de la population du Cachemire, ce qui marquerait le début de cette internationalisation du problème recherchée par Islamabad. Paris, dont les liens avec l'Inde se veulent aussi étroits que ceux entretenus avec le Pakistan, refuse, pourtant, d'entrer dans une telle logique.

S'agissant de coopération économique, enfin, les espoirs de Mme Bhutto ont sans doute été aussi quelque peu déçus. Elle espérait repartir avec un protocole financier de près d'un milliard de francs. Le ministère de l'économie français s'est montré moins généreux. En février, Paris avait proposé, lors d'une réunion des bailleurs de fonds, une enveloppe de 200 millions de francs pour 1994. Finalement, M. Alphandéry, ministre de l'économie, et Mme Bhutto ont signé, jeudi, un protocole d'aide au développement de 400 millions MF – contre 374 millions de francs en 1993.

« Il s'agit là d'un effort très substantiel de la France destiné à marquer son soutien au processus de réformes en cours au Pakistan et à la politique de libéralisation économique », a commenté Edmond Alphandéry. Cette somme permettra de financer des projets industriels auxquels participent des entreprises de l'Hexagone.

Satellite et métro

Une grande partie de ce montant – 170 millions de francs – sera consacrée à des équipements hydroélectriques. Le reste financera des installations de télécommunication rurale et du matériel électrique et médical.

La visite de Benazir Bhutto a aussi été marquée par la signature, vendredi, de deux mémorandums. Le premier, d'un montant de 1,6 milliard de francs, concerne le satellite de communication Paksat. Si Alcatel Espace et Arianespace décrochaient ce marché, leur part s'élèverait à 800 millions de francs. Le second mémorandum a trait au métro léger de Karachi, d'un coût de 2,1 milliards de francs. Plus d'un milliard pourrait, en cas de contrat ferme, revenir à des entreprises françaises. Deux autres mémorandums, l'un sur un système de communication destiné à la police de Karachi, l'autre sur les transmissions, devraient être bientôt signés au Pakistan.

Pas de décision, en revanche, dans le domaine militaire. Après la récente vente à Islamabad de trois sous-marins, pour un montant de 5,3 milliards de francs, les négociations restent bloquées sur la livraison d'une quarantaine de Mirage 2000-5. C'est une question de financement, indique le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, José Rossi.

S'ils se concrétisent, les mémorandums doperont les échanges commerciaux bilatéraux. Ils étaient excédentaires, en 1993, de 1,1 milliard de francs. Et les prévisions font état d'un surplus de 776 millions de francs cette année. Reste que ces échanges sont surtout fondés sur de grands contrats. Or Paris et Islamabad souhaiteraient favoriser un commerce courant.

Mme Bhutto a enfin, lors d'une d'une rencontre organisée par le CNPF, encouragé les patrons français à investir chez elle.

JEAN-PIERRE CLERC
et ALAIN PUCHAUD

Pékin soutiendra l'accord américano-nord-coréen. – Le premier ministre chinois a quitté la Corée du Sud vendredi 4 novembre après une visite de cinq jours au cours de laquelle il a notamment promis d'aider à l'application de l'accord signé le 21 octobre entre les Etats-Unis et Pyongyang en vue de reconvertir le programme nucléaire nord-coréen. Li Peng était le plus haut responsable de Pékin à se rendre à Séoul depuis l'établissement, en 1992, de relations diplomatiques, entre les deux anciens ennemis de la guerre froide. La Chine pourrait prendre en charge quelque 8 000 barres de combustible irradié qui sont aujourd'hui stockées en Corée du Nord. – *(AFP.)*

REPÈRES

ANGOLA

L'ONU demande à Luanda de mettre fin aux combats

Le Conseil de sécurité des Nations unies a demandé vendredi 4 novembre au président angolais, José Eduardo Dos Santos, de faire preuve de *« sagesse politique »* et de manifester l'*« autorité nécessaire »* pour mettre fin aux combats en Angola, qui se sont intensifiés ces derniers jours. Dans une déclaration adoptée par consensus, le Conseil s'est déclaré *« gravement préoccupé »* par les informations faisant état de l'intensification des opérations militaires *« dirigées en particulier contre Huambo »*, fief des rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi.

La recrudescence des combats *« compromet le succès de l'accord de paix »* paraphé le 31 octobre à Lusaka, souligne la déclaration, lue en séance formelle par le président en exercice du Conseil de sécurité, l'Américaine Madeleine Albright. – *(AFP, Reuter.)*

CAMBODGE

Les corps des otages assassinés ont été rapatriés

Les corps des Occidentaux récemment tués au Cambodge après avoir été enlevés fin juillet par les Khmers rouges ont été rapatriés vendredi 4 novembre au départ de Phnom-Penh dans leur pays respectif, indique l'AFP : la France pour Jean-Michel Braquet, la Grande-Bretagne pour Mark Slater et l'Australie pour David Wilson. Une cérémonie célébrée par l'archevêque de Phnom-Penh avait eu lieu auparavant à l'ambassade de France à la mémoire de Jean-Michel Braquet, en présence du père de la victime.

Le dirigeant khmer rouge Khieu Samphan a, quant à lui, rejeté la responsabilité de la mort des trois hommes sur le gouvernement royal et ses alliés occidentaux. Il affirme que les bombardements de l'artillerie gouvernementale ont *« compliqué le problème »*. Il n'a pourtant pas démenti que l'assassinat des otages soit le fait des Khmers rouges.

A Paris, une information judiciaire a été ouverte aux chefs d'enlèvement et séquestration suivis de la mort de l'otage ; homicide volontaire suivant un autre crime et en lien avec une entreprise terroriste. Elle a été confiée au juge Bruguière.

FINLANDE

Le baroud des députés opposés à l'entrée dans l'Union européenne

Les députés finlandais opposés à l'entrée de leur pays dans l'Union européenne (UE), pourtant approuvée par référendum le 16 octobre, livrent un dernier baroud d'honneur pour retarder au maximum le vote de ratification du Parlement. A tour de rôle, ils prononcent des discours marathon devant un hémicycle quasi-désert.

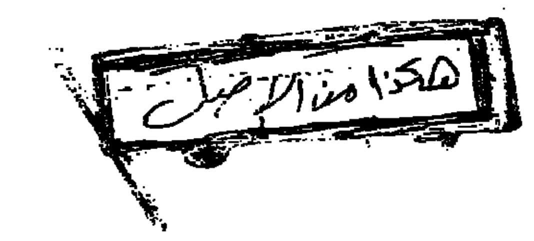
L'un d'entre eux a battu le record de l'intervention la plus longue en parlant pendant quatre heures et trente-cinq minutes. Une poignée d'irréductibles se relaient au micro depuis le début de la semaine, le temps d'aller dormir sur des matelas dans des bureaux de l'Assemblée, et certains ont menacé de lire, *in extenso*, le traité de Maastricht... Par ces manœuvres dilatoires, ils espèrent reporter le vote des députés, initialement prévu mardi prochain, à une date postérieure au référendum en Suède sur l'adhésion de ce pays à l'Union, qui sera organisé le 13 novembre, en espérant qu'il sera négatif. – *(AFP.)*

SOMALIE

Les Nations unies décident le retrait des « casques bleus » avant la fin mars

Le Conseil de sécurité des Nations unies (ONU) a décidé vendredi 4 novembre de mettre un terme au mandat de la Mission des Nations unies en Somalie (ONUSOM) comme prévu le 31 mars 1995, et de retirer progressivement d'ici-là les 15 000 « casques bleus » déployés dans ce pays. Les quinze pays membres du Conseil de sécurité ont pris cette décision à l'unanimité en affirmant que l'insécurité et l'absence de progrès dans le processus de paix intersomalien avaient *« très grandement compromis la réalisation des objectifs »* de l'ONU et que, dans ces conditions, le maintien des « casques bleus » *« ne saurait se justifier »*.

Dans sa résolution 954, le Conseil de sécurité a précisé que l'objectif premier de l'ONUSOM, jusqu'à l'achèvement de sa mission, sera de *« faciliter la réconciliation politique »*. Après plus de deux ans de présence de l'ONU en Somalie, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali n'a pas exclu que le pays ne retombe dans le *« chaos et l'anarchie »* après le départ des « casques bleus. » – *(AFP.)*



ARGENTINE

...ent Menem offre
...er » les Malouines
...isant les habitants

CHRISTINE LEG...

AFRIQUE

La survie des « dinosaures »

Suite de la première page

L'aide publique au développement est passée de 0,36 % du PNB en 1980 à 0,63 % en 1993 (il est vrai que, en 1981, M. Mitterrand avait promis que le chiffre de 0,7 % serait atteint en 1988). Les anciennes colonies françaises sont celles qui s'en sortent le mieux, les pays africains qui se portent le plus mal étant d'anciennes colonies portugaise (Angola), italienne (Somalie), belge (Rwanda), ou sans tutelle (Liberia).

Le chef de l'Etat, qui délivrera sans doute un discours-testament en forme de bilan et de message pour l'avenir, mardi 8 novembre, à l'ouverture officielle du sommet de Biarritz, pourra invoquer ces arguments en toute bonne foi. Il n'empêche... *« Toute tentative de rénovation des rapports franco-africains a été combattue ou étouffée. »* Digne de l'association Survie, qui a l'intention de faire le procès de la politique africaine de la France en marge du sommet de Biarritz, le jugement émane... de socialistes !

Dans une contribution pour le congrès du PS, qui doit avoir lieu du 18 au 20 novembre 1994 à Liévin (Pas-de-Calais), écrite par Guy Labertit, délégué national à l'Afrique, et signée par plusieurs spécialistes – dont l'ambassadeur Jean Audibert, un « ancien » de la cellule africaine de l'Elysée –, des socialistes font part de leur déception face à la politique africaine de la France, *« marquée par la continuité »*.

« Les tendances lourdes et conservatrices l'ont emporté. Il fallait faire avec les chefs d'Etat en place, même les dictateurs les plus sanguinaires », lit-on dans cette contribution. *« La politique africaine a continué d'être gérée de façon discrète, voire secrète, en tout cas de façon peu démocratique. »* Le divorce entre l'Elysée et la Rue de Solferino – où l'on avoue depuis plusieurs années travailler dans la perspective de l'« après-Mitterrand » – est manifestement consommé.

Il n'avait fallu que quelques mois, en 1981, pour qu'apparaisse un fossé entre les principes socialistes et la pratique du nouveau président. Les capitales africaines qui craignaient que la France ne déstabilise les régimes peu soucieux du respect des droits de l'homme sont alors vite rassurées : François Mitterrand rencontre ses homologues sans exclusive et aucun opposant n'a accès à l'Elysée ; le maréchal Mobutu est réhabilité dès le sommet de novembre 1981 ; les chefs d'Etat qui n'apprécient pas l'impétueux Jean-Pierre Cot peuvent s'adresser directement au « Château ».

Les anciennes pratiques continuent

Le jeune ministre délégué au développement et à la coopération, tiers-mondiste s'il en est, avalera plus d'une couleuvre avant d'être contraint, en décembre 1992, à la démission : il lui faudra entre autres accepter que le sommet franco-africain de 1982 ait lieu à Kinshasa, ou assister malgré lui à la visite à Paris du Guinéen Sekou Touré, de sinistre réputation.

Dans un tout autre genre, son successeur, Christian Nucci, ne contribue pas à l'assainissement des relations franco-africaines. Les anciennes pratiques continuent. Le « réseau » Foccart du général de Gaulle a essaimé : à l'Elysée, Guy Penne, conseiller pour les affaires africaines et malgaches, jouera les *missi dominici* jusqu'en octobre 1986, avant d'être remplacé par Jean-Christophe Mitterrand. Pendant près de six ans, le fils du président mêlera son goût pour les affaires à ses amitiés sur le continent africain, non sans influer sur certains choix de l'Elysée. A Madagascar, au Togo ou au Cameroun, des foules en colère fustigent depuis longtemps celui que les Africains surnomment « Papamadit », lorsqu'en juillet 1992 le président décide d'éloigner « Jean-Christophe » de l'Elysée.

En dépit de l'irritation du PS, François Mitterrand assume sans états d'âme cette gestion toute personnelle et familiale des relations franco-africaines, dont les racines sont anciennes. *« Mon passage au ministère de la France d'outre-mer est l'expérience majeure de ma vie politique, dont elle a commandé l'évolution »*, a-t-il écrit dans *Ma part de vérité* (1). L'ancien ministre de la France d'outre-mer (juillet 1950-mars 1951) gardera, en effet, toujours un œil attentif sur l'Afrique. Il connaît bien ses chefs d'Etat, pour en avoir fréquenté plus d'un avant qu'ils n'aient accédé au pouvoir, et, plus que tout, il est fidèle en amitié. C'est *« une question d'honnêteté et de loyauté »*, *affirme-t-il par exemple lorsqu'en 1986 la France envoie un contingent au secours du général Eyadema.*

Ces relations particulières alimenteront une des contradictions majeures du président en matière de politique étrangère. Certes, le discours sur l'Afrique est toujours généreux. Les décisions prises le sont aussi... mais surtout à l'égard des dirigeants, dont la légitimité est systématiquement considérée comme intangible. Rien de tel pour favoriser l'immobilisme ou, pis, se fourvoyer dans des opérations comme le soutien de l'armée française au régime rwandais de Juvénal Habyarimana.

Jusqu'au discours de La Baule de juin 1990, interprété comme un coup de semonce, mais dont on admet aujourd'hui dans l'entourage du président qu'il prétendait surtout « prendre acte de l'inéluctabilité du mouvement mondial de démocratisation ». Autrement dit, les chefs d'Etat africains n'auraient pas dû se fâcher à l'évocation d'une « prime à la démocratie » : François Mitterrand entendait avant tout les mettre en garde, en leur conseillant de prendre le train en marche, quelques mois après la chute du mur de Berlin.

De La Baule à Biarritz

« La Baule » est devenu un terme générique. La station balnéaire a donné son nom à une rupture : les mouvements enclenchés quelques mois avant le fameux sommet se sont très vite étendus à travers le continent. Les conférences nationales, qui entendaient faire table rase du passé, se sont multipliées, les élections se sont succédé. A ce jour, dix-sept des vingt-deux pays francophones représentés à La Baule par leur chef d'Etat ont changé de Constitution. Seuls trois pays dans l'espace francophone n'ont pas organisé de scrutin (Rwanda, Tchad et Zaïre).

Un maelström qui a engendré le meilleur comme le pire. Des régimes forts ont laissé la place à de jeunes démocraties, certes fragiles, mais plus fréquentables, comme au Bénin, au Niger ou au Mali. Ironie de l'histoire, le pluralisme a parfois remis en selle des « vieux de la vieille » que l'on croyait « finis » – tels les nouveaux présidents congolais et centrafricain, Pascal Lissouba et Ange-Félix Patassé. Parfois encore, des présidents plus malins – ou plus retors – que les autres ont su faire « comme si » : chacun sait que le Gabonais Omar Bongo, le Djiboutien Hassan Gouled et le Camerounais Paul Biya se sont maintenus au pouvoir en fraudant lors des élections qu'ils avaient eu la sagesse d'organiser.

Dans tous les cas, l'avènement du multipartisme a soulevé des questions taboues. Les votes fondés sur l'appartenance ethnique, les alliances contre-nature destinées exclusivement au partage du gâteau, l'affaiblissement des appareils d'Etat – démocratie rimant parfois avec anarchie –, l'émergence d'oppositions ô combien décevantes – phénomène naturel étant donnée l'inanité de la vie politique pendant les trois décennies précédentes – ou encore l'hégémonie persistante des anciens partis uniques ont montré à quel point le chemin à parcourir reste long. Que d'évolutions, néanmoins, en quelques années ! Une presse indépendante est née, une société civile a émergé, au sein de laquelle ligues des droits de l'homme et associations en tous genres ont pris l'habitude de s'exprimer. Reste à rendre le mouvement irréversible, au moment où pointe la menace de retours en arrière – selon Reporters sans frontières, vingt-trois journalistes africains sont actuellement en prison pour délit d'opinion. Bien des régimes ont su satisfaire aux exigences de l'Occident en mettant en place une « vitrine » démocratique sans pour autant changer leur nature profonde. La France, en la matière, s'est contentée de peu : elle a, par exemple, fermé les yeux devant des méthodes électorales peu orthodoxes, au Gabon, au Cameroun, à Djibouti, en Guinée ou au Togo, et continue de soutenir des régimes sans légitimité aux yeux des populations, au nom d'une stabilité pourtant bien précaire. La cohabitation en France n'a en cela rien changé : la stabilité semble aussi chère à Edouard Balladur qu'elle l'a toujours été à François Mitterrand.

Si le premier ministre a œuvré en faveur d'une normalisation dans le domaine économique en imposant la dévaluation du franc CFA, la continuité prévaut en matière politique. L'opération « Turquoise », au Rwanda, a certes constitué un précédent : pour la première fois, une intervention de l'armée française en Afrique n'a pas eu pour but de maintenir un régime en place. Mais on imagine mal que ce cas si complexe fasse école.

MARIE-PIERRE SUBTIL

(1) Fayard, 1969.

NIGÉRIA

La justice se prononce pour la libération de l'opposant Moshood Abiola

La Haute Cour d'appel de Kaduna (nord du pays) a décidé, vendredi 4 novembre, la libération sous caution de Moshood Abiola, principal représentant de l'opposition. Le président de la Cour n'a pas exigé le dépôt formel d'une caution, arguant de la notoriété du milliardaire musulman. Le gouvernement militaire – qui ne semble pas disposé à libérer M. Abiola – a décidé de faire appel de cette décision devant la Cour suprême du Nigéria.

Moshood Abiola avait été arrêté le 23 juin à Lagos et inculpé de trahison pour s'être proclamé président du Nigéria sur la base des résultats de l'élection présidentielle du 12 juin 1993, annulée par les militaires, et qu'il estime avoir remportée. Le procès du milliardaire yorouba s'était ouvert le 6 juillet devant la Haute Cour fédérale d'Abuja dans un climat politique passionnel alors que, dans le pays, les syndicats et l'opposition déclenchaient une grève illimitée du secteur pétrolier pour forcer les militaires à quitter le pouvoir et obtenir l'installation d'Abiola à la tête de l'Etat.

La Haute Cour fédérale d'Abuja avait rejeté la demande de libération sous caution de l'opposant, et les défenseurs d'Abiola s'étaient pourvus devant la Haute Cour d'appel de Kaduna. Le procès devait, par la suite, s'enliser dans des questions de procédure, la Haute Cour fédérale d'Abuja décidant de son ajournement *sine die* le 4 octobre. Le 21 octobre, la Haute Cour fédérale de Lagos, statuant sur un autre recours présenté par ses avocats, déclarait *« illégales »* l'arrestation et la détention et, par extension, le procès pour trahison de M. Abiola. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

AFGHANISTAN : nouveaux combats à Kaboul. – De violents combats ont éclaté, vendredi 4 novembre dans la capitale afghane, après une trêve entre factions islamiques. Ils ont fait au moins 3 morts et 36 blessés. Les forces de l'ancien président Rabbani ont, par ailleurs, lancé mercredi une opération visant à contrôler, dans Kaboul, les moudjahidins sans port d'armes, afin de les empêcher de s'en prendre aux citoyens. – *(Reuter.)*

KENYA : la police disperse des islamistes à Mombasa. – La police a dispersé, vendredi 4 novembre, un groupe de sympathisants du Parti islamique du Kenya (IPK, interdit), qui manifestaient à Mombasa, le grand port de l'Océan indien, faisant une vingtaine de blessés. Les policiers ont tiré en l'air et utilisé matraques, bâtons et coups de crosse pour disperser, après la prière du vendredi, les manifestants qui exigeaient la libération d'un des leurs, Mohamed Wakesa, porté disparu depuis deux mois. – *(Reuter.)*

RWANDA : l'ONU pourrait envoyer des « casques bleus » dans les camps de réfugiés du Zaïre. – Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, se penchera mardi 8 novembre à Genève sur les moyens de remédier à l'insécurité grandissante dans les camps de réfugiés rwandais du Zaïre. Il devrait se prononcer sur le déploiement provisoire d'une force de police interafricaine, sous mandat de l'ONU, à la frontière et dans les camps du Zaïre. Cette force pourrait atteindre 2 500 hommes. – *(AFP, Reuter.)*

Le lancement de la campagne présidentielle du maire

La déclaration de candidature à l'élection présidentielle de M. Chirac, vendredi 4 novembre, sera suivie, le 12 novembre, d'un congrès exceptionnel du RPR organisé sur la pelouse de Reuilly, à Paris. A cette occasion, M. Chirac devrait se mettre en congé de la présidence du RPR, qui pourrait être assurée provisoirement par le secrétaire général du mouvement, Alain Juppé. L'état-major de campagne de M. Chirac sera installé dans des locaux situés avenue d'Iéna, dans le seizième arrondissement de Paris.

■ « INTÉRÊT GÉNÉRAL ». M. Balladur, qui était en déplacement à Agen vendredi, s'est refusé à tout commentaire explicite sur l'initiative de M. Chirac. « Chacun agit selon les principes qu'il s'est fixés (...) Ce gouvernement assumera sa responsabilité jusqu'au bout, avec l'intérêt général comme seul souci », s'est borné à déclarer le premier ministre, qui opposait ainsi, implicitement, sa propre démarche à celle du président du RPR.

■ MOBILISATION. Les partisans de M. Chirac ont commencé à se mobiliser, en saluant l'entrée en campagne de leur champion. Cent députés RPR se sont déjà engagés à lui apporter leur soutien. Quelque mille cinq cents militants, délégués au congrès du 12 novembre, devraient alors faire de même.

■ « PRIMAIRES ». M. Pasqua a pris acte de la déclaration de ce « premier candidat », assurant qu'« il y en aura d'autres ». Pour le ministre de l'intérieur, l'initiative de M. Chirac ouvre la voie aux « primaires », qui doivent permettre à la majorité de désigner un candidat unique à l'élection présidentielle.

M. Chirac quittera la direction du RPR lors d'un congrès exceptionnel convoqué le 12 novembre

Le rouleau compresseur est en marche. Comme à tous les instants stratégiques de son histoire, la machine RPR s'est mise en route, avec célérité, dès l'annonce officielle de la candidature de Jacques Chirac à l'élection présidentielle (*le Monde* du 5 novembre). Une avalanche de soutiens pour faire masse – individuels ou groupés et des plus importants aux plus modestes – a précédé le lancement d'une procédure statutaire de convocation, à la demande du président du RPR, d'un congrès exceptionnel qui se tiendra sous un chapiteau sur la pelouse de Reuilly à Paris, le 12 novembre, soit trois jours après le traditionnel pèlerinage des parlementaires néogaullistes à Colombey-les-deux-Eglises en hommage au général.

« *Ce congrès*, auquel seront invités 1 686 délégués, *donnera l'occasion à Jacques Chirac d'expliquer à ses compagnons – avec lesquels il a partagé des épreuves, mais qui l'ont aussi aidé à construire des victoires dont chacun garde le souvenir – les raisons de sa candidature à l'élection présidentielle* », a indiqué, vendredi, l'état-major du mouvement, en précisant : « *Cette réunion permettra également à Jacques Chirac d'exprimer à ses compagnons ses remerciements à l'heure où il s'engage à nouveau dans un combat décisif pour lequel il sait pouvoir compter sur eux et dont la réussite passe désormais par un dialogue avec tous les Français.* » Cette formulation confirme que M. Chirac va prendre de la distance avec la présidence du mouvement, comme il l'avait fait en 1981 et 1988. En tout état de cause, le congrès ne procédera pas à son investiture comme candidat du RPR.

Au cours de la précédente campagne présidentielle, un congrès extraordinaire réuni le 24 janvier 1988 avait apporté un « *soutien total et actif* » à la candidature du maire de Paris ; il avait témoigné « *à l'ensemble du gouvernement dirigé par Jacques Chirac sa reconnaissance, ses félicitations et ses vœux pour l'avenir* », avant de prendre acte, dans une troisième résolution, de « *la mise en congé provisoire de parti* » décidée par M. Chirac et de confier « *provisoirement la direction du mouvement à un comité exécutif formé du secrétaire général et des deux présidents des groupes parlementaires* ». En l'occurrence, il s'agissait respectivement de Jacques Toubon, Pierre Messmer (Assemblée nationale) et Roger Romani (Sénat).

Dans le cas présent, il paraît probable que M. Chirac donnera sa démission de son poste, car il s'agit certainement de sa dernière campagne présidentielle. La solution d'un nouveau « collectif » ne semble pas la plus sûre, mais il n'est pas exclu que le secrétaire général du parti, Alain Juppé, soit appelé à occuper la fonction laissée vacante par le président du RPR.

OLIVIER BIFFAUD

COMMENTAIRE

Un pari et un risque

CALENDRIER contre calendrier : Edouard Balladur avait réussi, jusqu'à maintenant, à imposer le rythme qui lui convient pour son action de premier ministre comme pour son entrée dans la compétition présidentielle ; Jacques Chirac tente de faire prévaloir le sien en se déclarant officiellement candidat, en battant le rappel de ses partisans parmi les députés RPR et en réunissant, le 12 novembre, un congrès exceptionnel de sa formation.

Curieusement, le président du RPR, bien qu'ayant fait acte de candidature le matin même, a gardé le silence tout au long de sa visite, vendredi, à Lille. Comme si sa démarche n'était pas le début d'une campagne électorale, mais une simple formalité destinée à lever les doutes sur le sens de son action. Candidat il est, candidat il était déjà. Cela allait sans dire. Il n'est pas sûr que cela aille mieux en le disant.

M. Chirac se voulait, jusqu'à maintenant, davantage futur président que postulant à la présidence. Il s'en tenait au schéma du printemps 1993 : M. Balladur premier ministre, lui-même se préparant pour l'Elysée. Il aimait à répéter qu'il raisonnait comme au lendemain du second tour de l'élection et réfléchissait aux premières décision que le nouveau chef de l'Etat devra alors prendre plutôt qu'aux moyens d'accéder à cette fonction. Sa déclaration de candidature obéit encore à cette logique, puisqu'il y évoque les réformes qu'il faudra alors entreprendre et les délais dans lesquels elles devront être amorcées.

M. Pasqua imperturbable

Il n'en reste pas moins que le maire de Paris est contraint de s'avouer candidat et d'en rabattre sur sa prétention initiale. La montée en puissance de M. Balladur, le constat fait il y a deux mois par Alain Juppé – « *Le moment venu, nous choisirons* », avait indiqué le secrétaire général du RPR –, l'insistance de Charles Pasqua à organiser des « primaires » – ce qui suppose une compétition entre plusieurs candidats à la candidature – ont obligé M. Chirac à prendre acte de la situation qui est aujourd'hui la sienne. Non seulement il est sur les rangs parmi d'autres, mais il démarre une fois encore, comme l'observait Jérôme Jaffré (*le Monde* du 5 novembre), en position de *challenger*. Il l'était déjà, en 1981, face à Valéry Giscard d'Estaing, le président en place. Il l'était encore, en 1987, face à Raymond Barre, qui le devançait dans les sondages. Il le redevient, en 1994, face à M. Balladur.

M. Pasqua n'a pas tardé à limiter cruellement la portée de l'événement constitué par la déclaration de M. Chirac : « *Il y a déjà un premier candidat. Je ne doute pas qu'il y en aura d'autres* », a indiqué, imperturbable, le ministre de l'intérieur, se félicitant de voir ainsi s'enclencher le processus de sélection qu'il s'efforce d'imposer et qui lui permet de différer son propre engagement. M. Juppé, qui, lui, pourrait être contraint de « choisir » plus vite qu'il ne le souhaitait dès lors que M. Chirac entend lui confier la présidence par intérim du RPR, s'est borné à parler de « *clarification* ».

La « *formalité* » à laquelle a dû se résoudre le maire de Paris relève du réalisme. Désagréable, sans doute, pour lui, elle a le mérite de le libérer des ménagements qu'il croyait jusqu'à maintenant devoir s'imposer pour ne pas paraître gêner l'action du gouvernement ni vouloir à toute force entraîner la vie publique dans une campagne prématurée. En prenant le départ, M. Chirac fait le pari de donner lui-même le rythme et d'obliger son rival à s'y plier. Il prend le risque de rester seul à faire campagne, alors que M. Balladur, d'une part, Jacques Delors, de l'autre, ne bougeront pas avant janvier.

PATRICK JARREAU

Cent députés gaullistes soutiennent la candidature de leur président

Quelques heures après l'annonce officielle, par Jacques Chirac, de sa candidature à l'Elysée, le RPR a publié, vendredi 4 novembre, une liste de « *cent députés* [qui] *se sont d'ores et déjà engagés à lui apporter leur soutien dans sa campagne présidentielle* ». Parmi eux figurent Jean-Louis Debré, premier secrétaire général adjoint et porte-parole du mouvement néogaulliste, ainsi que les quatre autres secrétaires généraux adjoints récemment nommés sur proposition sur président du RPR : Elisabeth Hubert, Jean-François Mancel, Jean-Jacques de Peretti et Eric Raoult. La liste de ces députés (par département) est la suivante :

Jean-Claude Lamant (Aisne), Pierre Delmar (Alpes-de-Haute-Provence), Henriette Martinez (Hautes-Alpes), Jean-Paul Barety et Gaston Franco (Alpes-Maritimes), Henri-Jean Arnaud (Ardèche), Guy Vissac (Ardennes), François Baroin et Robert Galley (Aube), Daniel Arata et Alain Madalle (Aude), Thérèse Ailland, Renaud Muselier et Léon Vachet (Bouches-du-Rhône), Pierre-Rémy Houssin et Henri de Richemont (Charente), Serge Lepeltier (Cher), Raymond-Max Aubert (Corrèze), Christian Daniel (Côtes-d'Armor), Bernard de Froment (Creuse), Jean-Jacques de Peretti et Frédéric de Saint-Sernin (Dordogne), Monique Rousseau (Doubs), Patrick Labaune (Drôme), Jean-Louis Debré et Catherine Nicolas (Eure), Alain Danilet (Gard), Grégoire Carneiro (Haute-Garonne), René Couveinhes (Hérault), René Chabot (Indre), Philippe Briand (Indre-et-Loire), Richard Cazenave (Isère), Louis Lauga (Landes), Christian Cabal (Loire), Elisabeth Hubert (Loire-Atlantique), Alain Cousin (Manche), Bruno Bourg-Broc, Jean Falala, Jean-Claude Thomas et Jean-Claude Etienne (Marne), François Cornut-Gentille (Haute-Marne), Gérard Léonard (Meurthe-et-Moselle), Jean Kiffer et Jean-Marie Demange (Moselle), Simone Rignault (Nièvre), Thierry Lazaro et Marie-Fanny Gournay (Nord), Ernest Chenière, Olivier Dassault, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine et Jean-François Mancel (Oise), Yves Deniaud (Orne).

Jean-François Calvo (Hautes-Pyrénées), André Bascou (Pyrénées-Orientales), Jean Ueberschlag (Haut-Rhin), Jean-Michel Dubernard, Marc Fraysse et Jean Besson (Rhône), Antoine Joly (Sarthe), Michel Bouvard et Hervé Gaymard (Savoie), Bernard Accoyer (Haute-Savoie), Martine Aurillac, Nicole Catala, Anne-Marie Couderc, Alain Devaquet, Jean de Gaulle, Claude-Gérard Marcus, Françoise de Panafieu et Jean Tiberi (Paris), Jean-Pierre Cognat, Guy Drut et Pierre Quillet (Seine-et-Marne), Henri Cuq, Jean-Michel Fourgous, Jacques Myard, Michel Péricard et Pierre Bédier (Yvelines), Jérôme Bignon et Joël Hart (Somme), Bernard Carayon (Tarn), Jean-Michel Couve et Jean-Marie Bertrand (Var), Jean-Michel Ferrand et Marie-José Roig (Vaucluse), Jacques-Michel Faure et Evelyne Guilhem (Haute-Vienne), Jean de Boishue, Xavier Dugoin, Jean Marsaudon et Odile Moirin (Essonne), Raoul Béteille et Eric Raoult (Seine-Saint-Denis), Jean Bardet (Val-d'Oise), Philippe Chaulet (Guadeloupe), Pierre Petit, Anicet Turinay et André Lesueur (Martinique), Léon Bertrand (Guyane).

Les réactions des ministres et de la majorité

● **Charles Pasqua (RPR)**, ministre de l'intérieur : « *Il faudra bien que l'union de la majorité sur un seul candidat se réalise (...). Beaucoup se plaignaient qu'il n'y ait pas de candidatures, qu'il n'y ait pas de débat d'idées. Il y a déjà un premier candidat. Je ne doute pas qu'il y en aura d'autres et que le débat s'engage. Je trouve cela excellent (...). Le caractère des « primaires », c'est de permettre à la fois le débat et le libre choix en assurant l'union de la majorité. C'est l'intérêt de ce système et je ne doute pas qu'en définitive, il devra s'appliquer* ».

● **Jacques Toubon (RPR)**, ministre de la culture : « *En l'absence de candidats déclarés, on ne parlait que de questions de personnes. J'espère que, désormais, la clarification des candidatures ouvrira le débat sur les idées et contribuera enfin à la victoire de notre majorité.* »

● **Alain Juppé (RPR)**, ministre des affaires étrangères : « *Pour l'ensemble de la majorité et pour l'opinion publique, ce sera plutôt une clarification. A chacun de s'exprimer et de convaincre !* »

● **Michel Barnier (RPR)**, ministre de l'environnement : « [Je crains que la majorité ne] *reparte dans une période de querelles, de divisions, de blessures.* »

● **Simone Veil**, ministre des affaires sociales et de la santé : « *Tout le monde savait que Jacques Chirac serait ou était déjà candidat (...) Il est aujourd'hui libre de tout engagement. La situation du premier ministre est tout à fait différente (...), il ne veut pas être en campagne pour le moment.* »

● **Alain Madelin (UDF-PR)**, ministre des entreprises : « *Vive le débat d'idées !* »

● **José Rossi (UDF-PR)**, ministre de l'industrie : « [L'annonce de M. Chirac ne peut apparaître] *que comme une candidature à la candidature (...). L'engagement* [des « primaires»] *a été pris, il faut le respecter.* »

● **André Rossinot (UDF-rad.)**, ministre de la fonction publique : « [La candidature du président du RPR] *est personnelle et en avance sur un calendrier logique.* »

A l'Assemblée nationale, Bernard Pons, président du groupe, s'est « *réjoui de cette décision qu'un grand nombre d'entre nous attendaient* ». « *Je considère que Jacques Chirac a des choses à dire* », a renchéri Jean-Louis Debré, premier secrétaire général adjoint du RPR, ajoutant que « *ceux qui n'ont rien à dire trouvent qu'il faut attendre le plus tard possible pour se lancer dans la campagne* ». Deux députés RPR des Hauts-de-Seine ont exprimé, sans détour, leur réprobation : Patrick Balkany, proche d'Edouard Balladur, estime qu'il s'agit « *vraiment d'un scénario catastrophe* » pour la droite et Jacques Baumel juge l'initiative de M. Chirac « *malheureuse* » et « *prématurée* ».

Du côté de l'UDF, les avis sont à la fois plus partagés et plus mesurés. Alors que le président de la confédération libérale, Valéry Giscard d'Estaing, s'abstenait de toute réaction à chaud, le porte-parole, Jean-Pierre Raffarin (député européen), estime qu'elle est « *le début d'une saine clarification à l'intérieur du RPR* », à l'unisson du président du groupe de l'Assemblée nationale, Charles Millon.

La visite du premier ministre à Agen

M. Balladur : « Maintenir le cap »

AGEN

de notre correspondant

« *Je suis, par nature, un homme réservé...* » Edouard Balladur s'est refusé à commenter, vendredi 4 novembre à Agen, en dépit des nombreuses questions des journalistes, la déclaration de candidature de Jacques Chirac à l'élection présidentielle. Cependant, cette annonce était dans tous les esprits lorsque, s'adressant aux élus du Lot-et-Garonne, le premier ministre a livré – digression finale après des propos très techniques sur la politique du gouvernement et ses retombées pour les départements ruraux – une réflexion sur la façon dont il convient de conduire les affaires de la France et d'« *assurer le redressement du pays* ».

« *J'ai fait un choix*, a dit M. Balladur. *Ce gouvernement assumera sa responsabilité jusqu'au bout, avec l'intérêt général comme seul souci. (...) Chacun agit selon les principes qu'il s'est fixés. Les miens sont clairs. Si j'ai accepté d'être Premier ministre, c'est parce que je considère que la France, même dans cette période institutionnellement délicate, devait continuer sans tarder son redressement.*» Des responsabilités assumées jusqu'au bout ? Il n'a pas fixé de limites, se réfugiant dans le rappel de ses priorités : « *Un programme français pour la présidence française de l'Union européenne* » ; des réponses adaptées aux interrogations de la jeunesse ; des dispositions qui permettront, « *le plus rapidement possible, d'assainir la vie publique* ». Il a rappelé, aussi, sa méthode : « *La planification, la concertation.* »

Le programme de M. Balladur est à échéance de six mois, tant il est vrai qu'à ses yeux, il est « *nécessaire de compter toutes les heures et tous les jours de l'action du gouvernement dans l'œuvre de redressement* ». Son programme est inscrit dans un débat « *permanent* », et non pas limité aux campagnes électorales, sur « *la modernisation, la réforme, le changement* ». En chef de file du « parti du mouvement », le premier ministre a déclaré vaines « *les querelles idéologiques* ». Entre le socialisme et l'ultra-libéralisme, « *qui ne sont plus de saison* », il entend montrer la voie de « *la liberté dans la solidarité* ».

Menacé par les tempêtes qui agitent la classe politique, M. Balladur s'est ainsi réfugié dans l'œil du cyclone, bien décidé à « *maintenir le cap* » et à donner l'image d'un homme qui agit et parle « *utile* », dût-il laisser quelques interlocuteurs insatisfaits. Devant les congressistes du douzième Forum des solidarités Nord-Sud – première étape de son voyage en Agenais –, il avait annoncé des mesures attendues par les responsables des organisations non gouvernementales (ONG).

PHILIPPE TUGAS

Le déplacement du maire de Paris dans le Nord

M. Chirac : « Laissons passer de l'eau sous les ponts »

LILLE

de notre envoyé spécial

« *Ça fait beaucoup de journalistes pour peu de matière, mais je vous avais prévenus !* » Jacques Chirac lui-même en riait, vendredi soir 4 novembre, à Lille. Après la surprise de sa déclaration de candidature au quotidien *la Voix du Nord*, puis à l'Agence France-Presse, le maire de Paris venait de consacrer au département du Nord sa première journée de campagne ou plutôt de non-campagne, tant cette première étape a été insolite, hors normes, marquée surtout par le silence du nouveau candidat.

Dès le matin, il est vrai, l'entourage du président du RPR avait dûment mis en garde les journalistes, qui s'associaient en catastrophe à un déplacement initialement consacré aux seules questions médicales et hospitalières : quoi qu'il advienne, M. Chirac se cantonnerait au thème prévu. Pour commencer, le maire de Paris ne prenait-il pas sa voiture au lieu du TGV où il aurait rencontré les journalistes ? Puis, en début d'après-midi, dans les couloirs du centre hospitalier régional universitaire (CHRU), première étape de sa visite, on pouvait surprendre sa fille Claude, devenue l'un de ses plus proches conseillers, un doigt sur les lèvres, lui rappelant furtivement la consigne de silence.

Cette consigne, M. Chirac l'a respectée sans faiblir tout au long des trois heures, sans la moindre pause-café, d'une réunion de travail dense et touffue sur les problèmes du CHRU de Lille. Le tout nouveau candidat – avait-il la tête ailleurs ? – donnera parfois l'impression d'une certaine distraction. On apprendra, quand même, qu'à ses yeux, le budget global qui régit le fonctionnement de l'hôpital public est un mauvais système et qu'en revanche l'autonomie des facultés de médecine dans l'Université lui paraît souhaitable.

Symboles

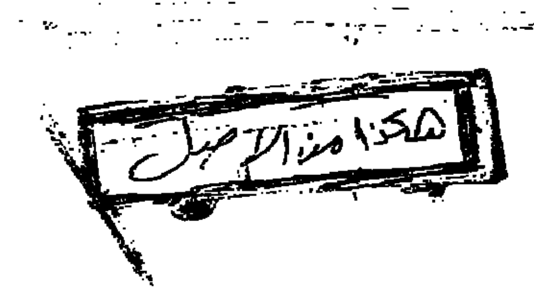
En annonçant, officiellement, sa candidature présidentielle dans *la Voix du Nord* du 4 novembre, jour où il se rendait à Lille, Jacques Chirac a voulu multiplier les symboles. Le choix de ce quotidien régional n'est pas fortuit, car c'est à Lille que naquit Charles de Gaulle, le 22 novembre 1890. Le choix du jour ne l'est pas moins, car le 4 novembre est, dans le calendrier catholique, la fête de Saint-Charles. Plus encore, M. Chirac a précisément choisi l'anniversaire du jour – le 4 novembre 1965 – où le général de Gaulle avait annoncé, par une allocution radiotélévisée de huit minutes, sa candidature à la première élection au suffrage universel d'un président de la République française.

Accueil chaleureux de M. Mauroy

Pierre Mauroy est venu souhaiter à M. Chirac la bienvenue sur ses terres. La forêt de micros et de caméras s'anime. Malgré les apparences et au-delà de la rivalité politique, les deux hommes s'apprécient : chaleureux, bons vivants, ils se ressemblent, d'une certaine façon. De fait, ils ont l'air ravi de se retrouver. Prenant le taureau par les cornes, un journaliste demande à M. Mauroy s'il ne sera pas, lui aussi, candidat. Le sénateur (PS) du Nord, et maire de Lille s'exclame : « *Alors, là !, ce serait un scoop formidable ! Mais non, c'est pour lui que vous êtes venus.* » Puis il reprend, hilare, en regardant M. Chirac : « *Il y aura sans doute un autre candidat...* »

De plus en plus réjoui, le président du RPR semble hésiter une seconde puis rétorque très fort, en détachant bien ses mots afin que tout le monde entende : « *Laissons passer de l'eau sous les ponts.* » Sous la boutade, il y a un message : cela fait longtemps, bien avant l'annonce de sa candidature, que M. Chirac veut croire que, au bout du compte, Edouard Balladur ne sera pas candidat et résoudra ainsi le problème du RPR et de son président.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI



de Paris

La déclaration communiquée à l'AFP

« Notre pays a besoin d'une véritable politique du changement »

Jacques Chirac a communiqué à l'Agence France-Presse, vendredi 4 novembre, la déclaration suivante :

« La vie politique de notre pays est polarisée depuis plusieurs mois par les élections présidentielles, mais les Français ignorent qui sollicitera leurs suffrages et quel sera la nature du débat. Ils déplorent les camouflages tactiques qu'ils perçoivent légitimement comme des offenses à leur civisme. Ils sont las de cette hypocrisie.

» Dans un climat aussi délétère, le désarroi tourne vite à l'aigreur, puis au ressentiment : les pires démagogies risquent d'y prospérer. Déjà, on observe la glaciation de toute initiative par le discrédit qui pèse sur l'ensemble de la classe politique. Je me refuse à contribuer à l'entretien d'un tel climat. C'est de l'avenir de la France qu'il s'agit : les Français ont le droit de savoir qui a l'ambition de le prendre en charge, dans quelles perspectives et vers quels horizons. Aussi ai-je décidé de clarifier la situation en annonçant aujourd'hui que je suis candidat lors de la prochaine élection présidentielle.

« Le monde cherche de nouveaux équilibres »

» Le choix des électeurs sera décisif. Pourquoi brouiller leur esprit en esquivant les questions qu'ils se posent ? Le système économique et social bâti dès l'origine de la Vᵉ République dans l'euphorie d'une France régénérée et d'une croissance soutenue est en cours d'implosion. Le monde cherche de nouveaux équilibres, non sans appréhensions. Les échanges de biens, de capitaux et d'informations se sont mondialisés, les pôles de puissance se sont déplacés, l'innovation technologique frappe de désuétude les modes de raisonnement et d'action hérités du passé. Partout s'est ouverte la plaie du chômage. Elle menace de désagréger les sociétés. Le retour attendu de la croissance ne suffira plus à résoudre le problème crucial de l'emploi.

» Notre pays a besoin d'une véritable politique du changement. Entre les risques d'une rupture qui sèmerait le désordre et le confort d'une tiédeur qui enliserait notre pays dans un déclin léthargique, la nécessité du changement s'impose à la raison. Il doit intervenir en deux phases et à des rythmes différents. D'abord, la bataille contre le chômage et pour l'insertion des jeunes, la lutte contre l'exclusion, la juste répartition des fruits de la croissance, appellent des réformes dans un délai de six mois après l'élection du nouveau président de la République. Nous sommes là en état d'alerte et d'urgence, le temps nous sera compté. Ensuite, l'adaptation des structures aux mutations profondes que connaissent l'Europe et le monde fera l'objet de réformes programmées et concertées dans les domaines de l'éducation, de la fiscalité, de la protection sociale, de l'administration et de l'environnement.

» Ainsi l'Etat républicain, armé de rigueur et de cohérence pourra-t-il relever les défis du futur. Ainsi, nos compatriotes, confortés dans leur aspiration à une éthique nouvelle, retrouveront le goût de l'effort, le sens de la créativité et la voie de l'espérance. »

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

L'ÉCONOMIE

La discussion du projet de loi sur l'aménagement du territoire

Le Sénat impose au gouvernement sa conception du développement universitaire

Les sénateurs ont continué, jeudi 3 et vendredi 4 novembre, l'examen des articles du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Ils ont adopté très largement – malgré l'opposition du gouvernement – le principe d'un schéma de développement universitaire dans les villes moyennes et se sont efforcés de définir la notion nouvelle de « pays ».

Depuis une semaine, le gouvernement et les sénateurs se faisaient des politesses, le premier s'employant à se concilier les bonnes grâces des seconds pour faire aboutir au mieux le projet de loi sur l'aménagement du territoire (*le Monde* des 27 et 29 octobre et du 4 novembre). Jeudi, enfin, le Sénat est entré dans le vif du sujet et, si le ton est resté feutré, le débat s'est brusquement tendu. Non pas à propos des règles d'élaboration du schéma directeur de la région d'Ile-de-France, comme certains le craignaient en songeant aux nombreux défenseurs du monde rural que compte le Sénat. Cet article est passé en douceur.

En revanche, la discussion a été *extrêmement serrée* à propos du « schéma sectoriel » d'aménagement du territoire que les sénateurs souhaitaient introduire dans le domaine de l'enseignement supérieur. Elle s'est soldée par une sévère défaite pour François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui était venu, tout exprès, défendre la position du gouvernement.

Un nouveau type d'établissement

Au point de départ, la commission spéciale du Sénat proposait de renforcer le projet adopté par l'Assemblée nationale en introduisant le principe de schémas sectoriels, destinés à préciser le schéma national d'aménagement du territoire dans plusieurs domaines stratégiques, en particulier, celui du développement universitaire. Jean François-Poncet (Rass. dém.), président de la commission, en avait fait, depuis longtemps, un cheval de bataille et il l'a réaffirmé avec force. « *Avec la péréquation des charges et le désenclavement*, a-t-il dit, *la répartition équilibrée de l'intelligence sur le territoire est au cœur de notre démarche et constitue le troisième levier de la politique d'aménagement du territoire.* »

Tout le monde, gouvernement compris, ne pouvait que souscrire à ce principe, mais ses modalités d'application ont suscité une vigoureuse controverse. Estimant, en effet, que l'actuel schéma «Université 2000», qui prend fin en 1995, « *n'a pas eu d'effet significatif en matière d'aménagement du territoire et a même, parfois, renforcé les disparités existantes, en matière d'équipements universitaires, au profit de la région parisienne, des régions riches et des métropoles universitaires traditionnelles* », au détriment des villes moyennes, le Sénat a voulu innover.

La commission propose donc d'inventer un modèle nouveau d'universités, de taille modérée (trois mille à cinq mille étudiants), implantées dans des villes moyennes, spécialisées sur un thème, adossées à la recherche et conçues en fonction des perspectives de débouchés professionnels. Elle demande que, sans attendre l'élaboration du schéma sectoriel de l'enseignement supérieur, deux universités de ce type soient créées, pour amorcer le mouvement. A l'exception des communistes, la très grande majorité des sénateurs ont approuvé cette démarche, sous réserve, chez les socialistes, que cette « *avancée conceptuelle* » ne serve pas de prétexte pour « *revenir sur l'esprit de la loi de 1984* » sur l'enseignement supérieur.

Or c'est sur ce point, tout à fait symbolique, que M. Fillon s'est efforcé de « doucher » le bel enthousiasme du Sénat. Si ces nouveaux établissements sont des universités de plein exercice, « *vous ne pourrez pas empêcher une université thématique de devenir généraliste si son conseil d'administration en décide ainsi* », a-t-il plaidé devant les sénateurs. En revanche, a-t-il insisté, si ces nouvelles universités n'étaient que de simples « *établissements d'enseignement supérieur* », cela permettrait d'en faire des établissements dérogatoires à la loi de 1984, « *en attendant la réforme* » de celle-ci. Pour preuve de sa bonne foi, il a confirmé la volonté du gouvernement de créer, dès mars 1995, deux universités expérimentales de ce type à Troyes et sur le pôle Lorient-Vannes, et une troisième, ultérieurement, à Sophia-Antipolis.

Loin de se satisfaire de cette promesse, M. François-Poncet a défendu le principe d'universités nouvelles de plein exercice. « *Y renoncer frapperait au cœur toute notre démarche* », a-t-il répondu au ministre, avant d'ajouter : « *Pourquoi créer cinq universités thématiques au lieu de trois ? Pour éviter que le mouvement ne s'arrête. Il y a urgence, et nous devons saisir cette occasion : dans cinq ans, il sera trop tard, nous ne bénéficierons plus de la poussée démographique actuelle, et je vois bien qu'une administration pas trop enthousiaste s'arrangerait pour retarder le processus jusqu'au moment où il serait trop tard.* » Bref, pas question de lâcher la proie pour l'ombre, ni de manquer l'occasion de démontrer que les responsables de collectivités territoriales ne veulent plus rester cantonnés, sur le terrain universitaire, dans le rôle de bailleurs de fonds ni dans celui de prestataires de services muets.

M. Fillon battu par 310 voix contre 10

Une heure durant, le ministre et le président de la commission ont argumenté, sans vouloir céder un pouce de terrain, mais, au moment du vote, la proposition de M. Fillon a fait pratiquement l'unanimité contre elle : 310 voix contre, opposition et majorité réunies, et 10 voix pour. Un véritable camouflet.

Après cette passe d'armes, les autres schémas sectoriels – pour la recherche, la culture, les transports ou les télécommunications – ont été adoptés presque sans coup férir. Ils sont pourtant loin d'être moins significatifs. Ainsi, par exemple, les sénateurs ont fixé le principe que, dans une dizaine d'années, les deux tiers du potentiel de recherche public français (chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs) devraient être « *installés en province* », contre à peine 60 % aujourd'hui. Quant à la *recherche privée*, encore plus massivement concentrée en région parisienne, le Sénat a décidé de l'inciter, grâce, notamment, à une modulation du crédit d'impôt-recherche, à aller s'installer en province.

Le même objectif de rééquilibrage a été retenu pour l'action de l'Etat dans le domaine culturel : dans les dix ans à venir, ce dernier devra consacrer les deux tiers de ses crédits à son action en province. Autant d'innovations qu'il ne reste plus qu'à faire accepter par l'Assemblée nationale en deuxième lecture...

GÉRARD COURTOIS

Le « pays » et les officines

La décentralisation et la définition de la notion nouvelle de « pays » : les sénateurs avaient deux morceaux de choix à leur menu de vendredi. Ils ont avalé le premier sans enthousiasme. Leur commission spéciale avait introduit une innovation importante en prévoyant qu'une loi ultérieure « *désignera, dans un délai de dix-huit mois, une collectivité chef de file qui coordonnera la programmation et l'exécution d'une compétence ou d'un groupe de compétences qui relèvent de plusieurs collectivités locales* ».

Tout en gardant beaucoup de souplesse à cette notion de chef de file, il s'agissait de favoriser une plus grande cohérence de l'action des collectivités locales et de sortir, ne serait-ce que sur la base du volontariat, du flou créé par les lois de décentralisation. Or les sénateurs n'ont pas suivi leur commission spéciale : en adoptant un sous-amendement de Paul Girod (Rass. dém., Aisne), selon lequel la loi ultérieure « *définira les conditions dans lesquelles une collectivité peut prendre le rôle de chef de file* », ils ont sérieusement réduit, avec l'assentiment du gouvernement, la portée de cette innovation.

Ils ont ensuite savouré les charmes et les ambiguïtés de la notion de « pays », introduite par le projet de loi. L'enjeu du débat est de taille : le pays n'est-il que la « *reconnaissance d'une réalité de terrain* » ou constitue-t-il l'amorce d'un échelon administratif nouveau, susceptible d'accélérer le mouvement vers l'intercommunalité, voire de bousculer les frontières actuelles des arrondissements et des départements ? Tout en restant à la première hypothèse, les sénateurs ont démontré, tout au long d'un débat passionné, que la seconde suscite des craintes extrêmement vives.

G. C.

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Plus de 8 milliards de francs pour la politique de la ville

L'Assemblée nationale a examiné, vendredi 4 novembre, le budget de la ville, qui s'élève à 866,43 millions de francs en crédits de paiement (en augmentation de 1 %) et à 272,41 millions de francs en autorisations de programme (+ 42,4 %). Il ne représente, toutefois, qu'une partie des 8,28 milliards de francs (+ 3,7 %) qui, selon Christian Vanneste (RPR), rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, seront consacrés à la politique de la ville en 1995, montant qui regroupe des crédits inscrits aux budgets d'autres ministères (équipement, affaires sociales, travail, éducation nationale).

Le vote sur le budget de la ville interviendra le 15 novembre, en même temps que celui de tout le ministère des affaires sociales. Les socialistes et les communistes ont annoncé qu'ils se prononceront contre ces crédits. Laurent Cathala (PS, Val-de-Marne) a dénoncé l'absence de « *véritable politique foncière* » et de « *politique du logement de nature à favoriser la mixité sociale* », tandis que Georges Sarre (RL, Paris) a accusé le gouvernement de présenter un « *budget en trompe-l'œil* ». Cependant, tout en reprochant au gouvernement de ne pas « *rompre avec la logique suicidaire de la rentabilité immédiate* », Patrick Braouezec (PC, Seine-Saint-Denis) a « *pris acte de la progression des crédits* » de la ville.

La majorité, quant à elle, n'a guère trouvé à redire à ce budget. Elle s'est félicitée de la hausse de 26 % des crédits de fonctionnement, destinés, selon Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, à mettre l'accent « *sur l'amélioration de la vie quotidienne et le développement de la citoyenneté dans les quartiers* ».

Plusieurs orateurs ont regretté, néanmoins, comme Claude Vissac (app. RPR), rapporteur pour avis de la commission de la production, la « *déficience* » des instruments « *d'évaluation des résultats de la politique de la ville* ». Avec d'autres, Eric Raoult (RPR), rapporteur spécial de la commission des finances, et Gilles Carrez (RPR, Val-de-Marne) ont mis en garde contre le danger du « *saupoudrage* » des efforts budgétaires entre de trop nombreux sites, tandis M. Vanneste exprimait un sentiment répandu en demandant la réduction des délais de versement des subventions aux associations, ainsi qu'un meilleur contrôle de l'utilisation de ces fonds.

Mme Veil a salué « *le dévouement et la compétence des associations* », en soulignant que soutenir celles-ci ce n'est pas « *financer, de manière aveugle, des réseaux mal identifiés* ». Elle a insisté sur la nécessité de développer la médiation dans les banlieues, que ce soit pour la prévention de la délinquance ou pour l'intégration. Elle a indiqué, à ce propos, qu'elle proposera à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, que de « *jeunes femmes étrangères* » jouent le rôle de « *médiatrices* » dans les affaires de voile islamique à l'école.

CÉCILE CHAMBRAUD

JUSTICE

L'assassinat de Chapour Bakhtiar devant la cour d'assises de Paris

Routine et diplomatie

Au troisième jour du procès de l'assassinat de Chapour Bakhtiar, la cour d'assises de Paris a entendu les proches de l'ancien ministre iranien tout en abordant l'examen détaillé des premières constatations effectuées après la découverte tardive du crime.

L'avant-bras replié sur sa gorge qui vibre sous un flot de paroles en persan, Ali Vakili Rad se penche en arrière jusqu'à en perdre l'équilibre. Le mime est trop parfait et l'espace d'un instant la cour d'assises a l'impression d'assister à l'assassinat de Chapour Bakhtiar et de son secrétaire Sorouch Katibeth. L'image que suggère la position de Vakili Rad est celle du secrétaire dont Faryboun Boyerahmadi est en train de briser le larynx avant de lui porter cinq coups de couteau dans le dos.

Le visage terreux, Vakili explique, en reniflant bruyamment : *« J'étais assis à côté de M. Bakhtiar sur le canapé. On regardait un plan. Mohammad Azadi l'a attaqué* (...). *Je n'avais pas le courage de voir cette scène. »* Il affirme donc ne pas pouvoir expliquer comment Azadi a broyé la gorge de l'ancien premier ministre iranien ni comment celui-ci a eu le thorax écrasé. *« Il faut le poids d'un homme »*, commente froidement le médecin légiste.

La salle reprend son souffle. Vakili affirme qu'il appartient à la mouvance de Chapour Bakhtiar et que deux hommes l'ont convaincu de venir en France pour proposer au ministre en exil un projet de destruction d'une raffinerie en Iran. Ensuite, Azadi et Boyerahmadi l'auraient convaincu qu'il fallait tuer Chapour Bakhtiar. Mais il n'aurait lui-même rien fait et ce seraient ses deux complices – actuellement en fuite – qui auraient commis les assassinats. C'est du moins ce qui ressort d'une longue déclaration extrêmement confuse dont les incohérences sont encore renforcées par une traduction controversée.

« Un dispositif édulcoré »

La famille de M. Bakhtiar et les correspondants de journaux diffusés en persan sursautent régulièrement et contestent les paroles de l'interprète ; celui-ci s'obstine en outre à parler à la troisième personne, malgré l'intervention du président rendu incapable de discerner qui a fait quoi. En tout cas, il semblerait que la version de Vakili ne soit pas incompatible avec les constatations du médecin légiste selon lesquelles il était nécessaire que les assassins soient *« au moins deux »*.

Comment une telle tuerie a-t-elle été possible dans une villa aussi surveillée ? La cour reviendra la semaine prochaine sur cet aspect du dossier mais le déroulement parfois désordonné des débats permet dès à présent son évocation.

A l'évidence, la routine s'était installée après dix ans de protection de l'ancien ministre iranien. *« Le dispositif avait été édulcoré au fil des années »*, constate le commissaire de Suresnes. Certes les trois hommes, considérés comme des sympathisants, étaient attendus et c'est surtout au moment de leur départ et au cours de leur fuite que les carences du service d'ordre apparaissent. Les trois passeports ont été rendus par les CRS au seul membre du commando dont les vêtements n'étaient pas tachés de sang alors que les deux autres attendaient à distance. Et le crime ne sera constaté que quarante heures plus tard. Une relève de CRS, un flou dans la passation des consignes et un évident relâchement ont interdit que l'alerte soit donnée plus tôt.

La grâce d'Anis Naccache

« Mon père ne s'inquiétait pas de savoir s'il était menacé », observe seulement Guy Bakhtiar, inspecteur des renseignements généraux chargé de la protection de son père. Sa voix est volontairement atone et ce sont les amis de Chapour Bakhtiar qui donnent leur appréciation sur le contexte de l'époque après avoir dressé un portrait élogieux de l'ancien ministre. L'amertume se lit sur les visages lorsque l'on évoque la grâce d'Anis Naccache, libéré en 1990 après dix ans de détention alors qu'il avait été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir commis une première tentative d'assassinat contre l'ex-ministre du shah. *« Cette liberté ouvre une nouvelle action contre moi »*, aurait déclaré Chapour Bakhtiar à son ancien conseiller, le docteur Marc Razmara, qui avait déjà dit sur FR3, le 31 octobre : *« Le jour où l'on a libéré Naccache, on a signé l'arrêt de mort de Bakhtiar. »*

Fille d'Abdel Raham Boroumand, président du conseil exécutif du mouvement animé par M. Bakhtiar, Laden Boroumand a vu son père assassiné le 18 avril 1991. Mais c'est sur un ton calme qu'elle donne aux jurés-magistrats un véritable cours sur l'histoire politique de l'Iran qui se termine cependant par une déception.

Lors de sa dernière rencontre avec Chapour Bakhtiar, il lui avait fait part de ses inquiétudes devant ce qu'il interprétait comme un changement de la politique française à l'égard de Téhéran : *« Il me disait que ça ne l'étonnerait pas que la France, pour des raisons de rapprochement avec la République islamique, lui demande de quitter la France. Il avait envisagé le Canada. »*

Ce jour-là, Chapour Bakhtiar lui avait parlé des droits de l'homme et des grands principes. Mais elle ajoute : *« Il me disait que lorsqu'il était question de contrats et d'intérêts financiers, au nom de ces intérêts la France pouvait suspendre ces valeurs. »*

MAURICE PEYROT

Après le rejet de sa demande d'asile politique par l'Uruguay

Jacques Médecin pourrait être extradé dans les prochains jours

Le président uruguayen, Luis Alberto Lacalle, a refusé, vendredi 4 novembre, d'accorder l'asile politique à Jacques Médecin. L'ancien maire de Nice, qui est accusé par la justice française d'abus de confiance, de corruption et de recel d'abus de biens sociaux, fait l'objet d'une procédure d'extradition depuis près d'un an. Il est maintenant à la disposition du ministère uruguayen de l'intérieur, qui, en collaboration avec Interpol, devrait procéder à son transfert en France dans les jours prochains, probablement mercredi 9 novembre. La justice uruguayenne a autorisé l'extradition de M. Médecin au terme d'une bataille juridique de onze mois (*le Monde* du 22 octobre).

Pour tenter de retarder le rapatriement de son client, Mᵉ Fortabat-Labatut a annoncé, vendredi, son intention de demander au Premier ministre, Edouard Balladur, et au ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, de respecter le délai de soixante jours prévu dans la procédure d'extradition.

FAITS DIVERS

Double infanticide aux États-Unis

Les larmes de Susan, mère tueuse

WASHINGTON
de notre correspondant

Ses propres larmes avaient fait pleurer l'Amérique. Son drame était devenu celui de toute mère de famille. Quelle *« mom »* n'aurait pas ressenti dans sa chair l'angoisse de Susan Smith, cette jeune femme de vingt-trois ans au visage d'adolescente ? Le 25 octobre, alors que Susan conduit sa voiture, elle est arrêtée par un homme qui la menace d'un revolver et s'installe à bord. Sur la banquette arrière, Michael (trois ans) et Alexander (quatorze mois), sont attachés à leur siège. Au bout de quelques kilomètres, l'homme intime à Susan l'ordre de descendre. Bouleversée, en larmes, elle s'exécute, non sans avoir le temps de crier : *« Je vous aime »* à ses enfants.

Commence alors un feuilleton télévisé qui prend des proportions nationales. Susan multiplie les apparitions, supplie le *« ravisseur »*, *« prie Dieu chaque jour »* de lui rendre ses enfants. Elle pleure abondamment devant les caméras et l'Amérique s'apitoie sur cette jeune mère frappée par le destin.

Heureusement, Susan a pu faire un portrait robot : c'est un Noir, âgé d'une trentaine d'années, coiffé d'une sorte de bonnet de marin, qui a kidnappé Michael et Alexander. Le FBI et les polices de plusieurs États se livrent à une gigantesque chasse à l'homme. Tous les soirs, la télévision montre des images de plongeurs qui fouillent les lacs, de policiers qui ratissent la campagne, de cavaliers qui s'enfoncent dans les bois, à la recherche d'indices.

Attachés et morts noyés

Rien. A Union, cette petite ville de Caroline du Sud d'où Susan est originaire, une veillée de prières permanente est organisée. Susan se déclare convaincue que Dieu *« prend soin »* de ses enfants, souligne que *« le plus terrible dans cette épreuve est de ne pas savoir s'ils ont ce qu'il faut pour survivre »*.

Mais quelque chose ne tourne pas rond. Pour la routine, Susan subit le détecteur de mensonge : elle ment. De son domicile, les enquêteurs emportent plusieurs sacs : Susan s'étonne. Jeudi 3 novembre, quelques heures après que la jeune mère eut de nouveau sangloté sur toutes les chaînes de télévision, c'est le coup de théâtre. Le shérif du comté de Union, Howard Wells, annonce que Susan Smith a été arrêtée. Le lendemain, elle sera inculpée du meurtre de ses deux enfants.

Sa voiture a été retrouvée au fond d'un lac. A l'arrière, les corps décomposés de Michael et Alexander, toujours attachés, morts noyés. Il n'y avait eu ni rapt, ni ravisseur « noir ». Mais un double meurtre, avoué par Susan. Et l'Amérique dupée hésite entre l'horreur et la colère.

LAURENT ZECCHINI

Les intempéries dans le sud de la France

Trois personnes disparues en Lozère

Avec un débit de 2 900 mètres cubes à la seconde, le Tarn est sorti de son lit au cours de la nuit de vendredi 4 à samedi 5 novembre dans sa traversée du département du même nom, nous indique notre correspondant à Albi. En amont de la ville, une quinzaine de maisons, où le niveau de l'eau atteignait 1 ou 2 mètres, ont dû être évacuées par les sapeurs-pompiers de Saint-Juéry, entre 0 et 6 heures. Plus en amont, dans la vallée, de nombreuses fermes sont isolées. Une centaine de pompiers au total ont été mobilisés dans le cadre du plan départemental d'assistance. Le niveau maximum de la crue était prévu vers le milieu de la journée.

Des pluies diluviennes se sont également abattues sur la Lozère, où une voiture a été emportée par les eaux du Tarnon. Vendredi soir, aucune des trois occupantes n'avait été retrouvée. Les axes principaux de circulation ont été coupés autour de Mende et de Marvejols. Un hélicoptère de secours devait être envoyé en renfort dans le département.

Dans les départements voisins, le Gard et l'Hérault, les précipitations ont été particulièrement violentes sur les Cévennes, où le mont Aigoual a vu tomber en trois jours 420 litres d'eau au mètre carré. La circulation a été encore perturbée dans les Bouches-du-Rhône et en Corse.

Tout le Sud-Est restait en alerte, car le centre régional de météorologie d'Aix-en-Provence annonçait de nouvelles précipitations violentes pour samedi 5 et dimanche 6 novembre.

DÉFENSE

Avec la fin de la « guerre froide »

Espions au chômage

Cinq cents « espions » britanniques mis au chômage, pour cause de fin de la « guerre froide ». La décision prise par le gouvernement de John Major a été motivée par des raisons financières, le budget visé étant de l'ordre de 600 millions de livres (soit 5 milliards de francs).

Les cinq cents départs en question devraient s'étaler sur les trois prochaines années et ils concernent des agents de plus de cinquante ans. Déjà, durant les deux années écoulées, il y a eu deux cents départs volontaires d'officiers britanniques.

Cette mesure touche le centre gouvernemental des communications de Cheltenham (dans le Gloucestershire) qui emploie quelque six mille spécialistes de l'interception des transmissions stratégiques (au niveau des gouvernements) et militaires à l'étranger, ainsi que de l'écoute des conversations téléphoniques. Un centre de moindre importance sera fermé, à Cheadle (dans le Staffordshire), mais le site de Chypre est maintenu et celui de Hongkong ne sera fermé qu'en 1997, lorsque la « colonie » britannique reviendra à la Chine.

Plan d'embauche en France

Dans les services spéciaux, ce genre de décisions doit être appliquée avec doigté, pour éviter le risque que des agents remerciés n'aillent offrir leurs compétences à des services étrangers ou – ce qui est plus fréquent – à des « officines » privées dont le nombre s'accroît (*le Monde* du 30 septembre).

En France, le mouvement est inverse : les services spéciaux recrutent. Un plan d'embauche a été décidé pour la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui porte, depuis 1992, sur la création de soixante-dix emplois par an. Au total, il est prévu d'accroître de cinq cents fonctionnaires les effectifs de la DGSE qui s'élèvent aujourd'hui à quatre mille (en grande majorité des civils).

A la direction du renseignement militaire (DRM), où l'on devrait compter environ cinq cents cadres, civils ou appelés, à terme, on recrute aussi avec un redéploiement – interne aux armées françaises – qui aboutit à y affecter de nouveaux officiers et sous-officiers.

ÉDUCATION

Selon son nouveau secrétaire général

L'enseignement catholique ne s'estime pas concerné par l'application de la circulaire sur les signes religieux

Deux jours après avoir pris ses fonctions de secrétaire général de l'enseignement catholique (*le Monde* du 3 novembre), Pierre Daniel, qui répondait vendredi 4 novembre à l'invitation des journalistes de l'éducation (AJE) et de l'information religieuse (AJIR), a évoqué les problèmes posés par le port du foulard islamique dans les écoles. L'esprit de la circulaire Bayrou sur les signes religieux *« est bon »*, a dit Pierre Daniel en refusant de polémiquer. Ce texte pose toutefois, convient-il, beaucoup de questions à l'enseignement catholique (qui accueillerait aujourd'hui une trentaine de jeunes musulmanes portant le foulard). M. Daniel s'est d'abord demandé si l'exclusion de l'enseignement public de jeunes filles voilées était *« la meilleure solution »* pour arrêter un prosélytisme religieux venu de l'extérieur.

Fort des dispositions de la loi Debré qui introduit un contrôle de l'Etat sur les seuls programmes d'enseignement, et non sur l'organisation et la vie scolaire, Pierre Daniel a ensuite estimé que *« L'enseignement catholique ne se sent pas concerné par l'application de la circulaire Bayrou »*. Ce qui ne veut pas dire, a-t-il aussitôt rectifié, que nous devons accepter *« les yeux fermés »* de jeunes musulmanes qui seraient en difficulté avec l'école publique pour cause de foulard. Il s'est refusé, à cet égard, à tout *« débauchage »* : *« l'enseignement catholique a abandonné le prosélytisme catholique. Ce n'est pas pour accepter une autre forme de prosélytisme religieux. »* Et la candidature de jeunes filles musulmanes à l'école catholique ne pourrait être acceptée qu'à de strictes conditions, a précisé Pierre Daniel : une assiduité à tous les cours, un dialogue permanent avec les jeunes filles et leurs seuls parents, un climat de tolérance général dans l'établissement.

Le nouveau « patron » de l'enseignement catholique a estimé que, face à ces nouveaux courants religieux qui n'ont plus rien à voir avec le *« cléricalisme forcené d'autrefois »*, la laïcité peut être *« un concept orginal permettant la liberté et la tolérance pour tous, à condition de ne pas la transformer en un dogme universel et éternel »*. M. Daniel s'est enfin montré déterminé à ne pas laisser l'enseignement catholique devenir l'otage des prochaines joutes présidentielles. *« La paix scolaire*, a-t-il conclu, *ne peut se bâtir ni sur les surenchères de l'enseignement catholique ni sur celles de l'enseignement public. »*

H. T.

FOULARD ISLAMIQUE : annulation de l'exclusion d'une élève infirmière de Bordeaux. – Le tribunal administratif de Bordeaux a annulé, jeudi 3 novembre, la décision de l'institut de formation en soins du centre hospitalier universitaire de Bordeaux d'exclure une élève infirmière pour avoir porté le foulard islamique lors d'un stage. Latifa Lekfif, vingt-cinq ans, musulmane d'origine marocaine, avait été exclue notamment pour *« inaptitude à l'adaptation aux exigences professionnelles »* et *« impossibilité de s'intégrer dans un projet de service »*. Le tribunal administratif, qui avait déjà ordonné la réintégration de la jeune femme en avril (*le Monde* du 16 avril), a estimé que *« ni les notes obtenues, ni aucune autre pièce du dossier ne révèle l'inaptitude théorique ou pratique de l'intéressée à poursuivre sa scolarité »*.

EN BREF

NUCLÉAIRE : autorisation de démarrage pour le premier réacteur britannique à eau pressurisée. – Le réacteur britannique Sizewell-B a reçu, vendredi 4 novembre, l'autorisation de « diverger » (démarrage de la première réaction en chaîne), a annoncé l'agence mondiale d'informations nucléaires NucNet. Implanté sur la centrale de Sizewell (sud-est du Royaume-Uni), ce réacteur, d'une puissance de 1 200 mégawatts, est le premier de la filière à eau pressurisée (ou PWR, celle d'EDF et de la majorité des centrales au monde). Il pourrait être couplé au réseau électrique britannique à la fin du mois de décembre. Le parc électronucléaire britannique comportait jusqu'à présent trente-cinq réacteurs : vingt Magnox mis en service entre 1957 et 1968 et quatorze unités plus récentes AGR, toutes de type graphite-gaz, ainsi qu'un surgénérateur.

ESPACE : retour sur Terre d'Ulf Merbold en compagnie de deux cosmonautes russes. – L'astronaute de l'Agence spatiale européenne (ESA), Ulf Merbold (Allemagne), et les cosmonautes Iouri Malentchenko (Russie) et Talgat Moussabaïev (Kazakhstan), ont quitté la station Mir et regagné la Terre vendredi 4 novembre. L'atterrissage de leur vaisseau Soyouz-TM-19, à 12 h 18 (heure de Paris), dans la steppe kazakhe à 70 km au nord-est de la ville d'Arkalyk, met un terme à la première mission spatiale euro-russe EUROMIR-94. Au cours des trente jours en orbite, Ulf Merbold a réalisé une vingtaine d'expériences, portant principalement sur les effets de l'apesanteur sur l'organisme humain et les sciences des matériaux. Trois cosmonautes russes sont restés à bord de Mir : Alexandre Viktorenko et Elena Kondakova, arrivés avec Merbold le 3 octobre et le médecin Valéri Poliakov, qui s'y trouve depuis le 10 janvier. – (*AFP.*)

CORRUPTION : Edouard Chammougon déchu de sa qualité de député. – Le vice-président de l'Assemblée nationale, Gilles de Robien, a annoncé, vendredi 4 novembre, qu'il avait reçu une décision du Conseil constitutionnel *« constatant la déchéance de plein droit de M. Chammougon de sa qualité de membre de l'Assemblée nationale »*. Convaincu de corruption, Edouard Chammougon, maire de Baie-Mahault et député (République et liberté) de Guadeloupe avait été condamné le 4 novembre 1993 à trois ans d'emprisonnement avec sursis, 200 000 francs d'amende et dix ans de privation de ses droits civiques et civils. La Cour de cassation, après avoir réduit cette privation de moitié, avait confirmé la déchéance des droits civiques du député, le 10 octobre dernier. Une élection législative partielle devra être organisée dans les trois mois suivant la notification de la décision du Conseil constitutionnel au préfet de la Guadeloupe.

CASSATION : rejet du pourvoi de Francis Heaulme. – Le pourvoi de Francis Heaulme, condamné à vingt ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Finistère, le 29 janvier (*le Monde* du 1ᵉʳ février) pour le meurtre d'une jeune femme, a été rejeté, jeudi 3 novembre, par la chambre criminelle de la Cour de cassation. Françis Heaulme, qui est âgé de trente-cinq ans, et que la justice soupçonne de plusieurs crimes, avait tué Aline Peres à coups de couteau le 14 mai 1989 à Relecq-Kerhuon, près de Brest (Finistère).

ENVIRONNEMENT

Affichage et protection du paysage

M. Barnier veut lutter contre l'enlaidissement des entrées de villes

Chacun le constate lors de ses déplacements en France : les publicités qui s'affichent défigurent aussi bien les entrées de villes que les bourgs ruraux et même les bâtisses isolées. En Europe, cette lèpre est un mal propre à la France et au Benelux, où près de 15 % des budgets publicitaires sont consacrés à l'affichage, contre 5 % en Italie et en Espagne, et 4 % en Allemagne et en Grande-Bretagne. Alors que, chez nos voisins, on « consomme » la publicité dans les journaux, à grands renforts de pages consacrées aux soldes et aux promotions, les Français, qui lisent peu le journal, sont assaillis de messages à tous les carrefours.

L'affichage publicitaire est régi par la loi du 29 décembre 1979. Il est interdit à proximité des monuments historiques, des sites protégés et en dehors des agglomérations. En fait, la loi est constamment tournée. En agglomération, elle réserve l'affichage publicitaire aux murs aveugles. Mais combien de réclames apparaissent au-dessus d'un porche ou d'une fenêtre ? La loi interdit les panneaux qui dépassent le mur-support. Mais combien de placards qui s'étalent au-delà de toute mesure ? Hors agglomération, on trouve des affiches sur des cabanes de cantonnier ou des granges de rase campagne, quand ce ne sont pas des panneaux plantés dans les champs, en dehors de toute zone habitée.

Selon l'association pour la réforme de l'affichage (1), 40 % des panneaux seraient illégaux. *« Ce sont les maires et les préfets qui ne font pas leur travail »*, observe Pierre Bonfils, directeur juridique des affichages Giraudy. De fait, un élu du peuple hésite à faire enlever un panneau chez un particulier. Quant aux préfectures, elles n'interviennent généralement que sur plainte, ce qui est rare.

Cependant, l'affichage légal ne suffit pas à protéger le paysage et les sites. C'est pourquoi un groupe de travail interministériel avait été mis en place sous la responsabilité de Marie-Noëlle Lienemann, maire (PS) d'Athis-Mons. Le ministre de l'environnement, Michel Barnier, a repris certaines propositions de ce groupe pour sa communication au conseil des ministres du 3 novembre, qui prévoit *« un régime de déclaration préalable auprès des maires »*. Ce principe de déclaration préalable, qui revient à une demande de permis de construire, est en vigueur chez la plupart de nos voisins (Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Suisse, Italie).

Si cette disposition est finalement intégrée dans la loi de renforcement de protection de l'environnement actuellement discutée au Parlement, les maires maîtriseront mieux l'intrusion de la publicité commerciale sur les murs de leurs villes. *Encore faut-il qu'ils le veuillent*, et que les mesures de répression en cas de contravention soient vraiment dissuasives.

ROGER CANS

(1) Association pour la réforme de l'affichage, 21, allée du Jardin-Anglais, 93340 Le Raincy. Voir aussi l'association Résistance à l'agression publicitaire, 61, rue Victor-Hugo, 93500 Pantin. (Tél. : 46-03-59-92).

Les bûcherons de l'Amazone

Suite de la première page

« Les bûcherons ouvrent des pistes par lesquelles s'engouffrent ensuite les éleveurs de bétail, les chercheurs d'or, etc. On a calculé que pour chaque acajou coupé vingt-huit autres arbres étaient ainsi abattus », poursuit José Augusto Padua. Le temps presse car l'acajou se fait rare dans le monde. Il a quasi disparu d'Amérique centrale et des Caraïbes. Les compagnies du Sud-Est asiatique, en particulier de Malaisie, qui ont coupé chez elles une grande partie de leurs forêts, s'intéressent de plus en plus au Brésil.

Plus de 80 % de l'acajou brésilien est exporté, principalement vers les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. *« C'est une activité qui ne créée pratiquement pas d'emplois, et laisse des régions entières dévastées. Les équipes s'enfoncent sans vergogne avec leurs tronçonneuses dans les parcs nationaux et dans les réserves indiennes. La plus grande partie de l'acajou actuellement coupé au Brésil provient en fait des terres indiennes, en toute illégalité »*, affirme encore le coordinateur de la campagne de Greenpeace. L'irruption des bûcherons dans les tribus perturbe presque toujours les structures sociales de ces dernières. Les jeunes Indiens sont fascinés par le matériel moderne utilisé par les nouveaux arrivants et perdent tout respect pour les chefs traditionnels. La déforestation va de pair avec l'apparition de la prostitution et de maladies contre lesquelles les Indiens n'ont pas de défenses naturelles.

L'inclusion de l'acajou

Greenpeace réclame donc un moratoire immédiat sur la coupe de l'acajou. L'organisation écologiste estime qu'il faut en priorité évaluer le nombre d'arbres qui restent et procéder à une réglementation de l'activité des compagnies forestières. Greenpeace propose également que l'acajou *Swietenia macrophylla* fasse désormais l'objet d'une protection internationale. *« Nous demandons qu'ils soit inscrit dans la deuxième catégorie prévue par la Convention internationale sur le commerce des espèces en danger »*, explique Cathérine Barr, porte-parole de Greenpeace. La première catégorie comporte les animaux et les plantes menacés d'extinction prochaine et dont le commerce est totalement interdit. La deuxième est constituée par les espèces qui risqueraient de disparaître à terme si leur exploitation continuait au même rythme et pour lesquelles une licence d'exportation et d'importation est exigée.

La prochaine réunion des cent vingt-deux pays signataires de cette convention a lieu du 7 au 18 novembre à Fort-Lauderdale, en Floride, et Greenpeace fait pression sur l'Union européenne et sur les Etats-Unis pour l'inclusion de l'acajou dans cette deuxième catégorie.

« C'est la première fois qu'on propose l'inscription d'une essence chère et qui fait l'objet d'un commerce considérable », commente Catherine Barr. Les deux principaux pays exportateurs, le Brésil et la Bolivie, ont déjà annoncé qu'ils voteraient contre cette mesure.

Le navire de Greenpeace a remonté l'Amazone jusqu'à Manaus puis redescendu le grand fleuve, atteignant Bélem, sur la côte atlantique, le 1er novembre, toujours escorté par un bâtiment de la marine de guerre brésilienne. *« Il s'agit de vous protéger »*, ont affirmé sans rire les autorités aux dix-huit membres d'équipage du navire, principalement européens et nord-américains, qui avaient reçu le renfort, pour cette campagne, de onze militants de la branche brésilienne de l'organisation.

DOMINIQUE DHOMBRES

Austérité à Greenpeace

L'organisation internationale de défense de l'environnement Greenpeace a tenu les 31 octobre et 1er novembre à Tabarka, en Tunisie, l'assemblée générale la plus difficile de son histoire. Le conseil de Greenpeace International (GPI), sous la houlette de son directeur exécutif, Steve Esposito, a arrêté pour l'exercice de 1995 un budget de 28,6 millions de dollars, soit environ 150 millions de francs (contre 38 millions en 1993, soit près de 200 millions de francs). Ce budget impose la suppression de 90 emplois sur 1 100 actuellement.

L'organisation subit une baisse de ses recettes et du nombre de ses militants depuis deux ans, alors que ses activités se multiplient (*le Monde* du 19 octobre). Les principaux bailleurs de fonds restent, dans l'ordre : l'Allemagne (60 millions de francs), les Etats-Unis (30 millions de francs), la Grande-Bretagne (17 millions de francs) et les Pays-Bas (10 millions de francs).

L'assemblée a élu trois nouveaux membres au conseil d'administration, qui reste présidé par l'Allemande Utta Bellion. Deux de ces membres sont originaires d'Asie : le Philippin Wallo Bello et la Néo-Zélandaise Cindy Kiro. – (*AFP.*)

SPORTS

VOILE : le départ de la 5e Route du rhum

Les fous du vent

Vingt-cinq concurrents – 13 sur multicoques et 12 sur monocoques – devaient prendre dimanche 6 novembre, à Saint-Malo, le départ de la 5e Route du rhum, une course transatlantique à la voile en solitaire, qui les mènera à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, au terme d'un parcours d'environ 7 000 kilomètres. Laurent Bourgnon, skipper de « Primagaz », est le favori des prétendants à la succession de Florence Arthaud, vainqueur en 1990. Le Français a pour objectif de battre le record (14 jours 10 heures et 8 minutes) établi alors par la navigatrice.

SAINT-MALO

de notre envoyée spéciale

Ils n'oublient pas Alain Colas, disparu lors de la première édition de la Route du rhum en 1978. Ils se souviennent de Loïc Caradec, parti en tête de l'édition 1986, et qui n'est jamais arrivé à Pointe-à-Pitre. Ils s'appellent Laurent Bourgnon, Loïck Peyron et Paul Vatine. Sur *Primagaz*, *Fujicolor-II* et *Région-Haute-Normandie*, ils sont les favoris de la Route du rhum 1994. Ils ne parlent plus d'aventure mais de course. En seize ans, le « Rhum » est devenu un sprint entre l'Europe et l'Amérique.

« Aujourd'hui, nous sommes loin de l'instinct de survie », note Laurent Bourgnon, favori des favoris de l'épreuve. *« Traverser l'Atlantique est à la portée de presque tout le monde* renchérit Loïck Peyron. *la seule question est la vitesse. »* Bourgnon espère pouvoir faire la route en dix jours. Soit quatre de moins que Florence Arthaud en 1990... et près de deux semaines de moins que Mike Birch en 1978, qui rallia Saint-Malo à Pointe-à-Pitre en un peu plus de vingt-trois jours (1).

Comme en 1990, la longueur des embarcations engagées dans la Route du rhum est limitée à 60 pieds (18,28 m) afin d'éviter une démesure frôle-la-mort. Depuis quatre ans, les architectes tentent d'imaginer le bateau le plus performant dans la catégorie des multicoques. Paul Vatine s'élance sur un navire qui promet d'être le plus rapide dans les vents portants à l'approche de la Guadeloupe. Conçu par le Britannique Nigel Irens, *Région-Haute-Normandie*, de structure classique associant mousse PVC, résine et carbone aéronautique, a été considérablement allégé. En redessinant les flotteurs et la coque centrale, en dotant celle-ci d'une barre unique et d'un seul safran, les chercheurs ont gagné 150 kilos pour parvenir à une masse de 5 tonnes. Même régime chez Laurent Bourgnon, dont le trimaran pèse 5,2 tonnes. Le *Fujicolor-II* de Loïck Peyron, lui, pèse 6,5 tonnes : *« Il n'a quasiment pas bougé depuis la dernière route »*, explique Peyron. Pour *Région-Haute-Normandie*, une telle recherche coûte cher : les partenaires de Paul Vatine ont investi 12 millions de francs sur quatre ans.

Un jeu d'échecs flottant

A bord, pour tous, les moyens techniques ont encore été renforcés. Après l'apparition de la balise Argos, lors de l'édition 1982, puis du GPS – positionnement par satellite – en 1990, la place de l'informatique s'accroît chaque année sur les bateaux, avec ordinateur portable et programmes d'analyse météorologique. Ces outils permettent aux skippers de ne plus suivre aveuglément les indications d'un routeur resté à terre. Richard Silvani, conseiller météo de Laurent Bourgnon, préfère parler d'assistance : *« Avant la course : nous travaillons ensemble la climatologie. A la veille d'une épreuve, nous recevons les prévisions à dix jours, sur les champs de pressions et de vents, et nous élaborons des scénarios possibles. »*

Revenu à Toulouse, au Centre national de Météo France où il travaille, Richard Silvani étudiera les prévisions de Neptune, le service prévisions de la maison. Il profitera du standard « C », une liaison *« plus que fiable »* et pourra envoyer les prévisions à Laurent Bourgnon grâce à un Macintosh embarqué à bord de *Primagaz*. *« Le jeu consiste à étudier plusieurs options de course et à les choisir ensemble. Les prévisions s'améliorent chaque année, la numérisation étant de plus en plus poussée. On risque de se tromper moins fréquemment. »* Contourner les poches de calme, s'incliner vers les portants, il faudra faire le bon choix, les allures pouvant varier du simple au triple. Dans la véritable régate qui s'annonce, toute erreur sera difficilement pardonnable.

Jeu d'échecs flottant, la Route du rhum 1994 se jouera aussi à la « castagne ». Laurent Bourgnon, réputé pour ses courses à l'extrême – peu de sommeil mais du bon : diététique de l'effort savamment dosée – ne néglige en rien l'aspect athlétique de cette transatlantique. Pour le skipper français, la différence devrait se juger à l'habileté de pousser le bateau à son maximum. Et de se surpasser soi-même. *« Dès que le canon du départ tonne, on entre dans un état second*, explique-t-il. *L'intérêt de la course en solitaire n'est pas d'être seul. On y exploite des possibilités auxquelles on ne fait pas appel à terre. On hisse la grand voile avec les nerfs, parfois. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

(1) Le temps de Mike Birch – 23 jours 6 h 59 min en 1978 – fut battu en 1982 par Marc Pajot, qui remporta l'épreuve en 18 jours 1 h 38 min. Celui-ci fut battu par Philippe Poupon en 1986 en 14 jours 15 h 57 min... puis fut amélioré en 1990 par Florence Arthaud : 14 jours 10 h 8 min.

FOOTBALL : Nantes rencontrera Sion en Coupe de l'UEFA. – Le FC Nantes affrontera les Suisses du FC Sion, adversaires victorieux de Marseille au tour précédent, en huitièmes de finale de la Coupe de l'UEFA de football. Le match aller aura lieu le 24 novembre à Nantes et le match retour le 8 décembre.

TENNIS : l'Open de Paris-Bercy

L'étalon Agassi

Les demi-finales de l'Open de Paris-Bercy devaient opposer samedi 5 novembre le Suisse Marc Rosset à l'Américain Michael Chang et l'Américain André Agassi à l'Espagnol Sergi Bruguera. Les deux derniers vainqueurs du tournoi ont été éliminés vendredi 4 novembre : le Croate Goran Ivanisevic, tenant du titre s'est incliné face à Michael Chang, tandis que l'Allemand Boris Becker a été battu par Marc Rosset. Le choc de la journée entre tennismen américains a tourné à l'avantage d'André Agassi, vainqueur du numéro 1 mondial, Pete Sampras.

Il y a eu une première finale, vendredi soir, dans le palais omnisports de Bercy. Sportive d'abord, entre les vainqueurs des deux derniers tournois du Grand Chelem, Wimbledon et Internationaux des Etats-Unis, qui avaient pris soin de s'éviter depuis des mois pour aiguiser l'attente de ce rendez-vous. Esthétique ensuite : toutes proportions gardées, Pete Sampras et André Agassi sont au tennis américain l'équivalent de Nancy Kerrigan et Tonya Harding en patinage artistisque. A la seule différence qu'Agassi, qui tient le rôle du mauvais garçon dans l'opposition des styles, préfère martyriser les canons de sa discipline que le genou de son rival.

De ses caprices vestimentaires, le résident de Las Vegas n'avait gardé, vendredi, que des chaussettes désassorties, l'une bleue, l'autre blanche. Erreur ou faute de goût volontaire ? L'Américain n'avait en tout cas rien oublié d'autre au cours de sa soirée. Il se souvenait parfaitement de sa seule apparition à Bercy, le temps de se faire humilier en deux sets par son compatriote Brad Gilbert. Celui-ci est aujourd'hui son entraîneur. Il lui a apppris à jouer contre tous les adversaires sur toutes les surfaces, à ne plus redouter ces tournois en salle qui lui faisaient perdre ses repères. Résultat : *« Je n'ai jamais aussi bien joué qu'en ce moment*, clame le tennisman. *Je n'ai jamais eu autant de foi dans mon propre jeu. »*

La spontanéité en supplément

Vendredi soir, il n'a donc pas oublié de mesurer la légitimité de sa victoire à Flushing Meadow à l'étalon du numéro 1 mondial. La partie, équilibrée, a produit quelque points stupéfiants. Et André Agassi ne semble avoir dominé Pete Sampras que grâce à son supplément spontanéité, une qualité que l'on n'a longtemps guère soupçonnée chez celui, qui rabachait les leçons de Nick Bollettieri, qui s'affublait d'extravagances trop calculées. Comme si il avait finalement eu la chance, à vingt-quatre ans, de ne pas connaître l'érosion du sommet du classement, les pesanteurs de la domination sans partage. Dans la sauvagerie de certains échanges, Pete Sampras parraissait parfois espérer que son adversaire finirait par respecter le protocole de la hiérarchie ATP et les égards dus à son rang. Mais André Agassi n'en avait que faire. Match après match, il rembourre son image de l'épaisseur d'un incontestable talent, il leste sa personnalité un peu creuse du poids d'un vrai tennis.

J. Fe.

Les résultats du vendredi 4 novembre

Quarts de finale

A. Agassi (E-U, n° 8) b. P. Sampras (E-U, n° 1) 7-6, 7-5 ; M. Rosset (Sui. , n° 14) b. B. Becker (All. , n° 6) 7-6, 7-6 ; S. Bruguera (Esp. , n° 4) b ; P. Korda (Rép. tch.) 6-3, 7-6 ; M. Chang (E-U, n° 7) b. G. Ivanisevic (Cro., n° 2) 3-6, 6-4, 7-6

ARTS

DOGON au Musée Dapper

Séduire la mort

« Ici tout n'est qu'abîme, plein ciel ou souterrain », note Michel Leiris dans son *Afrique fantôme*, en évoquant les falaises de Bandiagara, ce *« paysage de fin du monde »*. Dans cette partie orientale du Mali, aux confins du Burkina-Faso, vivent les Dogons : un demi-million d'habitants dispersés le long d'une faille de quelque 400 mètres qui court sur 260 kilomètres. Le décor, presque wagnérien avec des à-pic monumentaux, des escaliers géants et des villages blotis au pied de la roche, a toujours impressionné le voyageur. Il n'est pas étranger à l'intérêt suscité par le pays dogon.

La richesse des mythes, l'éclat de ses cérémonies qui réunissent à intervalles réguliers de nombreux acteurs ont aiguisé les curiosités, scientifiques ou non. Dès 1933, les Dogons eurent les honneurs d'une revue d'art prestigieuse, *le Minotaure*. Enfin, ce territoire fut longtemps l'alpha et l'omega de l'école française d'ethnologie. Marcel Griaule y fonda sa réputation. Michel Leiris y ancra son savoir. Germaine Dieterlen y planta sa tente et Jean Laude entreprit la description minutieuse des différents styles de la statuaire dogon.

Une littérature abondante leur a ainsi été consacrée. Langue, religion, relations sociales, rites, cosmogonie, rêves, économie, danses, alimentation, tout a été passé au crible. Les Dogons n'ont apparemment plus de secrets pour les chercheurs occidentaux. Au public, il manque les témoins de cette culture, les œuvres, rarement montrées en dépit de l'abondance des collections du Musée de l'homme. Depuis un demi-siècle, les expositions se comptent, en France, sur les doigts d'une main. C'est dire que l'initiative du Musée Dapper comble une lacune.

Les statues plutôt que les masques

Cette exposition ne doit rien au Musée de l'homme. La majorité des quatre-vingt-dix pièces présentées avenue Victor-Hugo viennent de la collection Wunderman-Lester, constituée au début des années 60, aujourd'hui propriété du Metropolitan Museum de New-York (et, dans une moindre mesure, du Musée Dapper). Les organisateurs s'en sont tenus à la statuaire qui, à la différence des masques, reste à l'écart de la place publique et naît des mains d'un praticien spécialisé : le forgeron. Trois thèmes ont été privilégiés. Ils permettent d'aborder les différentes facettes de l'esthétique dogon, mais aussi l'histoire et la mythologie de ce peuple. Au rez-de-chaussée, sont regroupés des cavaliers et quelques figurines étonnantes, encroutées d'une épaisse patine grumeleuse ; au premier étage, on découvre les fameuses effigies aux bras levés : au second, on voit une exceptionnelle série de couples jumeaux et quelques belles statues féminines.

Le plus remarquable de ces cavaliers – hiératique, armé, menaçant – est juché sur une monture aux lourdes pattes sans articulations. Célébration d'aventures guerrières ? Métaphore du pouvoir ? Souvenir des origines ? Tout à la fois. On peut mettre l'accent sur l'homme, le *Hogon*, roi-prêtre et chef traditionnel, ou sur sa monture qui tient une place importante dans la mythologie dogon – le cheval assura la liaison entre la nef originelle et la terre.

Les personnages aux bras levés sont présentés dans un décor sobre, sans les effets de lumière auxquels sacrifie volontiers le musée. Presque toujours hermaphrodites, de petite taille ou grandeur nature, solitaires ou groupées par paires, esquissées ou d'un réalisme accusé, connues ou non (l'une d'elle, fort célèbre, est un des trésors du Metropolitan), tous rappellent la complexité de la société qui les a produits. Les actuels habitants des falaises de Bandiagara ne furent pas les premiers à y vivre. On sait peu de chose des plus anciens occupants – des pygmées ? – dont on a retrouvé quelques rares vestiges et qui furent chassés vers le XI[e] siècle par des populations venues du nord. Parmi celles-ci, les Tellem et les Soninké, à leur tour expulsés, ou plus vraisemblablement absorbés, par d'autres nomades, deux ou trois siècles plus tard. Les nouveaux arrivants, les Dogons, adoptèrent une partie des croyances et des canons esthétiques de leurs prédécesseurs.

Les statuettes d'orants aux bras levés ont été trouvées dans les grottes qui trouent la falaises et servent à la fois de cimetières, de sanctuaires et de greniers. La sécheresse du climat, les offrandes sacrificielles et les couches de fientes de chauves-souris qui enduisent certaines pièces les ont protégées. Beaucoup nous sont parvenues enrobées de cette gangue craquelée, perlée, qui leurs confère un aspect fantomatique, voire magique.


EDITION DAPPER

Statuette Telem

Si le traitement du crâne des personnages, la forme de leur barbe et de leurs paupières permettent de les rapprocher des terres cuites de Djenné (XIV[e]-XV[e] siècles), les méthodes de datation moderne (carbone 14 et 13, dendrochronologie) leur attribuent une date encore plus ancienne. Que signifient précisemment ces figures ? Symbolisent-elles une imploration liée à un rite de fertilité ? Rappellent-elles le sacrifice du premier homme ? Sacrifice destiné à remettre de l'ordre dans un monde perturbé par l'inceste primordial. Doit-on rapprocher cette gestuelle d'un rite funéraire toujours vivant et que Jean Rouch a filmé ?

Les plus archaïques de ces objets, longtemps considérés comme les « primitifs » d'un « art primitif », sont pourtant, dans bien des cas, quasi contemporains de pièces qui semblent plus élaborées et plus récentes. Les tellems abstraits ont souvent la même date que les grandes effigies soninké presque expressionistes. Et certains ne sont guère plus vieux que les sculptures qui sont exposées dans les dernières salles : couples mixtes, accolés l'un à l'autre, assis sur des tabourets, qui renvoient là encore à la complexe mythologie dogon et à la gémellité originelle en posant les mêmes questions. Mais ici le style est nettement plus « cassant ». Les personnages sont fusiformes, bosselés, les détails particulièrement soignés et le bois sec patiné de sombre. Parfois, cependant, les styles se conjuguent : le sculpteur mêle quelques éléments « simplifiés » à la complexité d'une œuvre « réaliste ». Ce qui est permanent, en revanche, c'est la force de la gestuelle, une identique dynamique des plans même quand la figure n'est qu'esquissée sur un poteau destiné à soutenir un abri.

Plus esthétique qu'ethnologique

Ici, plus qu'ailleurs, le vieux débat sur la forme et le fond, l'approche strictement ethnologique de l'œuvre opposée à la recherche exclusive de la beauté, semble stérile. Parce que la dimension esthétique de ces objets est revendiquée clairement par les auteurs eux-même, comme nous le rappelle sans équivoque un ethnologue, Jacky Bouju. Si ces sculptures sont des archives qu'il convient de consulter comme telles, il faut d'abord apprendre à les lire avec les yeux d'un esthète. Jean-Louis Paudrat, l'un des commissaires de l'exposition, nous donne peut-être la clé de cette double lecture quand il nous explique que *« la médiation des masques permet de capter, canaliser, tromper une puissance mortifère en maraude et d'engager le processus de tranformation des défunts en ancêtres »*.

Mais pour tromper la mort et canaliser sa puissance, il faut d'abord la séduire. Et la beauté est alors indispensable, affirment les Dogons. C'est cette beauté qui éclate au Musée Dapper.

EMMANUEL DE ROUX

▶ « Dogon », au Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo, Paris 16[e]. Tél. : 45-00-01-50. Tous les jours de 11 heures à 19 heures jusqu'au 13 mars. Catalogue avec des textes de Germaine Dieterlen, Christianne Falgayrettes-Levau, Jean-Louis Paudrat, Jacky Bouju et Jean Laude, 288 pages, 263 F (au musée, version brochée : 170 F).

MUSIQUES

G. LOVE, ECHOBELLY, OASIS au Festival des Inrockuptibles

Le futur imparfait du rock

A La Cigale, en cette soirée du 4 novembre, deuxième du Festival des Inrockuptibles, il devait être question du futur du rock, que la tête d'affiche du jour, le groupe Oasis, de Manchester, prétend incarner. Le programme était complété par l'Américain G. Love – représentant d'une idée plus hétérodoxe du rock – et d'autres Anglais qui, sous la marque Echobelly, aimeraient aussi trouver leur place dans l'hypothétique Panthéon des années 90.

G. Love vient de Boston, il est blanc et s'exprime avec un accent à mi-chemin entre Chico Marx et Ice Cube. Malin, il a remarqué une espèce de solution de continuité entre rap et blues, et a décidé de la combler. On pourra gloser à loisir sur l'irruption d'un Européen dans ce champ africain. La discussion serait intéressante si G. Love y mettait du sien. S'il maîtrisait l'idiome du blues. Sur le disque très plaisant qu'il a publié il y a quelques mois, le mariage forcé entre les métayers du Mississippi et les gangsters de Los Angeles se concluait grâce à une production fûtée. A La Cigale, la triste indigence des musiciens (G. Love à la guitare, un contrebassiste et un batteur), l'approximation de la mise en place, ont réduit G. Love à sa vraie dimension : un mauvais groupe de blues emmené par un piteux guitariste.

Un puzzle identitaire

Avec l'arrivée sur scène d'Echobelly, les enjeux sont montés, un peu. *Everyone's Got One*, le premier album du groupe, brille par une richesse mélodique, une urgence du propos hors du commun, de nos jours, en Angleterre. Sur scène, ces bonnes impressions prennent l'apparence de Sonya Aurora Madan, la chanteuse du groupe, une jeune femme mince, infiniment gracieuse, qui sait laisser planer le doute : la séduction est-elle accidentelle ? Pendant qu'on y réfléchit, on oublie les imperfections du groupe, sa lourdeur instrumentale, sa rythmique aux semelles de plomb. Finalement, même si l'on peut identifier tous les éléments du puzzle musical qui fait le son d'Echobelly (des Smiths à Blondie, en passant par le glam rock anglais le plus balourd), ce groupe trouve son identité dans son désir de convaincre, de dire quelque chose, tout simplement.

Une simplicité lassante

Oasis n'en est pas encore là. Le quintette de Manchester est un groupe de rock, parce que ses membres aiment bien le rock, et que le rock c'est bien. C'est bien parce que ça se joue sur trois accords, que ça fait du bruit, qu'on peut piquer les idées des ancêtres et y ajouter les siennes. Liam Gallagher, le chanteur, a eu, par exemple, une bonne idée de tenue de scène. Il chante vêtu d'un coupe-vent en plastique bleu noir, dont la fermeture à glissière est remontée. Liam Gallagher se tient devant le micro les mains dans le dos, penché en avant. Au début, le temps de trois chansons, on perçoit comme un élément de provocation. Plus tard, on a l'impression d'être en face d'un écolier rétif qui récite ses devoirs de mauvaise grâce. Pendant ce temps, ses camarades (dont son frère Noël, à la guitare) font du bruit, à quatre temps et trois accords.

Oasis offre des chansons simplettes portées par des décibels plus ou moins contrôlés. On pourrait peut-être entendre quelques promesses, discerner les signes d'un amour vrai pour le rock. Mais il est trop tard. Le complexe médiatico-industriel britannique (deux hebdomadaires spécialisés et une poignée de labels distribués par des multinationales) a deviné dans l'entreprise des frères Gallagher le futur du rock. Il faut donc juger le groupe à cette aune. Au bout d'une heure, Oasis a régurgité dans le désordre une bonne part du passé de cette musique et l'on s'est convaincu que au mieux, le rock a un avenir fait d'individualités marquantes, comme Sonya Aurora Madan.

THOMAS SOTINEL

THÉÂTRE

« ART » de Yasmina Reza

Trois amis de quinze ans

« Art », c'est une histoire d'hommes sous la plume d'une jeune femme ; *« Art »*, c'est une comédie, troisième pièce de théâtre de Yasmina Reza, écrite sur mesure pour trois de ses meilleurs amis – et quels amis ! : Pierre Arditi, Fabrice Luchini et Pierre Vaneck : *« Art »* est déjà le succès dont le théâtre privé parisien avait bien besoin au milieu d'un automne plutôt pâlot.

Après Tchekhov *(Conversations après un enterrement*, en 1987) et Schnitzler *(la Traversée de l'hiver*, 1990), deux pièces qui ont hissé un peu rapidement cette jeune dramaturge au rang des auteurs à succès, Yasmina Reza a décidé de ne plus rien emprunter à personne et d'être elle-même : drôle, nerveuse, impertinente (avec un zeste d'agressivité), impatiente, autant de qualités réunies dans *« Art », son premier texte abouti, une comédie hilarante et sensible.*

« Art » commence par l'éclat de rire carnassier de Marc (Pierre Vaneck), ingénieur aéronautique revenu de tout, qui découvre dans l'appartement d'un ami de quinze ans, Serge (Fabrice Luchini), dermatologue féru d'art contemporain, une toile apparemment entièrement blanche que ce dernier vient d'acquérir pour... 200 000 francs. Si Serge, intellectuel cultivé (tendance péremptoire) voit dans ce travail de rayures blanches sur fond blanc la quintessence de l'art d'Antrios Marc, trop cynique pour ne pas être fragile, n'y voit qu'une mascarade, la quintessence du rien. La discussion s'engage, violente, et les deux hommes demanderont l'arbitrage d'un troisième, ami lui-aussi de toujours, Yvan (Pierre Arditi), le paumé un peu bohème, fatigué de la solitude, philanthrope conciliant.

L'amitié apparemment indéfectible de ces trois hommes arrivés à maturité pourra-t-elle résister à l'usure du temps ? L'intrusion dans la vie de ce trio d'une toile abstraite sera-t-elle le catalyseur de leur lassitude ou, au contraire, après une effroyable tempête, le socle d'un nouveau compagnonnage ? Ces deux questions sont l'armature de la pièce de Yasmina Reza, « suspense amical » mené bon train.

La masculinité moderne mise à nue

Cette peinture de trois hommes d'aujourd'hui est singulière dans sa proposition qui met aux prises et à égalité trois cohéros ; singulière aussi dans sa structure qui alterne de courts monologues intérieurs, dits face au public, cadres précis des situations et des actions, et de belles joutes verbales comme seuls de vrais amis peuvent les mener, le plus souvent le soir autour d'un verre. On est presque troublés, nous, les hommes, de se voir minutieusement mis à nus : lâchetés, emportements, calculs, égoïsmes, anxiétés, tout y est et tout est prétexte à rire, là où ça fait mal.

On savait Yasmina Reza habile dialoguiste ; elle n'a jamais été aussi juste qu'en écrivant cette pièce pour trois acteurs qu'elle a manifestement longuement écoutés. Même si, après une première lecture, Arditi et Luchini ont inversé leurs rôles, on sent ici une proximité comparable à celle des auteurs-metteurs en scène au service de leur troupe, imaginant pour leurs proches des personnages « aux petits oignons », au mot, à l'intonation, au souffle près. Mais Yasmina Reza « tient » sa plume et s'interdit les répliques trop brillantes pour leur préférer les strophes plus habilement construites.

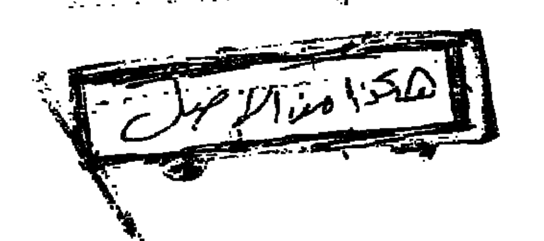
Le début de la pièce, qui se moque férocement de la peinture abstraite, pourrait inquiéter les amateurs d'art contemporain. D'autant que le peintre moqué est inspiré de Martin Barré, peintre français récemment disparu qui, *« entre formalisme et post-modernisme »*, comme le disent les dictionnaires autorisés, a exploré, dès les années 50, les possibilités de la couleur blanche. Cela lui a valu pas mal d'incompréhensions et une longue traversée du désert dont il n'est sorti qu'au début des années 80 puis, de manière éclatante, l'an passé, au Musée du Jeu de paume à Paris, qui lui a consacré une rétrospective.

Yasmina Reza a récemment découvert l'œuvre de Barré chez son dermatologue à qui elle a dédié sa pièce. Si l'auteur s'inspire de sa surprise et de son incompréhension, *« Art »* – entre guillemets, pour marquer la distance que Marc veut installer entre Antrios et l'Art majuscule – n'est pas, comme la fin de la pièce le montre, une critique réactionnaire de l'abstraction. De ce point de vue, aussi, Yasmina Reza maintient le suspense et s'en sort bien, après un rebondissement presque inacceptable...

Dans le beau décor – blanc lui-aussi – d'Edouard Laug, dans la mise en scène attentive – sinon inventive – de Patrice Kerbrat, Arditi, Luchini et Vaneck forment un trio de haut vol. Pierre Vaneck est le virtuose du sourire entendu, sa férocité n'a pas de bornes et il glisse entre les mots des abîmes d'interprétations. Fabrice Luchini est dangereusement drôle, flirte comme à son habitude avec le gouffre : brouillon, excessif, imprévisible, il n'hésite pas à gratifier un partenaire dont il vient de manger la réplique d'un *« pardonne-moi »* qu'il invente et sur lequel, prédateur du verbe, il rebondit. Mais notre préférence ira à Pierre Arditi, qui ne s'effraie d'aucune des faiblesses de son personnage, tour de force d'un acteur en noblesse.

OLIVIER SCHMITT

▶ Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne (8[e]). Du mardi au samedi à 21 heures. Matinées samedi à 18 heures et dimanche à 15 h 30. Tél. : 47-23-37-21. De 110 F à 250 F. Le texte de la pièce vient de paraître aux Editions Actes Sud-Papiers, 62 pages, 60 F.



COMMUNICATION

Malgré le lancement de la chaîne d'information en continu LCI

Le nombre d'abonnés au câble stagne

Avec 1 080 000 abonnés et 5 616 836 logements commercialisables, fin septembre, le câble ne décolle toujours pas. Des câblo-opérateurs français demandent la libéralisation des services du téléphone pour « rentabiliser l'infrastructure du câble », tandis que l'américain Time Warner vient de remporter le câblage de la commune de Montreuil.

L'effet LCI aura fait long feu. Avec le lancement de La Chaîne info (LCI), le 24 juin, sur le câble et par satellite, certains câblo-opérateurs espéraient un redémarrage des abonnements au câble. Après la stagnation des résultats en juillet et en août, le « surplace » constaté de nouveau en septembre devrait mettre un terme à leurs espoirs. Selon l'Association des villes câblées (AVICA), 1 080 000 foyers étaient abonnés au service de base du câble (au moins quinze chaînes) au 30 septembre, contre 1 069 318 le mois précédent.

Parallèlement, le nombre des foyers raccordés au service de base ou au service antenne (qui reçoivent les chaînes hertziennes, TF 1, France 2, France 3, M 6 et ARTE par câble) a péniblement atteint 1 511 039 abonnés, fin septembre, contre 1 490 147 fin août. Pis : au manque de séduction du câble constaté par l'AVICA, s'ajoute le piétinement du développement de l'infrastructure des réseaux câblés. Fin septembre, l'AVICA totalisait 5 616 836 logements commercialisables contre 5 549 701 fin juillet. *« En France, aujourd'hui, on ne construit plus de prises »*, déplore la Compagnie générale de vidéocommunication (CGV), filiale de la Générale des eaux (*le Monde* du 14 octobre). Un constat qui s'apparente à une pression exercée sur le gouvernement pour obtenir rapidement la dérégulation des services du téléphone, prévue pour 1996.

Tête de pont américaine

Avec le lancement, jeudi 13 octobre, de l'Association des câblo-opérateurs privés européens (ACPE), la CGV tente de faire *« avancer les échéances »*. A l'alarmisme des câblo-opérateurs français répond pourtant l'optimisme de leurs concurrents étrangers. Selon Arthur Baron, président de Time Warner International, *« le marché français de la télévision par câble offre d'importantes potentialités »*.

Après Limoges (Haute-Vienne), CitéRéseau, filiale française à 100 % du groupe de communication américain Time Warner, vient d'obtenir le câblage de Montreuil (Seine-Saint-Denis) et a répondu, en compagnie de la CGV, à l'appel d'offres, de la commune d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). A Montreuil, CitéRéseau va investir 100 millions de francs et devra construire quarante mille prises sur vingt ans. Selon Jeb Seder, président de CitéRéseau, le réseau de Montreuil devrait être rentable avant dix ans. Si Jean-Pierre Brard, maire communiste (rénovateur) de Montreuil, convient que le choix *« par une mairie communiste d'un câblo-opérateur américain chantre du capitalisme peut avoir de quoi surprendre »*, il précise qu'il devrait en coûter, au 30 juin 1995, 35 F aux futurs abonnés pour le service de base et 99 F pour vingt-deux chaînes. Les tarifs du câble à Montreuil seront les moins chers de France. Selon M. Brard, *« d'autres communes seront câblées, dans un avenir proche, par CitéRéseau »*, dont certaines à partir de la tête de réseau montreuilloise. Ainsi, Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) serait *« en contact avancé »* avec CitéRéseau et des municipalités limitrophes également. Cette tête de pont américaine jetée en pleine « banlieue rouge » est une pierre dans le jardin des câblo-opérateurs français. Comment ces derniers pourront-ils désormais qualifier leur activité de dispendieuse quand Time Warner assure le contraire ?

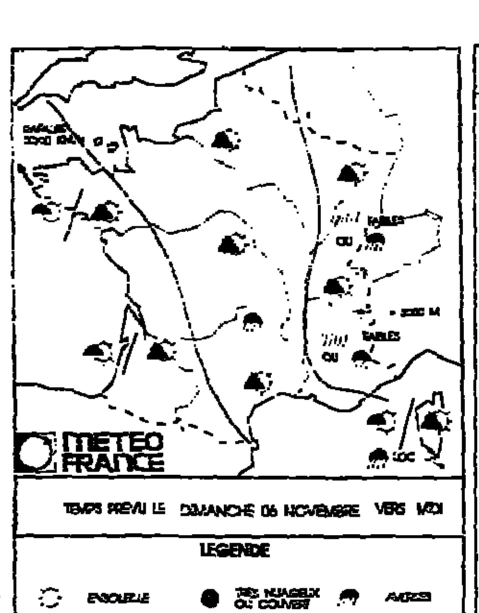
GUY DUTHEIL

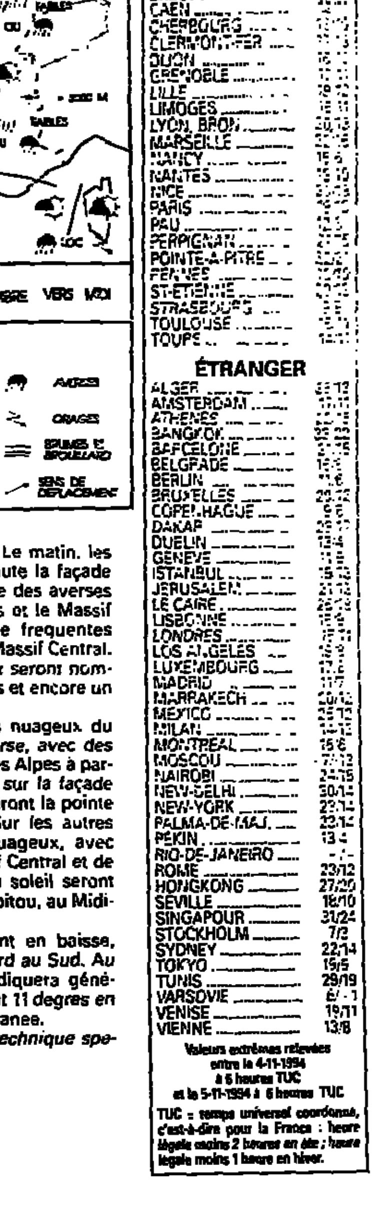
La mort de l'éditeur Alfred Mame

PDG des éditions Mame jusqu'en 1971, Alfred Mame est mort, à Paris, vendredi 4 novembre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Né le 18 juillet 1909 à Paris, Alfred Mame avait pris, avec ses frères Roger et Jean, la direction de la maison qui portait son nom en 1952. Fondée en 1767, d'abord établi à Angers, éditeur de Mme de Staël (*De l'Allemagne*) et de *la Comédie humaine* de Balzac, Mame installa son imprimerie et ses bureaux à Tours, qui devint son fief à la fin du XVIIIe siècle. A partir de 1845, la maison prit une ampleur considérable en devenant le principal éditeur catholique, spécialisé dans les livres de prières et de liturgie. Mame avait le privilège d'imprimeur de la Sacrée Congrégation des rites qui lui donnait le monopole d'édition des textes officiels de l'Eglise en latin. Au cours de la dernière guerre, les bâtiments de Tours furent détruits par les bombardements. C'est sous l'impulsion d'Alfred Mame que la maison retrouva sa prospérité au début des années 50, grâce aux sommes versées au titre des dommages de guerre. Les réformes liturgiques décidées par le concile de Vatican II devaient cependant mettre fin à cette dernière période faste. Alfred Mame quitta ses fonctions en 1971 ; peu après, la maison fut revendue aux éditions Desclée, de Tournai en Belgique. Elle était passée, ces dernières années, sous le contrôle du groupe Média-Participations (*le Monde* du 1er novembre 1989).

P. K.





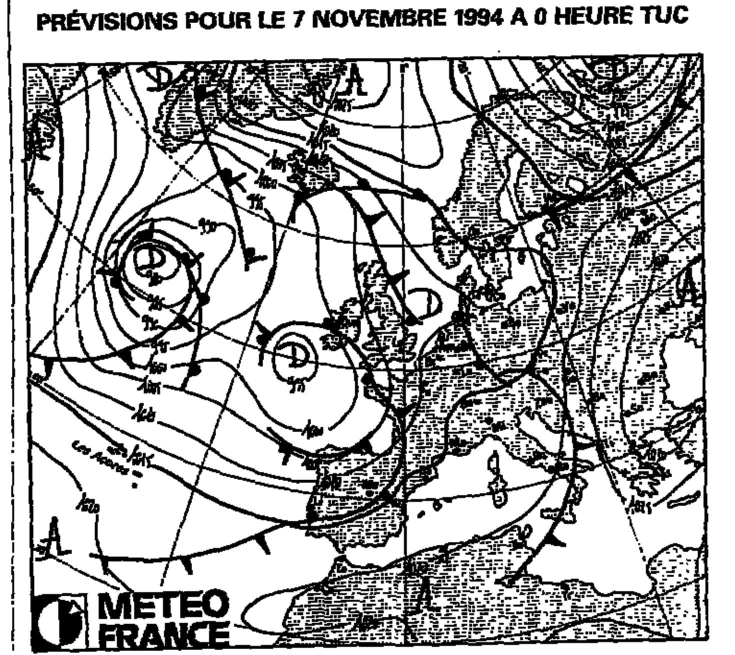
Dimanche : accalmie temporaire. – Le matin, les nuages resteront omniprésents sur toute la façade est du pays, avec de la pluie et même des averses orageuses en Corse. Sur les Pyrénées et le Massif Central, le ciel sera chargé avec de fréquentes averses, localement orageuses sur le Massif Central. Partout ailleurs, les passages nuageux seront nombreux, avec quelques bancs de brumes et encore un faible risque d'averses.

L'après-midi, le temps restera très nuageux du Nord-Est à l'est du Rhône et à la Corse, avec des ondées résiduelles et de la neige sur les Alpes à partir de 2 000 mètres. Le ciel se voilera sur la façade atlantique, avec des pluies qui aborderont la pointe de la Bretagne en fin de journée. Sur les autres régions, alternance de passages nuageux, avec encore quelques averses sur le Massif Central et de courtes éclaircies. Les apparitions du soleil seront plus fréquentes de la Normandie au Poitou, au Midi-Pyrénées et au Roussillon.

Les températures minimales seront en baisse, comprises entre 8 et 13 degrés du Nord au Sud. Au cours de l'après-midi, le mercure indiquera généralement de 13 à 16 degrés, localement 11 degrés en Alsace et 18 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 7 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



CARNET

Naissances

Florian et Agathe
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit frère,

Victor,

chez Danièle et François LOCQUIN,
à Lyon, le 24 octobre 1994.

Décès

– Mme Raymond Cayron,
Mme Marie-Blanche Cayron,
Les familles Cayron et Dô,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond CAYRON,
artiste peintre décorateur,

le 27 octobre 1994, à Toulouse, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

DANIEL,

le 2 novembre 1994.

25, rue Paulin-Mery,
75013 Paris.

– Claire, Jacques, Guillaume,
Agathe et Apolline Blandin,
Anne et Jean-Pierre Desvignes-Leclercq,
Sylvie et Gilles Titeux,
Andrée Cuminat,
Les familles Desvignes et Courbet,
Ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Michèle DESVIGNES,
née Courbet,

survenu le 3 novembre 1994.

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 7 novembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Meudon-Bellevue, suivie de l'inhumation au cimetière de Crespières (Yvelines).

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'ARC ou à la Ligue contre le cancer.

Famille Desvignes,
1, rue Paul-Houette,
92190 Meudon.

– Mme Renée Millet,
Isabelle et Christian Hiesse,
Grégoire et Mathilde,
ont le chagrin de faire part du décès de

Paul LAGET,

survenu le mercredi 3 novembre 1994.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Mme Gilberte Manse,
son épouse,
M. Yves Manse,
M. Michel Lecourt et Mme,
née Manse,
Mme Françoise Manse,
leurs petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès,
survenu le 3 novembre 1994, de

M. Eugène MANSE.

L'inhumation a lieu le 5 novembre, au cimetière d'Aiguines (83).

– Françoise Maquart,
née Roquebert, son épouse,
Marie-Odile et Hubert,
Sabine, François et Nicole,
Catherine et Jacques,
Philippe et Geneviève,
Olivier et Arinna,
ses enfants et ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

André MAQUART,

survenu le 4 novembre 1994.

Ils souhaitent partager leurs prières avec vous au cours d'une célébration eucharistique à la paroisse Saint-Christophe de Javel, Paris-15e, le mardi 8 novembre, à 11 heures.

L'inhumation aura lieu à 13 h 30, à Melun, cimetière nord.

Ils vous proposent, plutôt que des fleurs, de participer à un don qui sera versé à l'association Lettre de l'Amazonie.

79, quai André-Citroën,
75015 Paris.

Gilles PETITIMBERT

a quitté les siens le 3 novembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Saturnin d'Antony, le mardi 8 novembre, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Françoise Petitimbert,
49, rue de Châtenay,
92160 Antony.

– Mme Jacques Pilpoul,
M. et Mme Jean-Marc Pilpoul,
M. Marc Pilpoul,
Mlle Mary Reidy,
Mme Betty Rodriguez,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques PILPOUL,
ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
13e DBLE,
FFL,

survenu en sa quatre-vingt-neuvième année, le 3 novembre 1994.

En raison de l'état de santé de Mme Jacques Pilpoul, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

30, avenue Charles-Floquet,
75007 Paris.

Rectificatifs

– Il a été indiqué par erreur que la messe à la mémoire de

Jo FRANCKI

sera célébrée, le 9 novembre 1994, à 18 heures, en l'église Saint-Eustache.
En fait, ce service religieux aura lieu à 17 heures.
(*Le Monde* du 4 novembre.)

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mercredi 9 novembre 1994, à 19 heures, en la chapelle Sainte-Croix de Neuilly, 30, avenue du Roule (Hauts-de-Seine), à l'intention de

François LÉGER,

décédé il y a un an, en Afrique du Sud,

et de son fils, prêtre,

Yves LÉGER.

De la part des familles Léger, de Sèze, Labro, Bricard et Courtade.

– Une messe sera célébrée le jeudi 10 novembre 1994, à 18 h 30, en la chapelle de l'Ecole militaire, 13, place Joffre, Paris-7e, à l'intention de

Marie-Louise AUCHER,
fondatrice de la psychophonie.

Fédération des associations « Harmonie par le chant Marie-Louise-Aucher », 7, rue du Docteur-Rayer, 14000 Caen.

Souvenirs

Bernhard BLUMENKRANZ,
directeur de recherches au CNRS (e.r.),

nous quittait le 4 novembre 1989.

Son œuvre reste nécessaire aux travaux de ses disciples.

Sa personne reste nécessaire à la vie des siens.

Manifestations du souvenir

– Le Consistoire israélite de Paris communique qu'une cérémonie à la mémoire des soldats morts pour la France sera organisée le lundi 7 novembre 1994, à 18 h 30, à la synagogue Victoire, 44, rue de la Victoire, Paris-9e, par le Comité du souvenir et des manifestations nationales.

Anniversaires

– Il y a vingt ans, le 7 novembre 1974, mes parents,

Marguerite et Elie COHEN

étaient enfin réunis.

Leur fille Denise.

– Il y a deux ans, mourait à Lille,

Micheline GILLET.

« La seconde mort, c'est l'oubli. »

Nous pensons à elle, et à son fils

Alain
(1953-1980).

Communications diverses

– « *De Marianne aux sirènes* », l'œuvre gravé de Pierre Bequet, auteur entre autres de nombreux timbres-poste, est exposé au Carré de la farine, place du Marché-Notre-Dame, à Versailles, du samedi 5 au dimanche 13 novembre 1994.

Soutenances de thèses

– M. Chawkat Georges Moucarry présentera, le jeudi 17 novembre 1994, à 9 h 30, dans la salle Marcel-Mauss, à la section des sciences religieuses, escalier E, 1er étage, Sorbonne, une thèse de doctorat intitulée : « Pardon, repentir, conversion : étude de ces concepts en islam et de leurs équivalents bibliques ».

PROBLÈME N° 6425

HORIZONTALEMENT

I. Sujet très démuni. Fort amers. – II. Ce monde débutait à peine quand il passa dans l'autre. Vit petitement. Devenu brillant grâce à un lustre. – III. Est animé par un évident souci de distinction. – IV. Joue un rôle dans certaines répétitions. Dans les nuages. Vedette d'un roman. – V. Terre lointaine. Gibier pour gibelotte. – VI. Corvée ménagère. Interjection. – VII. Direction. Ce n'est pas le premier venu. Forme d'avoir. – VIII. Réception qui manque de chaleur. S'exécute en zigzaguant et parfois en trébuchant. – IX. Se couche ou se redresse. Bête. Arrose en courant. – X. Elément d'une famille. Une lettre. Petits, ils n'en sont que plus forts. – XI. Pronom. La joie qu'il procure se découvre surtout au front. Possessif. – XII. Ne facilite pas les démarches. Une bonne filière. – XIII. Est cuit quand il n'est pas cru. Ennemi déclaré de la promiscuité. – XIV. Sérieux motif d'abstention. Partie du pied. Participe. – XV. A donc été exposé aux indiscrétions. Démolir à coups de ciseaux.

VERTICALEMENT

1. Son intensité devrait logiquement s'évaluer au pifomètre. Pas démodé. – 2. Très diminué. On la juge à ses actes. – 3. Permet de communiquer gratuitement à une longue distance. Eau. – 4. Titre. Visé par des individus à main armée. – 5. Insister. D'un auxiliaire. – 6. Se nouent sur scène au théâtre et en coulisses ailleurs. Partie de chasse. – 7. Capucin vivant en communauté. A donc fait ce qu'un animal ne saurait faire. S'opposait au simple mot. – 8. Sent le gaz. Peintre italien. – 9. Dans une botte. Cuvette. Permet de respirer. – 10. Chef d'entreprise. Le mot pour rire. Moyen d'action. – 11. Monta degré par degré. Fumes. – 12. A beaucoup roulé au temps des diligences. Ce qu'était Adam avant l'exérèse. Matière. – 13. Dans un saloon, elle est souvent très maquillée. Petit, il ne mène pas loin. Conjonction. – 14. Degré. Un trait suffit à les rendre sages. Elle n'avait aucune raison d'être jalouse. – 15. Font preuve d'un réel attachement. Paya une note salée pour un repas bien frugal. Chaldéenne morte et enterrée.

Solution du problème n° 6424

Horizontalement

I. Elitistes. – II. Macédoine. – III. Icariens. – IV. Outil. – V. Sue. Tréma. – VI. As. Aï. Mai. – VII. Assiège. – VIII. Démone. – IX. Etire. – X. Sue. Ossu. – XI. Butin. Il.

Verticalement

1. Emissaires. – 2. Lac. Us. Tub. – 3. Icare. Adieu ! – 4. Ter. Aser. – 5. Idiotisme. – 6. Sœur. Io. On. – 7. Tintements. – 8. Ensimage. Si. – 9. Se. Laie. Nul.

GUY BROUTY

(Publicité)

Candidat à la présidence de l'Organisation mondiale du commerce

Renato Ruggerio craint la renaissance des « blocs commerciaux »

Trois candidats sont en lisse pour présider l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui doit se substituer au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) au 1er janvier 1995 : Carlos Salinas, le président sortant mexicain, Chul-Su Kim, ministre coréen du commerce, de l'industrie et de l'énergie, et Renato Ruggerio, ancien ministre italien du commerce extérieur. Après Chul-Su Kim (« le Monde » du 18 octobre), M. Ruggerio expose au « Monde » ses vues sur l'OMC, prêche l'ouverture commerciale et craint la « renaissance des blocs ».

ROME

de notre correspondante

A peine rentré de Tunis ; en partance pour un voyage éclair au Pakistan, prélude à d'autres rencontres encore, bien qu'il répugne à sacrifier, comme il dit en riant, à ces *« campagnes de propagande électorale »*, Renato Ruggiero, ex-ministre italien du commerce extérieur et candidat *« européen »* au poste de directeur général de la future Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se substituera au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) le 1er janvier 1995, a expliqué au *Monde* les raisons de sa candidature. Cette dernière est loin d'être acquise, car il faudra arracher, à travers les arcanes de négociations plus larges qui mettent en jeu la sensibilité américaine, le consensus de 123 pays membres.

« Soyons clairs, explique-t-il d'entrée de jeu, *ma candidature n'est pas celle d'une espèce de « nationalisme » européen, contre un nationalisme asiatique ou américain, mais simplement la candidature de quelqu'un qui a un curriculum et une expérience particulièrement adaptés au futur poste de directeur général de l'OMC, et sur laquelle un certain consensus européen s'est retrouvé. La nuance est importante ; autrement, on entre dans une logique de guerre électorale de blocs d'intérêts qui, à mon sens est totalement contraire à l'esprit du poste que l'on veut créer. »*

« Je déplore, notamment, que l'on veuille, à toute force, lier cette élection à celle du secrétaire général de l'OCDE, poursuit M. Ruggiero. *C'est pourquoi je réfute totalement l'argumentation qui consiste à dire : il ne faut ni un Européen ni quelqu'un des pays riches ! Depuis quand juge-t-on des capacités d'un futur directeur sur son passeport ? Quant à être des pays riches, je réponds que, si je ne m'abuse, le Mexique a laissé le groupe des 77 et figure désormais dans l'OCDE, donc avec les pays riches, et que la Corée du sud aspire à faire la même chose. Ce qui met sur le même plan les candidatures de mes deux concurrents mexicain et coréen. »*

Fermeté et précision, sous une jovialité toute en rondeurs, à soixante-quatre ans, Renato Ruggiero, estime qu'il a *« de bons atouts en main »* pour diriger l'OMC. Outre le soutien de l'Europe, il peut compter, dit-il, sur celui *« de la Méditerranée et de nombre de pays de l'Afrique noire »*. Sera-ce suffisant face à Chul-Su Kim, le ministre coréen du commerce, de l'industrie et de l'énergie, récemment épaulé par le Japon, et face au président mexicain sortant, Carlos Salinas de Gortari, fortement soutenu par les Etats-Unis ?

La compétence, l'expérience et le « doigté »

Surtout, si, comme on peut le craindre, tout repose sur la bonne – ou mauvaise volonté – des Américains qui pourraient imposer des compromis lors de la désignation du secrétaire général de l'OCDE. La compétence, avant tout, conjuguée avec l'expérience et un certain *« doigté »* acquis comme *« sherpa »* lors de sept sommets internationaux, sont les cartes maîtresses de M. Ruggiero. D'autant qu'en un quart de siècle de diplomatie professionnelle, que ce soit en Italie ou auprès de la Communauté européenne, avant de passer par Fiat, le navire amiral de l'économie italienne, il a tour à tour joué le rôle d'administrateur, d'analyste et d'acteur, démontrant de réelles capacités de négociateur, lors de discussions sur des dossiers difficiles comme le réarmement ou l'entrée de l'Italie dans le SME.

A cela on pourrait ajouter une *« vision »* très précise du rôle qu'il entend incarner, à la tête de cette OMC qui devrait naître à Genève le 1er janvier 1995. Ce rôle quel est-il ? *« Celui d'un « civil servant* [un haut-fonctionnaire], *au service des participants »*, dit-il sans hésiter, afin de *« faciliter les négociations, mais aussi de faire appliquer fermement les engagements pris. »* Mi-diplomate, mi-gendarme alors ? *« Non, tout simplement médiateur, mais dans le plein respect des règles communes et usant de la persuasion morale. »* Mettre en œuvre le cycle de l'Uruguay, et le compléter au plus vite est pour lui une priorité : *« Sans cela les conséquences seraient incalculables dans un monde où les forces du protectionnisme sont encore trop présentes. »* Fervent avocat du *« multilatéralisme »* dans une économie où *« à travers les unions et les ententes régionales, se profile, si l'on n'y prend pas garde, la renaissance de l'esprit des blocs »*, Renato Ruggiero s'est justement donner pour tâche de prêcher l'*« ouverture »*. Y compris, dans leur intérêt aux derniers arrivants, ces ex-pays pauvres.

D'autant, explique-t-il, que le taux de croissance des pays en voie de développement est très rapide : *« D'après une étude de la Banque mondiale, leur taux de croissance sera de 5 % en moyenne, celui des pays développés de 2,7 % : forcément il y aura des problèmes, car ils vont produire. Mais il faut voir aussi les avantages. Dans dix ou vingt ans, deux tiers de l'augmentation des importations sera faite par ces pays. Donc, nos exportations vont augmenter. Elles sont d'ailleurs déjà très fortes : 42 % des exportations américaines vont vers les pays en voie de développement ; 47 % pour les européennes et 48 % pour les japonaises. On calcule, par exemple, que si l'Inde, l'Indonésie et la Chine continuent d'avoir une croissance de 6 % par an, d'ici quinze ans, il y aura 700 millions de consommateurs potentiels dans ces trois pays qui auront un revenu par tête égal à celui de l'Espagnol moyen d'aujourd'hui : c'est une chance et un défi formidable ! »* Quant aux problèmes sectoriels, et à la concurrence des travailleurs non spécialisés, Renato Ruggiero répond par une formule qui résume toute sa pensée : *« Le protectionnisme a fait long feu. C'est comme si pour empêcher les conséquences négatives sur l'emploi de l'innovation technologique, on prétendait refuser le progrès. »*

« Il faudra de nouvelles règles »

Il n'y a pas d'autre solution, insiste-t-il. *« Seuls les marchés ouverts peuvent porter à l'élévation du niveau de vie dans les pays en voie de développement, entraînant l'augmentation des standards sociaux et salariaux. Le protectionnisme appliqué à l'échelle de l'économie des grands ensembles régionaux d'aujourd'hui, comme l'Union européenne, la Nafta américaine ou un ensemble asiatique, pourrait très vite devenir politique. Un ensemble commercial ne doit pas devenir un instrument politique, tout le monde, pays riches compris, devrait comprendre que les conditions ont changé. Mieux vaut éviter toute rigidité. Si vous bloquez les biens aux frontières, alors arrivent les travailleurs étrangers. Si vous les bloquez à leur tour, risquent d'arriver un jour finalement les soldats, la guerre et la violence. »* Mais là où le statut du Gatt restait finalement incertain depuis sa naissance, celui de l'OMC ne devrait-il pas explorer d'autres terrains, l'environnement, par exemple ? *« C'est certain, d'ici dix ans, la moitié de la consommation d'énergie dans le monde sera faite par les pays en voie de développement. La Chine aura la même consommation que les Etats-Unis d'aujourd'hui. Donc va se poser le problème du coût des matières premières et du pétrole sur lequel nous n'avons aucune réponse claire et précise. Il y aura davantage de gaspillage de ressources naturelles, certains pays voudront produire à tout prix, il nous faudra un nouveau consensus, de nouvelles règles, sans cela ce sera la bagarre générale. Vous voyez que le futur rôle de l'OMC n'est pas superflu... »*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Recrutement de jeunes et préretraites chez Peugeot

Les constructeurs français rajeunissent leurs effectifs

Automobiles Peugeot a annoncé, vendredi 4 novembre, le recrutement de 1 000 jeunes ainsi qu'un plan de préretraites progressives compensées par des embauches. Citroën et Renault s'efforcent également de rajeunir leur personnel sans pour autant remettre en cause la baisse tendancielle des effectifs.

Dans le domaine de l'emploi industriel, les bonnes nouvelles sont suffisamment rares pour que l'on ne les néglige pas. Les mesures officiellement annoncées vendredi 4 novembre par la direction d'Automobiles Peugeot (51 700 salariés) devant le comité central d'entreprise en font partie. En 1995, le constructeur recrutera 1 000 jeunes, dont plus de la moitié sur le site de Sochaux, et lancera un plan de préretraites progressives avec des embauches compensatoires. En clair, lorsque deux salariés de plus de cinquante-sept ans accepteront de travailler à mi-temps en conservant quelque 80 % de leur salaire, un jeune pourra être embauché. Dans l'éventualité où 600 des 800 personnes concernées adhéreraient à ce dispositif, 300 recrutements seraient effectués, y compris parmi les cadres et les services non directement liés à la production. Par ailleurs, le personnel de la Sevelnord, près de Valenciennes, employé par l'usine commune entre Peugeot et Fiat pour la fabrication du monospace 806-Ulysse, passera de 2 300 personnes actuellement à 3 500 fin 1995.

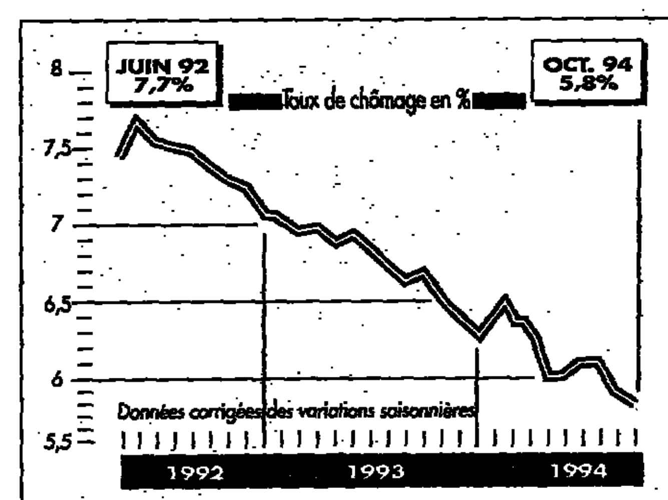
Ces perspectives d'embauche ne remettent pas en question la baisse tendancielle du nombre de salariés de Peugeot, qui précise que *« l'ajustement structurel des effectifs sera poursuivi dans les années à venir »*. Il faut donc s'attendre, dans les mois qui viennent, à l'annonce d'un plan social pour 1995 (celui présenté pour 1994 prévoit 4 000 suppressions d'emplois). Cela n'empêche pas Peugeot d'accélérer le renouvellement de son personnel en facilitant le départ des plus âgés afin d'intégrer des salariés plus jeunes, mieux formés et moins chers. Le vieillissement des effectifs, dont l'âge moyen est passé de 40.6 à 42.7 ans en moyenne depuis 1989, est en effet jugé incompatible avec les impératifs de productivité et les exigences qu'impose moins le progrès technique que les modifications de l'organisation du travail.

Les autres constructeurs français se trouvent dans la même situation. Alors que Citroën a profité du Mondial de l'automobile pour faire connaître auprès des jeunes les métiers de cette industrie, Renault – première entreprise à avoir proposé des préretraites à mi-temps – s'efforce d'innover dans l'insertion des 18-26 ans. Un accord-cadre concernant six cents jeunes en 1995 et 1996 a été signé avec l'Etat : les bénéficiaires suivront une formation de quinze à vingt-deux mois, mais leur embauche dépendra *« de la solidarité interentreprise »* sur les bassins d'emploi de Renault, et pas exclusivement de l'ex-Régie.

Louables, ces efforts ne doivent pourtant pas faire oublier que les constructeurs automobiles négligent parfois certains de leurs engagements. Ainsi, le jour même de la réunion du comité central d'entreprise de la marque au lion, le tribunal de grande instance de Nanterre donnait raison aux syndicats de Chausson, filiale commune de Renault et de Peugeot en redressement judiciaire. Les deux actionnaires, qui s'étaient engagés en 1993 à reprendre chacun cent salariés de Chausson, n'en ont en réalité reclassé que vingt-cinq pour Peugeot et cinquante et un pour Renault. Le tribunal leur a donné jusqu'au 4 mai 1995 pour tenir parole.

JEAN-MICHEL NORMAND

Nouvelle baisse du chômage américain en octobre



Le taux de chômage aux Etats-Unis est tombé à 5,8 % de la population active en octobre contre 5,9 % en septembre, a annoncé, vendredi 4 novembre, le département du travail. Il s'agit du plus faible taux depuis 1989. Alors que les experts tablaient sur 238 000 emplois nouveaux en octobre, le nombre de créations d'emplois a atteint, en fait, 194 000 contre 248 000 le mois précédent (chiffre révisé à la hausse).

Le fait le plus inquiétant pour les marchés qui craignent un retour de l'inflation reste la hausse de 0,7 %, en octobre, du salaire horaire qui s'élevait à 11,24 dollars contre 11,16 dollars en septembre. La durée moyenne du travail hebdomadaireest passée de 34,6 heures en septembre à 34,9 heures le mois suivant.

La baisse du taux de chômage « n'indique pas de surchauffe de l'économie », a déclaré le secrétaire américain au travail, Robert Reich, avant d'ajouter que la croissance se poursuivait idéalement, « pas trop vite et pas trop lentement ». Dans un premier temps, les marchés ont plutôt mal réagi à la hausse du salaire horaire. Le taux d'intérêt des bonds du trésor à 30 ans, taux de référence, est monté à 8,15 % pour redescendre plus tard à 8,11 %. Les financiers estiment que la Réserve fédérale américaine (FED) va devoir augmenter son taux interbancaire au jour le jour, actuellement de 4,75 %, d'au moins un demi-point, le 15 novembre prochain, lors de la réunion du comité d'open market. Certains pensent à une hausse plus forte encore.

Selon une étude de la DREE

La concurrence des pays du Sud-Est asiatique n'est pas déloyale

Les délocalisations d'activités économiques dans les pays en développement ne sont pas responsables de la montée du chômage dans l'Hexagone. S'il est impossible de quantifier précisément le nombre et la nature des emplois créés dans le monde en développement et détruits dans les pays riches, observe une *« note bleue »*, publiée mercredi 2 novembre par la direction des relations économiques extérieures (DREE) du ministère de l'économie, on ne peut *« douter fondamentalement de l'effet bénéfique des échanges sur l'emploi »* et que *« l'échange international crée, pour le pays qui y participe, une richesse supplémentaire »*.

Le rapport, qui se veut une réponse au fameux rapport Arthuis (le Monde daté 4-5 juin 1993), réfute la thèse du comportement commercial déloyal, en soulignant que les pays en développement d'Asie du Sud-Est sont ouverts aux importations, et n'accumulent pas d'excédents structurels (la Corée du Sud a été déficitaire entre 1990 et 1992). D'ailleurs, le rapport des importations au PNB est presque partout supérieur aux 22 % enregistrés en France. Face à l'accusation de *« dumping social »*, la DREE fait observer que le niveau de protection sociale est souvent sans rapport avec la performance d'un pays à l'exportation. En tout état de cause, la protection actuelle dans les pays à bas coût de main-d'œuvre est souvent meilleure que celle offerte dans les pays industriels lorsqu'ils se trouvaient à un stade équivalent de développement. Tout en soulignant les limites d'une telle comparaison, Bercy estime que le revenu actuel par habitant de la Corée du Sud est celui de la France de 1955, celui de la Thaïlande équivalant au revenu français de... 1830.

Troisième critique récurrente à l'égard du monde en développement : le *« dumping monétaire »* (maintien de taux de change artificiellement bas pour doper les exportations). Selon la DREE, en fait, il n'existe pas de corrélation entre l'évolution du taux de change réel et le solde commercial.

Au total, c'est surtout l'existence de salaires considérablement plus bas qui dope les exportations du monde en développement. Le défi posé aux économies développées est celui de la transformation des emplois les plus menacés, c'est-à-dire les moins qualifiés, en emplois peu susceptibles de souffrir de la concurrence internationale.

F. L.

EN BREF

AVIATION : la Chine achète 40 avions à l'américain McDonnel Douglas. – Le secrétaire américain au commerce, Ron Brown, a annoncé, vendredi 4 novembre, un contrat de 1,6 milliard de dollars (8,3 milliards de francs) entre la Chine et McDonnell Douglas portant sur une commande de 40 avions de ligne. Cette annonce intervient lors de la visite d'une importante délégation chinoise à Washington conduite par le vice-premier ministre Li Lanquing. Il s'agit de l'extension d'un premier programme conclu en 1985. Aux termes du contrat, les vingt premiers appareils (MD-80 et leur nouvelle version MD-90) seront produits à Long-Beach (Californie) et les vingt autres (des MD-90) assemblés à Shanghaï. – *(AFP.)*

ASSURANCE-MALADIE : reprise des dépenses. –Après trois mois de baisse consécutive, les remboursements d'assurance-maladie ont enregistré une progression de 0,7 % en septembre, selon les statistiques publiées vendredi 4 novembre. Cette forte reprise, qui porte à 1 % l'évolution sur douze mois, tient aux hôpitaux publics et à un redémarrage très net de la croissance des dépenses de médecine ambulatoire.

ITALIE : le gouvernement confirme la nomination de Vincenzo Desario comme directeur général de la Banque d'Italie. –Le gouvernement italien a approuvé, vendredi 4 novembre, la nomination de Vincenzo Desario comme directeur général de la Banque d'Italie. Au cours des dernières semaines, le gouvernement avait pourtant exprimé sa préférence pour le choix d'une personnalité extérieure plutôt que pour une candidature de l'intérieur de la banque, comme celle de M. Desario, qu'avait proposée le gouverneur de l'institut d'émission, Antonio Fazio. Le président du conseil, Silvio Berlusconi, avait reçu M. Desario, jeudi, pour lui exprimer sa pleine confiance.

Prévoyant des embauches et l'amélioration des retraites

Le gouvernement et neuf syndicats de l'aviation civile signent un protocole d'accord

Le ministère de l'équipement et des transports a annoncé jeudi 3 novembre la signature d'un *« protocole triennal de l'aviation civile »*, concernant l'ensemble des personnels techniques et administratifs de ce secteur, par neuf syndicats sur quinze présents lors des négociations. Le texte prévoit *« un effort de recrutement sans équivalent dans le reste de la fonction publique »*, à savoir 1 000 embauches sur trois ans pour un effectif total de 10 000 agents. Près des trois quarts correspondent à des créations nettes d'emplois. Les négociations entre la direction générale de l'aviation civile et les organisations syndicales se sont déroulées sur la base des propositions du conciliateur, Pierre Cabanes, conseiller d'Etat, nommé fin juillet par le ministre Bernard Bosson.

Les crédits d'action sociale (20 millions de francs actuellement), devraient doubler au cours des trois années d'application du protocole. L'accord, en outre, *« améliore sensiblement le système de retraite »* et permet aux ingénieurs qui le souhaitent de reporter leur départ de 55 à 57 ans, tout en leur conservant la possibilité de quitter leur fonction dès 50 ans. C'est la question du mode de calcul des retraites qui avait provoqué cet été les grèves des aiguilleurs du ciel d'Aix-en-Provence.

L'évolution des conflits sociaux

Un médiateur est nommé à Aluminium-Dunkerque en grève

Un médiateur a été nommé vendredi 4 novembre par le tribunal de Dunkerque pour tenter de trouver une issue au conflit qui paralyse depuis le 26 octobre l'usine Aluminium-Dunkerque de Pechiney. La mission de Patrick Markey, directeur départemental adjoint du travail et de l'emploi, doit s'achever lundi 7 novembre. Par ailleurs, les grévistes de GEC-Alsthom qui occupent l'usine de Belfort depuis le 24 octobre ont perturbé vendredi le trafic ferroviaire à proximité du site.

Enfin, les syndicats de Martell (560 salariés), la plus vieille maison de négoce de Cognac (Charente), ont annoncé leur intention de reprendre le travail dès lundi. Toutefois, les négociations devront se poursuivre : la direction propose des augmentations de 160 à 385 francs alors que les syndicats revendiquent une augmentation générale de 500 francs.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 31 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 1994

PARIS

Apparente déconnexion

INDICE CAC 40

+1,36 %

Courte et plutôt bonne. Tels pourraient être les deux qualificatifs de cette brève semaine. Courte, car réduite à trois séances seulement en raison du *week-end prolongé de la Toussaint*, et plutôt bonne, car malgré un recul de 1,68 % mercredi, première séance de la semaine, le score hebdomadaire final est quand même positif de 1,36 %.

La progression de l'indice des prix lié au PIB américain avait, vendredi 28 octobre, rassuré les boursiers, celle-ci n'étant que de 1,6 % contre les 2,9 % constatés pour les deux trimestres précédents, les intervenants estimaient qu'un retour au calme était possible sur les marchés obligataires. Il n'en fut rien. Dès mardi, alors que Paris chômait, *les craintes de surchauffe de* l'économie américaine revenaient sur le devant de la scène avec la publication de deux nouveaux indicateurs : l'indice des directeurs d'achats, en sensible progression, et surtout l'augmentation des dépenses de construction (1,6 % contre 0,3 % attendu). Tombé à 7,97 % lundi, le taux sur les bons du Trésor à 30 ans remontait mardi en soirée à 8,06 %, entraînant dès le lende*main une inévitable réaction sur* les marchés obligataires européens.

La vigoureuse reprise de jeudi, *en partie due à la fermeté du* dollar après les interventions de la Réserve fédérale, permit néanmoins d'effacer toutes les pertes de la veille. Et, chose peu fréquente, c'est le marché des actions qui a entraîné dans son sillage le marché *obligataire*. L'indice CAC 40 a terminé la séance sur un gain de 2 % et le MATIF reprenait 0,2 % en clôture.

Renault et Euro Disney

La troisième et dernière séance de la semaine était très attendue : les chiffres du chômage américain publiés ce jour allaient-ils *confirmer* la vigueur de la reprise ? Pas de doute à avoir de ce coté-là : le chômage a continué de baisser – au plus bas depuis 1989 –, et si l'économie a créé moins d'emplois qu'attendu, la progression du salaire horaire ne laisse plus planer de suspense sur un prochain *resserrement de la politique* monétaire américaine. Alors que les taux se tendaient aux Etats-Unis, le MATIF apparemment déconnecté, emboîtait le pas aux valeurs françaises qui de leur côté gagnaient 1,07 % à 1 931,65 points.

Du côté des valeurs, deux « évènements » ont mobilisé l'attention au milieu de cette semaine de congés. Dans un premier temps, l'annonce du prix retenu pour la mise en vente de l'action Renault. Il faudra débourser 165 francs par titre pour devenir actionnaire, soit *une décote de 7,5 % par rapport* au prix (176 francs) qui avait été retenu pour les investisseurs institutionnels. Ceux-ci d'ailleurs avaient jusqu'au jeudi 3 novembre, au soir, pour souscrire la tranche qui leur était *réservée. Selon le ministère* de l'économie, la centralisation des ordres montre que l'offre destinée à ces investisseurs a été sursouscrite 15,5 fois.

Pour les particuliers, l'offre publique de vente prendra fin le 10 novembre au soir. Sans que l'on évoque encore une fois le bradage du secteur public, le prix reste pour le moins « attractif ». Selon le ministère de l'industrie, celui-ci se situe dans *la fourchette* qui avait été retenue par la commission de privatisation, qui allait de 163 à 178 francs.

Reste qu'une privatisation, fût-elle partielle, dans un marché qui baisse (– 14,84 % depuis le début de l'année) n'est pas chose facile. Le *prix* retenu se situe dans la fourchette, mais il est quand même proche de la limite basse. Pour mémoire, en ne tenant compte que des toutes dernières privatisations, seule la BNP tire son épingle du jeu avec un gain de 9,17 % sur son prix d'OPV. Rhône-Poulenc, Elf Aqui*taine et l'UAP évoluent toujours* sous le cours fixé lors de leur offre publique de vente.

Dans un second temps, l'autre *fait marquant de la semaine aura* été l'apparent paradoxe entre le bilan *« mitigé »*, comme le relevait son président, Philippe Bourguignon, d'Euro Disney et la vive progression qu'a connue le titre au cours des deux dernières séances postérieures à l'annonce des résultats. Si, la veille de la publication, le titre du parc de loisirs avait perdu 2,82 % , *jeudi* et vendredi, *il a récupéré* 26,81 % pour terminer à la fin de la semaine à 8,75 francs. Malgré ce rebond, l'action perd toujours 33,2 % depuis le début de l'année.

Cela étant, les analystes restent perplexes face à cette subite progression, alors que le parc vient d'annoncer des pertes nettes de 1,8 milliard de francs. Si, facteur vraisemblable, il y a eu des rachats de découverts, *cela* n'explique pas tout, à moins que ne ce ne soit la perspective d'un retour à l'équilibre financier en 1996. Pour Antoine Nodet, *analyste chez NR Bourse, le suc*cès commercial est incontestable, les efforts qui ont été faits sont louables et méritoires mais la rentabilité du parc demeure malheureusement trop éloignée. La construction d'un centre de congrès réglerait le problème de la saisonnalité, permettant une *fréquentation plus importante la* semaine, mais en aucun cas le problème de la surdimension. Ce n'est pas pour autant, poursuit M. Nodetl, qu'il faut délaisser le titre. Il est toujours possible d'exploiter sa grande volatilité par le bon de souscription et les options négociables, tout en ne perdant pas de vue qu'il est déraisonnable de considérer le bon de souscription comme un investissement.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	4-11-94	Diff.
Bongrain	2 725	– 0,90
Danone (ex-BSN)	732	+ 3.97
Eridania Béghin	703	+ 1,44
Fromageries Bel	5 010	– 0,59
LVMH	914	+ 0.12
Pernod-Ricard	313,30	+ 8,78
Remy-Cointreau	210,80	+ 2,57
Saint-Louis	1 495	+ 2,53

Assurances

	4-11-94	Diff.
AGF	213,50	+ 1,18
AXA	241,10	+ 2,11
GAN	288,10	– 0,27
SCOR SA	112	
UAP	142,80	+ 9,25

Bâtiment et matériaux

	4-11-94	Diff.
Bouygues	556	+ 8,38
Ciments français	256	– 0,38
Colas	989	– 1,10
Eiffage	850	– 5,45
Eurotunnel	19,45	+ 2,36
GTM Entrepose	381	– 3,54
Imetal	565	+ 5,41
Immob. Phénix	34,90	– 11,42
Jean Lefebvre	363	– 5,59
Lafarge-Coppée	394,90	– 1,52
Poliet	410	+ 4,08
Saint-Gobain	649	– 0,61
SGE	194,20	– 2,90
Spie-Batignolles	282	+ 13,02

Chimie

	4-11-94	Diff.
Air liquide (L')	730	+ 4,13
Gascogne	518	+ 5,71
Michelin	216,80	+ 1,92
Plastic Omnium	632	+ 0,95
Rhône-Poulenc A	135	+ 8,25
Roussel-Uclaf	800	+ 8,69
Sanofi	246,20	– 0,72
Synthélabo	207	+ 3,37

Consommation non alimentaire

	4-11-94	Diff.
BIC	654	+ 5,31
Chargeurs	1 310	+ 3,14
Christian Dior	392	+ 3,15
Clarins	494	+ 1,85
DMC	317	– 0,93
EBF	930	+ 0,32
Essilor Int	760	– 0,65
Gr. Andre	569	+ 3,45
Moulinex	117,90	+ 0,42
L'Oréal	1 113	+ 4,60
Salomon	2 120	+ 4,43
SEB	578	+ 3,21
Skis Rossignol	2 040	– 0,29
Sommer-Allibert	1 891	– 0,47
Zodiac	2 298	– 0,04

Crédit et banques

	4-11-94	Diff.
Comp. bancaire	543	+ 9,78
BNP	258,80	+ 5,37
CCF	229,	+ 7,05
Cetelem	1034	+ 3,91
Comptoir Entrep.	–	–
CPR	317	– 0,31
CFF	773	+ 0,12
CLF	407,50	+ 3,42
Créd. lyon.	480,50	+ 6,77
Crédit national	377,80	– 2,62
Société générale	596	+ 4,19
SOVAC	415,10	– 2,32
UFB Locabail	382	+ 8,40
UIC	287	– 1,71
Via Banque	364,00	– 0,27

Distribution

	4-11-94	Diff.
Bon Marché	876	+ 2,19
Carrefour	2 266	+ 2,53
Casino	165,30	+ 2,10
Castorama Dubois	735	– 2,26
Compt. modernes	1 384	– 4,06
Damart	5 800	– 0,69
Docks de France	715	+ 0,98
Gal. Lafayette	2 350	– 2,88
Guilbert SA	389	– 2,44
Guyenne Gascogne	1 397	– 1,01
Pinault Pr.	942	– 2,28
Primagaz	878	– 1,34
Promodès	1 015	+ 0,29
Rexel	710	

Electricité et électronique

	4-11-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	469,30	+ 0,96
Alcatel-Câble	623	+ 7,04
CSEE	505	+ 1
Intertechnique	548	– 2,14
Labinal	705	+ 0,71
Legrand	6 800	+ 1,34
Matra-Hachette	111	+ 8,08
Radiotechnique	517	+ 3,40
Sagem	2 645	+ 2,12
Schneider	389	+ 2,10
Thomson-CSF	147	+ 6,13

Immobilier et foncier

	4-11-94	Diff.
GFC	376	+ 1,07
Olipar	11,70	– 6,40
Rue Impériale	3 530	– 1,12
Sefimeg	361,20	– 0,44
Simco	413	+ 1,72
UIF	402	– 2,42
Lucia	91,00	– 1,35
Silic	695	+ 2,20
Sogeparc	640	– 1,53

Investissement et portefeuille

	4-11-94	Diff.
Bolloré	450	+ 1,23
Cerus	109,80	+ 7,01
CGIP	1 190	+ 3,20
Eurafrance	1 800	
Gaz et Eaux	1 825	– 1,88
Lagardère MMB	128,70	+ 7,51
Marine-Wendel	380	+ 0,52
Navigation mixte	959	+ 5,61
Nord-Est	119,00	+ 3,47
Paribas	351,30	+ 3,96
Suez	251,90	+ 4,82
Worms	246,00	+ 3,84
Origny-Desvroise		
Parfinance	182	– 2,67

Métallurgie, mécanique

	4-11-94	Diff.
Carnaud Metalbox	188	+ 3,29
Dassault Aviation	–	–
De Dietrich	2 669	+ 4,66
Fives-Lille	500	+ 1,81
Legris Industrie	374	+ 1,90
Metaleurop	77	+ 0,65
Pechiney CIP	392	– 0,38
Pechiney Int.	187	+ 7,74
Peugeot SA	807	+ 6,04
Strafor Facom	649	+ 1,88
Valeo	298	+ 7,74
Vallourec	285	+ 3,71

Mines d'or, diamant

	4-11-94	Diff.
Anglo-American	308,10	+ 2,18
Buffelsfontein	60	– 6,97
De Beers	128,40	– 0,55
Driefontein	82,80	– 2,53
Gencor Limited	19	– 1,04
Harmony Gold	51,05	– 4,57
Randfontein	57	+ 1,15
Saint-Helena	57	– 2,39
Western Deep	265	– 9,40

Pétrole

	4-11-94	Diff.
Elf-Aquitaine	373,00	+ 0,53
Esso	735	+ 1,51
Géophysique	351,10	– 3,54
Total	336,20	+ 4,08
BP France		
Erap-Elf	310,60	– 1,24

Sicomi ou ex-Sicomi

	4-11-94	Diff.
Bail Investiss.	874	+ 1,62
Interbail	370	+ 8,82
Klepierre	515	– 1,15
Locindus	818	+ 4,20
Selectibanque	150,50	– 0,46
Unibail	435	– 1,13
Genefim	240	+ 0,04
Immobail	335	+ 0,60

Transports, loisirs, services

	4-11-94	Diff.
Accor	612	+ 5,69
BIS	310	– 3,12
Canal Plus	847	+ 2,79
Cap Gemini Sogeti	194	+ 6,53
CEP Comm.	500	–
Club Méditerranée	442	+ 0,86
Eaux (Gle des)	480	+ 7,64
Ecco	690	+ 4,07
Euro Disney	8,85	+ 31,11
Filipacchi Médias	1 020	+ 5,69
Havas	426	+ 1,84
Lyonnaise des eaux	469,30	+ 3,43
Publicis	396	– 0,75
SITA	695	+ 2,96
Sligos	388	+ 2,64
Sodexho	898	+ 3,81
SCAC Delmas	570	–
Dauphin OTA	–	–
OGF Omn Gest.	750	– 0,13
TF1	535	+ 1,90

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	4-11-94	Diff.
6 % 93-97	97,4	Inchangé
EDF-GDF 3 %	6240	60
CNB 5 000 F	101,21	–
CNB Par. 5 000 F	101,21	0,11
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	101,22	– 0,01

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Elf Aquitaine	1 665 303	6 217 980
Alcatel-Alsthom	1 228 851	5 738 487
Total	1 708 075	5 659 006
LVMH Moet Vuitton.	872 205	5 475 856
Eaux (Gle des)	1 075 938	5 038 828
Oréal	449 630	4 910 619
Société Gale	740 430	4 310 527
Peugeot	541 000	4 220 785
Carrefour	186 225	4 171 086
Technip S.A.	1 531 452	4 073 020
Bouygues	769 350	4 062 165
Accor	666 550	4 014 358
Rhône-Poulenc	2 980 508	3 821 812
Saint-Gobain	574 541	3 745 975

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Euro Disney 1	+ 31,11	Immob.Phenix 1	– 11,42
UGC DA (M) 1	+ 14,21	Z Gr. Zannier (Lyo) 1	– 9,22
Spie Batignolles 1	+ 13,02	SCOA act. regr. 1	– 8,67
Dev. R. S.-Est (Lyo) 2	+ 11,53	Olipar 1 1	– 6,40
Bancaire (Cie) 1	+ 9,78	Lebon 2	– 5,88
UAP 1	+ 9,25	Jean Lefebvre 1	– 5,59
Gr. De la Cite 1	+ 8,83	Imm. France 2	– 5,58
Interbail 1	+ 8,82	Eiffage 1	– 5,45
Pernod-Ricard 1	+ 8,78	Bertrand Faure 2	– 5,04
Roussel Uclaf 1	+ 8,69	GTM-Entrepose 1	– 3,54
Bouygues 1	+ 8,38	Geophysique 1	– 3,54
Rh. Poulenc A 1	+ 8,25	BIS 1	– 3,12
Matra-Hachette 1	+ 8,08	UIS 2	– 3,09
Valeo 1	+ 7,74	SGE 1	– 2,90

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	28-10-94	2-11-94	3-11-94		
RM	5 797 777	3 753 034	3 458 746		
Comptant R. et obl.	20 795 381	14 781 560	24 461 901		
Actions	211 009	529 307	229 619		
Total	26 804 167	19 063 901	25 150 266		

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	02-11-94	03-11-94	04-11-94		
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 293,36	1 314,03	1 326,62		
Ind. SBF 250	1 252,89	1 270,46	1 281,87		
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 873,60	1 911,13	1 931,65		

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 4 novembre 1994

Nombre de contrats : Environ 159 688

COURS	ÉCHÉANCES DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995	SEPT. 1995
Premier	109,44	108,68	107,86	–
+ Haut	110,48	109,50	108,70	–
+ Bas	109,44	108,60	107,80	–
Dernier	110,30	109,48	108,70	–
Compensation	110,38	109,54	108,72	107,98

NEW-YORK

Tensions

INDICE DOW JONES

-3,13 %

Wall Street a terminé la semaine en net retrait, vendredi, face à de nouvelles tensions sur le marché obligataire, dues à la publication de statistiques laissant apparaître des signes de reprise de l'inflation. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé vendredi à 3 807,52 points, en baisse de 123,14 points, soit un recul de 3,13 % par rapport à la période précédente.

Le marché boursier, déjà affaibli par des prises de bénéfices en début de semaine, a été ébranlé mardi par une progression supérieure aux prévisions de l'indice des directeurs d'achats en octobre et d'un bond de sa composante prix. Le chiffre du chômage en octobre, première statistique pour ce mois, publié vendredi, a fait état d'un taux de chômage de 5,8 %, le plus bas depuis quatre ans, contre 5,9 % attendus, et de 194 000 créations d'emplois, moins qu'attendu et le chiffre le plus faible depuis janvier. Surtout, le salaire horaire a enregistré sa *plus forte hausse depuis onze ans.*

« Les données économiques ont été bonnes, mais elles se sont accompagnées de signes de relance de l'inflation », a commenté Michael Metz, responsable chez Oppenheimer. Ces signes devraient amener la Réserve fédérale (Fed) à relever ses taux directeurs après les élections législatives de mardi, a-t-il estimé. La plupart des participants sur le marché tablent sur un relèvement d'un demi-point du taux d'intérêt interbancaire Mais une telle hausse serait insuffisante, estime M. Metz. Pour lui, une augmentation d'au moins un point de ce taux, actuellement à 4,75 %, est nécessaire avant la fin de l'année. Indice Dow Jones du 4 novembre : 3 807,52 (c. 3 930,66).

	Cours 28 oct.	Cours 4 nov.
Alcoa	85 1/8	83 5/8
Allied Signal Inc.	34 5/8	33 3/8
American Express	31	30 1/2
ATT	54 7/8	53 3/4
Bethlehem Steel	18 7/8	18 3/8
Boeing	43 3/4	43 5/8
Caterpillar Inc.	59 5/8	57 3/8
Chevron	45 1/2	43 5/8
Coca-Cola	50 5/8	50
Disney Corp.	40	39 1/4
Du Pont de Nemours	60 1/4	55 1/8
Eastman Kodak	48 1/2	47
Exxon	62 5/8	61 3/8
General Electric	49 1/4	48
General Motors	40 1/4	39 1/4
Goodyear Tire	34 5/8	35 3/8
IBM	76 1/8	71 1/8
International Paper	76 5/8	71 5/8
Morgan (J.P.)	61 7/8	60 1/2
McDonnell Douglas	141 1/4	136 1/8
Merck and Co.	36	35 1/8
Minnesota Mining	54 7/8	53
Philip Morris	64	59 7/8
Procter Gamble	64 1/4	61 3/4
Sears Roeb. and Co.	48 3/8	49 1/8
Texaco	64 5/8	62 3/8
Union Carbide	33 1/4	31
United Tech.	62 3/4	61 1/8
Westinghouse El	14 1/8	13 7/8
Woolworth	15 1/2	15 5/8

TOKYO

Atone

INDICE NIKKEI

+0,03 %

Les valeurs ont progressé de façon tout à fait symbolique cette semaine à la Bourse de Tokyo soutenues par les achats des investisseurs étrangers et des institutions japonaises, sans toutefois s'engager dans une réelle reprise. L'indice Nikkei a gagné 6,40 points, soit 0,03 % pour s'établir à 19 811,56 points après avoir chuté de 93,92 points la semaine précédente. Le volume moyen des échanges a porté sur 236,4 millionsd'actions, contre 215,5 millions d'actions échangées au cours de la période passée.

Après avoir ouvert lundi à 19 919,88 points, l'indice Nikkei a faiblement évolué, les investisseurs restant dans l'attente de nouveaux éléments *qui* pourraient relancer un marché languissant, selon les intervenants.

Les investisseurs étrangers ont soutenu le principal indicateur de la Bourse de Tokyo, ont indiqué les opérateurs, ajoutant que les institutions japonaises avaient également pris part à ce courant d'achat. *« Les investisseurs étrangers se sont intéressés aux valeurs de télécommunications, se concentrant sur l'achat de titres de la Nippon Telegraph and Téléphone »*, a indiqué un courtier. L'action NTT a regagné du terrain passant de 890 000 yens à 915 000 yens.

Mais selon les intervenants, le marché n'est pas encore totalement rétabli, de nombreux investisseurs se montrant toujours préoccupés par l'instabilité du marché des changes.

Indices du 4 novembre : Nikkei 19 811,56 (c. 19 805,16) ; Topix, 1 569,80 (c. 1 578,94).

	Cours 28 oct.	Cours 4 nov.
Bridgestone	1 580	1 560
Canon	1 790	1 760
Fuji Bank	2 120	2 130
Honda Motors	1 680	1 680
Matsushita Electric	1 590	1 600
Mitsubishi Heavy	775	778
Sony Corp.	5 830	5 830
Toyota Motors	2 080	2 110

LONDRES

Calme

+0,45 %

La Bourse de Londres a vécu une semaine calme, l'attente d'un relèvement des taux d'intérêt à court terme aux *Etats-Unis* et au Royaume-Uni paralysant l'initiative des investisseurs. Le Footsie a gagné sur la période 13,8 points, soit 0,45 %, pour terminer à 3 097,6 vendredi.

Calme en début de semaine, le marché s'est un peu réveillé à partir de mercredi, soutenu notamment par les interventions de la Réserve fédérale pour éviter une poursuite de la chute du dollar. Les investisseurs tablent toujours sur un resserrement de la politique monétaire tant aux Etats-Unis qu'au Royaume-Uni pour contrer les pressions inflationnistes. Ils *prévoient notamment* que les taux britanniques seront augmentés de 0,5 point avant la fin de l'année. La Banque d'Angleterre l'a d'ailleurs implicitement *laissé* entendre en marge de la présentation de son rapport trimestriel sur l'inflation, mardi, dans lequel elle a revu à la baisse des prévisions de hausse de l'indice des prix.

Indices « FT » du 4 novembre : 100 valeurs, 3 097,6 (c. 3 083,8) ; 30 valeurs, 2 373 (c. 2 345,1) ; mines d'or, 267,3 (c. 279,4) ; fonds d'Etat, 91,69 (c. 91,21) ;

	Cours 28 oct.	Cours 4 nov.
Allied Lyons	5,93	5,96
BP	4,29	4,27
BTR	3,11	3,01
Cadbury	4,41	4,40
Glaxo	5,98	6,09
GUS	5,57	5,63
ICI	7,94	7,74
Reuters	4,77	4,88
RTZ	8,58	8,50
Shell	7,30	7,29
Unilever	11,29	11,30

FRANCFORT

Sous influence

+1,34 %

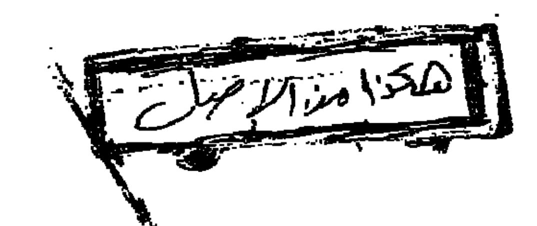
Les cours des actions à Francfort ont une fois encore cette semaine évolué principalement en fonction du marché obligataire allemand, qui se situe lui-même dans le sillage du marché américain. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 067,56 points, soit une hausse de 1,34 % par rapport à la clôture du vendredi précédent.

La Bourse avait entamé la semaine en fanfare avant de replonger en milieu de période pour finalement se reprendre grâce à une remontée du marché obligataire et un raffermissement du dollar.

« Le marché manque de direction », ont répété les courtiers tout au long de la semaine, ajoutant que les investisseurs ont les yeux rivés sur les données économiques en provenance des Etats-Unis. Les prévisions favorables sur l'amélioration des bénéfices des entreprises allemandes pour 1994 et 1995 *ou la reprise économique* en Allemagne, plus vigoureuse que prévu, ne parviennent pas à influencer les cours de la Bourse, ont-ils ajouté.

Indice DAX du 4 novembre : 2 067,56 (c. 2 040,32).

	Cours 28 oct.	Cours 4 nov.
AEG	150,50	152,20
BASF	315	317,70
Bayer	347	342,10
Commerzbank	313	315,50
Deutsche Bank	723	741,50
Hoechst	324	325
Karstadt	615	605
Mannesmann	400,50	408,50
Siemens	617,50	622,70
Volkswagen	457,30	449,50



MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Le yen au secours de l'emprunt danois

Suivant l'exemple de la Belgique, de la Grèce et de l'Italie, le Danemark est sur le point de lever des fonds en yens. Ce pays est devenu un emprunteur de choix qui ne fait plus que de très rares apparitions sur le marché international des capitaux depuis que la crise du système monétaire européen s'est résorbée. Sa présence dans le compartiment de la devise japonaise montre bien que c'est actuellement une des meilleures sources de financement.

D'une durée de deux ans, l'emprunt danois sera offert en souscription publique au Japon, et il aura la particularité, d'être remboursé soit en yens soit en dollars, au gré du débiteur, qui retiendra bien sûr la solution la plus économique pour lui. Les investisseurs ne seront toutefois pas inévitablement grugés. On leur proposera, quoi qu'il arrive, un taux d'intérêt supérieur à celui auquel ils pourraient prétendre pour un emprunt de type classique, et on les assurera de récupérer leur mise en yens si, d'ici à l'échéance, le dollar venait à baisser jusqu'à un certain point déterminé d'avance.

Des transactions comparables ont déjà vu le jour sur d'autres places. Les grandes banques internationales qui servent d'intermédiaires sur le marché des capitaux savent tirer parti des incertitudes de la conjoncture financière et en faire bénéficier les débiteurs et, le cas échéant, les bailleurs de fonds. Il n'en reste pas moins que, pour la première fois, les épargnants japonais auront accès à de telles obligations. La formule devrait retenir leur attention. Les risques sont limités et, la chance aidant, leur placement pourrait s'avérer plus fructueux qu'un autre.

D'une manière générale, le souci d'obtenir de meilleurs rendements que ceux qui sont normalement disponibles est particulièrement sensible au Japon. Le niveau absolu des taux d'intérêt y est le plus bas du monde, et il a beau remonter comme ailleurs, il n'atteint pas des niveaux suffisants pour inciter les investisseurs à acheter des fonds d'Etat ou d'autres titres de débiteurs japonais de toute première qualité. On leur préfère souvent des obligations en yens de débiteurs étrangers de premier plan qui rapportent davantage. Et on se laisse fréquemment tenter par des titres de qualité médiocre qui procurent des rendements beaucoup plus élevés encore.

Les risques du « zaitech »

Cette évolution n'a rien d'inquiétant tant qu'elle se produit dans le cadre d'une réglementation bien précise qui définit les risques auxquels peut s'exposer un investisseur. Les choses sont toutefois susceptibles de se gâter en l'absence de tout contrôle. Certains observateurs occidentaux dénoncent en termes assez sévères une pratique qui tend à se répandre dans les milieux industriels et commerciaux japonais, et qui consiste pour une entreprise à emprunter à bon compte pour replacer les fonds dans des obligations de moyenne ou mauvaise qualité et dont elle espère un important revenu. A en croire les critiques, une partie de la responsabilité de tels agissements incombe aux banques japonaises, qui répondent très largement aux demandes de crédit que leur adressent les entreprises.

Un développement semblable s'était produit il y a quelques années, à l'époque où on s'intéressait surtout aux actions. De nombreuses entreprises japonaises s'étaient alors laissées aller à des acrobaties financières qui leur ont coûté très cher au moment du krach boursier. Dans le jargon du marché des capitaux on parlait alors de « zaitech » pour qualifier ces agiotages des années 80. L'expression n'avait plus cours ces derniers mois, on la croyait disparue. Elle commence à revenir et s'applique maintenant au domaine des obligations.

Pour ce qui est des grandes devises européennes, l'attention a été principalement retenue par le compartiment du mark en ce début de novembre. La Toussaint n'est un jour férié que dans une partie de l'Allemagne, et les emprunts internationaux en deutschemarks se sont succédé à une cadence soutenue. Cette nouvelle semaine pourrait être également bien animée. Les spécialistes espèrent notamment convaincre l'Espagne de lever des fonds en marks, et d'aucuns tablent déjà sur une grande transaction à taux variable.

Le compartiment du franc français n'a, pour sa part, accueilli aucune nouvelle opération internationale. Un emprunteur de grand renom cherchait toutefois des fonds dans la devise hexagonale, et il a préféré prendre un chemin détourné. General Electric Capital Corporation a lancé un emprunt de 125 millions de francs suisses pour une durée de trois ans, et il a conclu avec une banque du groupe du Crédit suisse un contrat d'échange de dette de façon à disposer de francs français. Le contrat d'échange porte également sur le mode de rémunération. Le tout est très économique pour le débiteur qui aura à débourser nettement moins que le Pibor, le taux de référence du marché monétaire, celui des effets à court terme.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

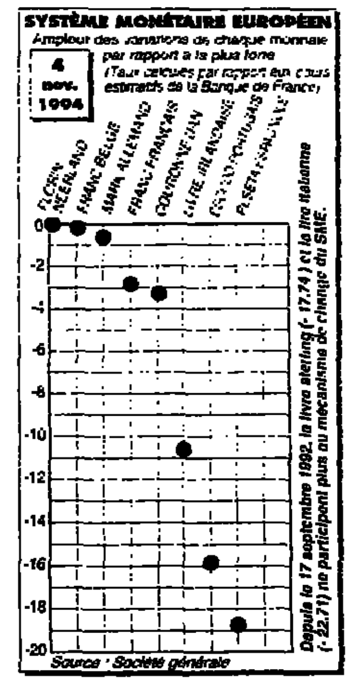
La fragile remontée du dollar

Tombé, mercredi 2 novembre 1994, à son plus bas cours historique vis-à-vis de la monnaie japonaise depuis l'après-guerre (96 yens) et à 1,4920 deutschemark, comme à 5,11 francs, le dollar a rebondi, brusquement ce même jour en milieu de journée sur l'intervention de la Réserve fédérale des Etats-Unis, la banque centrale américaine. La Réserve récidivait le lendemain, à deux reprises, à 97,90 yens et 1,5155 deutschemark d'abord, puis à 98,03 yens et 1,5225 deutschemark. Du coup, le « billet vert » reprenait de la hauteur, se hissant même jusqu'à 1,5275 deutschemark vendredi après-midi. Après une déclaration de Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, suivant laquelle il souhaitait un dollar plus fort, et estimait que les probabilités d'un relèvement des taux en Allemagne étaient plus faibles que dans d'autres pays industrialisés. Mais, dans la soirée, ce même dollar reperdait du terrain à 1,5150 deutschemark et 97,50 yens, glissant sous la barre des 5,20 francs, après une pointe à plus de 5,22 francs : c'était l'effet dépressif de la hausse des rendements et de la baisse des cours des obligations du Trésor américain.

Crise de confiance

On remarquera que si M. Tietmeyer souhaite un dollar fort, comme Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, ils n'ont pas levé le petit doigt pour aider la Réserve fédérale dans son intervention, pas plus que les autres banques centrales d'ailleurs. Ladite Réserve assure n'avoir rien demandé. Les milieux financiers internationaux jugent peu solide ce rebond du dollar, qui ne saurait se consolider sans un nouveau relèvement de ses taux directeurs par la Fed, peut-être le 15 novembre. La crise de confiance qu'elle subit est toujours ouverte, aussi bien sur les marchés des changes que sur les marchés financiers, qui attendent un signal « clair » des autorités monétaires américaines sur leur volonté de lutter par avance contre l'inflation.

F. R.



COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 31 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,6090	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	53,5309	[illegible]
	1,6250	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3,2249	54,1646	[illegible]
Paris	8,4135	5,2290	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3,3455
	8,3766	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3,3464
Zurich	2,0612	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	74,6152	0,8156
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	74,5770	0,8173
Francfort	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-	4,8591	89,2186	0,9752
	2,4492	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-	4,8604	89,1729	0,9775
Bruxelles	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	20,5770	-	18,3611	2,0070
	50,3913	[illegible]	[illegible]	[illegible]	20,5746	-	18,3469	2,0107
Amsterdam	2,7490	[illegible]	[illegible]	[illegible]	112,08423	5,44629	-	1,09309
	2,7466	1,6902	[illegible]	[illegible]	112,14172	5,45050	-	1,09593
Milan	2514,67	1563	296,9659	[illegible]	1025,3687	49,62467	914,8376	-
	2506,16	1542,35	[illegible]	[illegible]	1023,2550	49,73396	912,4660	-
Tokyo	157,44	97,85	18,71295	76,75714	64,19340	3,11922	57,27246	[illegible]
	158,11	97,30	[illegible]	77,19159	64,55679	3,13770	57,56715	0,063090

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 4 novembre 1994, 5,3438 F, contre 5,3042 F le vendredi 28 octobre.

MATIÈRES PREMIÈRES

L'attente fébrile des producteurs de café africains

Dans une quinzaine de jours se tiendra à Lomé, capitale du Togo, la 34e assemblée générale de l'Organisation interafricaine du café (OIAC). S'y retrouveront 25 pays qui représentent 90 % de l'offre du continent noir. De quoi discutera la docte assemblée ? A coup sûr de la situation de l'autre côté de l'Atlantique, au Brésil, à la fois premier producteur et premier consommateur mondial de café. Car quelques jours auparavant auront été publiés des chiffres attendus : ceux des prévisions de la récolte brésilienne 1995-1996. Elle oscillera entre 17 et 18 millions de sacs (1), avancent certains professionnels. Un chiffre qui permet de prendre la mesure de l'importance de cette prévision : normalement, la récolte brésilienne aurait dû osciller entre 29 et 30 millions de sacs. Mais le ciel en a décidé autrement.

Les planteurs du Brésil ont dû le maudire. D'abord à cause des gelées qui, par trois fois entre le 25 juin et le 10 juillet, ont touché les régions productrices d'arabica (notamment le Parana, dans le sud du pays), détruisant des millions de caféiers. Puis à cause des trois mois de sécheresse qu'il leur a infligés. Depuis la mi-octobre, le ciel s'est réconcilié avec les producteurs de petites « cerises » (par sa couleur rouge, la graine de café évoque ce fruit) : il pleut. D'une manière irrégulière, certes (entre 2 et 12 mm/jour), et moins que d'habitude, mais il pleut et la première floraison a eu lieu. Une deuxième, puis une troisième, peut-être même une quatrième lui succéderont à partir de la mi-novembre... Que la pluie veuille bien continuer à tomber pendant deux mois et, revigorés, certains des caféiers gelés vont finir par ressusciter. « Rien n'est exclu, assure Michel Vievard, de la société de négoce J.-L. Delamare. La production brésilienne peut frôler les 21 millions de sacs comme elle peut ne pas dépasser 15 millions. » C'est dire avec quelle prudence sont faites les estimations actuelles.

Cette robustesse des plantations, le Brésil, paradoxalement, la doit aux quatre dernières années de crise. La dégringolade des cours du café sur les marchés internationaux a en effet éliminé les producteurs non compétitifs. N'ont survécu que les plus performants. Résultat, alors qu'il y a cinq ans le pays comptait près de 4 milliards de caféiers, début 1994 il n'en subsistait que 2,8 milliards.

La Caisse de stabilisation

Mieux espacés, bénéficiant d'engrais liquides, parfois irrigués, le rendement des arbrisseaux rescapés a bondi. De 8 sacs/hectare il est passé à 25 sacs/hectare pour la qualité arabica, alors qu'en Côte-d'Ivoire, le concurrent africain et le numéro trois ou quatre mondial, le rendement pour le robusta (pourtant deux fois plus productif) a du mal à dépasser 14 sacs/hectare. Pourquoi une telle différence ? Les professionnels ne se font pas prier pour dire tout le mal qu'ils pensent de « la Caisse de stabilisation, l'organisme de l'Etat ivoirien censé garantir un revenu stable aux agriculteurs quels que soient les aléas climatiques, en contrepartie d'un monopole de commercialisation. Le résultat est que le kilo de café est payé 5,50 francs au planteur de Côte-d'Ivoire quand son homologue brésilien, libre de vendre sa récolte comme il l'entend, gagne près de quatre fois plus.

Les aléas climatiques et l'incertitude sur la récolte brésilienne se répercutent sur les cours. De 120 cents par livre de café à la mi-juin, ils bondissaient à 210 cents un mois plus tard à cause des gelées, avant de retomber aux alentours de 160 cents à la mi-août. Fin septembre, la persistance de la sécheresse leur faisait à nouveau franchir la barre des 200 cents. Depuis, avec le retour des pluies, ils oscillent entre 170 et 180 cents. « Le marché est en position d'attente », résume un négociant. Mais une attente fébrile. Mercredi 2 novembre, par exemple, les cours à New-York ont perdu 5 % en l'espace de quelques heures.

La publication des estimations de la récolte brésilienne va-t-elle sonner le signal d'une nouvelle spéculation ? Si les chiffres sont médiocres, les cours vont-ils bondir au-dessus des 200 cents ? S'effondreront-ils en cas d'heureuse surprise ? Quel que soit le chiffre retenu, les spécialistes doutent que de grands mouvements agitent le marché du café. « Les industriels, explique-t-on, sont couverts jusqu'à la fin de l'hiver. Ils ne bougeront pas. » C'est ensuite que la situation pourrait changer.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) Un sac pèse 60 kilos.

PRODUITS	COURS DU 4/11/94
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 734 (+ 76) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 845 (+ 18) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 480 (+ 150) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	365,50 (+ 12,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	3 355 (– 133) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 305 (– 28) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	389,50 (– 1,50) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	216 (inch.) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	159,20 (– 0,90) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Décembre	17,77 (+ 0,87) Dollars/baril
Or (Londres)	383,80 (– 3,10) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 28-10-94	Cours 4-11-94
Or fin (kilo en barre)	63 950	64 300
– (kilo en lingot)	64 300	64 750
Pièce française (20 F)	370	377
• Pièce française (10 F)*	330	351
Pièce suisse (20 F)	371	374
Pièce latine (20 F)	371	372
• Pièce tunisienne (20 F)*	373	369
Souverain	477	473
• Souverain Elizabeth II*	479	480
• Demi-souverain*	320	300
Pièce de 20 dollars	2 520	2 555
– 10 dollars	1 260	1 350
• – 5 dollars*	675	675
– 50 pesos	2 400	2 410
• – 20 marks*	479	457
– 10 florins	396	385
• – 5 roubles*	256	256

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Les marchés européen et américain se découplent

Les redoutables statistiques mensuelles de l'emploi aux Etats-Unis, attendues avec fièvre par les marchés cette semaine, et rendues publiques le vendredi 4 novembre, ont été diversement appréciées. Ces chiffres sont globalement « bons » pour l'économie américaine, dont la croissance se poursuit vigoureusement, et réputés « mauvais » puisqu'ils augmentent les risques d'une reprise de l'inflation et d'une dépréciation des créances, notamment sur l'Etat. Aux Etats-Unis, la réaction a été négative, entraînant une nouvelle hausse des rendements des obligations, tandis qu'en Europe, essentiellement à Paris et à Francfort, cette réaction était relativement indifférente, voire positive, ce qui a provoqué un net « découplage » des marchés de part et d'autre de l'Atlantique, comme si, de ce côté, on trouvait excessif de suivre aveuglément les Américains dans leur errance.

Aux Etats-Unis, les rendements des obligations ont fait un bond vendredi après-midi, passant de 7,96 % à 8,03 % sur le dix ans et 8,10 % sur le trente ans, au plus haut depuis le 27 août 1991, comparé aux 7,80 % et 7,96 % d'il y a huit jours.

Cette progression inquiète les détenteurs de ces emprunts dans le monde entier et contribue à affaiblir le dollar. Les signaux en provenance de l'économie américaine sont de nature à préoccuper les opérateurs, suivant la dialectique des « bons-mauvais chiffres ». Lundi, l'indice d'activité des directeurs d'achats de Chicago passait de 63,3 % en septembre à 64,3 % en octobre. Le lendemain, l'indice national des directeurs d'achats (NAPA) affichait sa quatorzième hausse mensuelle consécutive à 59,7 % contre 58,2 %, sa « composante prix » s'élevait de 77 % à 79,9 %, progression qui alarma tout le monde. Vendredi, enfin, si les créations d'emplois pour octobre ne s'élevaient qu'à 194 000 contre 248 000 en septembre et 240 000 à 280 000 attendues, ces créations augmentaient pour l'industrie (41 000 contre 25 000) et le taux de chômage retombait de 5,9 % à 5,8 %, le plus faible depuis quatre ans. Surtout, la durée moyenne du travail hebdomadaire, à 34,9 heures contre 34,6, enregistrait sa plus forte augmentation depuis plus de sept ans, tandis que la progression du salaire horaire (+ 0,7 % à 11,24 dollars contre 11,16 dollars) était la plus importante depuis onze ans.

On comprend que les opérateurs américains ne soient pas rassurés. Et tous de s'interroger sur l'attitude de la Réserve fédérale, dont le comité de politique monétaire se réunira du 15 au 18 novembre, après les élections du Mid-Term le 8 novembre. On attend d'elle qu'elle relève à nouveau ses taux directeurs, fixés à 5,25 % depuis le 16 août pour l'argent à court terme. Mais, plus elle temporise, plus les exigences sont fortes : de 0,50 % supplémentaire auparavant réclamé, les milieux financiers sont passés à 0,75 %, voire 1 %, en deux fois le cas échéant, mais très rapprochées. Il en va de sa crédibilité, le reproche qui lui est adressé étant d'être en arrière, c'est-à-dire de courir après l'inflation au lieu de la précéder, cette inflation se déclenchant, généralement, huit à dix mois après une période de surchauffe.

Vendredi, l'un des « faucons » de la Réserve (les « durs »), Robert Parry, président de la Banque de réserve de San-Francisco, avertissait : « La Fed, que la tension sur les capacités inquiète, doit anticiper l'inflation, en raison de l'effet différé de ses décisions. » On sait que les « colombes », notamment le vice-président, Alan Blinder, sont partisans de temporiser, tandis que le président, Alan Greenspan, est hanté par le souvenir du krach boursier d'octobre 1987, déclenché, en partie, par une hausse des taux à long terme (10,50 % à trente ans).

OAT record

En Europe, on souligne que même si la mondialisation des marchés a un effet de vases communicants et de contagion, la situation économique n'est tout de même pas identique, et que la surchauffe y fait plutôt rêver ! C'est ce que l'évolution de la place de Paris a semblé montrer. Certes, cette semaine, le cours de l'échéance décembre sur le contrat dix ans a touché son plus bas de l'année à 108,98 jeudi à 11 h 30, aussitôt après l'adjudication d'obligations du Trésor, désastreuse pour les rendements, qui bondirent à 8,48 %. Les spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) en étaient responsables car ils avaient voulu se couvrir contre une baisse supplémentaire (on voyait 106) en vendant des contrats. Mais, le lendemain, ce cours remonta à 109,76 dans la matinée, pour se hisser à 110,30 dans l'après-midi, même après l'impact des « bons-mauvais » chiffres américains qui déprimèrent le marché de New York.

« C'est l'effet de la remontée du dollar », s'écrièrent certains. Il faudrait plutôt y voir, estime Laurent Faurie, analyste « elliottiste » chez le courtier Finacor, l'effet d'un renversement de tendance sur l'indice CAC des actions qui, depuis une quinzaine de jours, réagit sur les cours du MATIF, au lieu de subir leur influence. Se fondant sur la fin de la cinquième vague d'Elliott, la dernière à la baisse, il voyait, dans l'indice CAC 1800, un point de retournement, avec un objectif de 1950, ce qui s'est produit en grande partie, et un autre objectif, de 112,50, pour le MATIF. Cette semaine, l'indice CAC, déjà en pleine remontée la semaine précédente, commença bien par fléchir mercredi 2 novembre, jour de réouverture, sur le « mauvais chiffre » de la veille aux Etats-Unis, mais rebondit vigoureusement le lendemain, puis le surlendemain. Le MATIF a fini par suivre, le cours du contrat 10 ans atteignant 110,20 à la veille du week-end contre 110,10 huit jours auparavant, soit un rendement de 8,25 % sur l'OAT contre 8,28 %.

L'évolution dans les semaines qui viennent sera intéressante, surtout après l'élection américaine du 8 novembre, la réunion de la Fed le 15 novembre et, vers le début décembre, les opérations de « fermeture des livres » pour la clôture des bilans et l'« habillage » rituel de ces derniers. Sur le marché obligataire, l'événement a été l'adjudication mensuelle des obligations assimilables du Trésor (OAT), qui a vu les rendements battre leurs records de l'année à 8,49 % sur dix ans, contre 8,28 % il y a un mois. C'est le taux le plus élevé depuis juin 1992, avant la décrue progressive qui le vit chuter jusqu'à 5,61 % au début janvier 1994, et c'est, aussi, la remontée la plus rapide qu'on ait enregistrée depuis un demi-siècle, sur le long terme s'entend. A huit ans, le Trésor a payé 8,43 % et à quinze ans, 8,62 %. Le montant total de l'adjudication a atteint 19,48 milliards de francs. L'effet de la hausse des rendements ne se fera sentir que l'année prochaine, où le budget devra prendre en compte le versement des intérêts. On notera que les particuliers pourraient, jusqu'au 24 novembre, souscrire une nouvelle tranche d'OAT dix ans au prix de 1 907,80 francs, pour un nominal de 2 000 francs, contre 1 934,20 francs il y a un mois, ce qui leur assurera un rendement actuariel net, après déduction de la commission de 2 %, de 8,18 % contre 7,98 % en octobre. Le montant global du placement sera moins important (1,6 milliard de francs) que celui d'octobre (3,38 milliards).

FRANÇOIS RENARD

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LES DIMANCHES DE PERMISSION. Film franco-roumain de Nae Caranfil, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LOI DU COLLÈGE. Film français de Mariana Otero : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

POUR L'AMOUR D'UNE FEMME. Film américain de Luis Mandoki, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

SLEEP WITH ME. Film américain de Rory Kelly, v.o. : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

THE SHADOW. Film américain de Russell Mulcahy, v.o. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TIENS TON FOULARD, TATIANA. Film finlandais d'Aki Kaurismaki, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Micheline Presle : la Nuit fantastique (1941), de Marcel L'Herbier, 16 h 30 ; *Certaines Nouvelles (1979), de Jacques* Davila, 19 h ; Beau Temps mais orageux en fin de journée (1986), de Gérard Frot-Coutaz, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Mario Bava : le Danger vient de l'espace, v.f.), de Paolo Heusch, 17 h ; Il Rosso segno della follia (1969, v.o. version anglaise), de Mario Bava, 19 h 30 ; Baiser macabre, v.f.), de Lamberto Bava, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Pathé, premier empire du cinéma : Pathé journal ; Romance de Paris (1941), de Jean Boyer, 14 h 30 ; Pathé journal : le Dernier Milliardaire (1934), de René Clair, 17 h 30 ; les Portes de la nuit (1942), de Marcel Carné, 20 h 30.

LUNDI

Pathé, premier empire du cinéma : Pathé journal : l'Impossible Monsieur Pipelet (1955), d'André Hunebelle, 14 h 30 ; Pathé journal ; Toto (1933), de Maurice Tourneur, 17 h 30 ; Casanova (1927), d'Alexandre Volkoff, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

**2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)**

DIMANCHE

Portraits de Tokyo (v.o.). : Un merveilleux dimanche (1947, v.o. s.t.f.), d'Akira Kurosawa, 14 h 30 ; Cinq femmes autour d'Utamaro (1946, v.o. s.t.f.), de Kenji Mizoguchi, 16 h 30 ; le Carrefour ou Ombres à Yoshiwara (1928, v.o. s.t.f.), de Teinosuke Kinugasa ; Une femme de Tokyo *(1933, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu,* 18 h 30 ; Entre le ciel et l'enfer (1963, v.o. s.t.f.), d'Akira Kurosawa, 20 h 30.

MARDI

Portraits de Tokyo (v.o.), : le Grondement de la montagne (1953, v.o. s.t.f.), de Mikio Naruse, 14 h 30 ; le Carrefour ou Ombres à Yoshiwara (1928, v.o.), de Teinosuke Kinugasa ; Une femme de Tokyo (1933, v.o.), de Yasujiro Ozu, 16 h 30 ; l'Eclair (1952, v.o. s.t.f.), de Mikio Naruse, 18 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)

DIMANCHE

Cinéaste de notre temps : Samuel Fuller d'André S. Labarthe, 15 h ; l'Homme qui a vu l'homme qui a vu l'ours (1990), *d'André S. Labarthe, 17 h.*

MARDI

Cinéaste de notre temps : Norman McLaren d'André S. Labarthe, 15 h ; la Partenza de Jean-Claude Biette, *18 h 30.*

LES EXCLUSIVITÉS

A LA FOLIE (Fr.) : *UGC Biarritz, 8e* (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ALADDIN *(A., v.f.) : 14 Juillet Odéon, 6e* (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

ALPHA BRAVO (A., *v.f.) : Cinaxe, 19e* (42-09-34-00 ; réservation 40-30-20-10).

AMATEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e *(36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e *(43-07-48-60)* ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55).

AQUI NA TERRA (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

BARAKA (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BÉBÉ PART EN VADROUILLE (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e *(36-68-75-55) ; Les Montparnos,* 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e *(46-33-10-82)* ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE COLONEL CHABERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

COLOR OF NIGHT (*) (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

DANGER IMMÉDIAT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e *(36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC *Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e* (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; *réservation* 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e (36-68-43-47).

2 GARÇONS, 1 FILLE, 3 POSSIBILITÉS (**) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DU FOND DU COEUR (européen) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ENFANT LION (Fr., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) : *Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FILLE DE D'ARTAGNAN (Fr.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE FLEUVE AUX GRANDES EAUX (Can.) : 14 Juillet Parnasse, 6e *(43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Reflet* Républic, 11e (48-05-51-33).

FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) : UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e* (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e *(36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e* (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e *(36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e *(44-07-20-49) ; UGC Rotonde,* 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS DE LA RIZIÈRE (Fr.-cambodgien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e *(46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC* Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation *40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e *(45-87-18-09) ; Reflet Logos II,* 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

KILLING Z (**) (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LADYBIRD (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e *(42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e* (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : *Lucernaire,* 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : UGC Triomphe, 8e *(36-68-45-47)* ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LÉON (*) (Fr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e *(43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation* 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, *13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia*, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MAVERICK (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES MOTS PERDUS (Can.) : L'Entrepôt, *14e (45-43-41-63).*

MRS PARKER ET LE CERCLE VICIEUX (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MURIEL (Austr., *v.o.) : Gaumont les* Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83 ; 36-68-68-12)* ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; *réservation* 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er *(36-65-70-67) ;* Rex, 2e (36-68-70-23) : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e *(36-68-22-27) ; Les Montparnos,* 14e (36-65-70-42 . réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e *(36-68-75-55) ; UGC Convention*, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

OPÉRATION SHAKESPEARE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LA PARTIE D'ÉCHECS (Bel.-Fr.-Suis.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation *40-30-20-10).*

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Le Balzac, 8e *(45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille,* 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e *(43-20-32-20).*

POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; *réservation* 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

PRIEZ POUR NOUS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; *Les Trois Luxembourg, 6e* (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e *(48-24-88-88 ; réservation* 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e *(45-75-79-79 ; 36-68-69-24)* ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e *(43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon* Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT *(Brit., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e* (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

REGARDE LES HOMMES TOMBER *(Fr.) : Forum Orient Express, 1er* (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) : George V, 8e (36-68-43-47).

LA REINE DE LA NUIT (Mex., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(36-68-69-23)* ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65) *; Les Montparnos,* 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

SPEED (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

SUTURE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TETSUO (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

THAT'S ENTERTAINMENT III (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

THE CROW (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

THE MASK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Montparnasse, 6e *(36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC* Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68).*

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial,* 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, *15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).*

TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

TRUE LIES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, *8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e* (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e* (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TRUE ROMANCE (**) (Fr.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

TUEURS NÉS (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

VACAS (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e *(43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

VIBROBOY (**) (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

VIVRE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

WIND (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

WOLF (A., v.f.) : Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., film à 11 h, 13 h, 15 h, 18 h, 20 h.

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 13 h 30, ven. 13 h 50, dim. 14 h 50 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 15 h 10, ven. 13 h 30.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 21 h 40, dim. 18 h, mar. 13 h 50.

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS *(Fr.) :* Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 50, dim. 13 h 30.

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.-danois) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 50, sam. 13 h 30.

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit.) : Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65) mer., jeu., ven., sam., dim. 15 h 40, T.U. 15 F.

CABARET (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 30.

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 35 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h.

LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e *(45-87-18-09)* mer. *18 h, dim. 20 h 35.*

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer. 16 h 30.

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer. 22 h 10.

L'ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR MORGAN *(Brit., v.o.) : Reflet Logos I, 5e* (43-54-42-34) mer. 12 h 05.

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68) mer. 21 h.*

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer. 20 h 30, dim. 18 h 30.

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 30, mar. 21 h.

LE GRAND CHANTAGE (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) mer., sam., mar. 12 h.

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : *Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer.* 10 h 45.

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., film à 10 h, 12 h, 14 h, 16 h.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., ven., lun., film à 13 h 35.

PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 40.

PETIT PIERRE AU PAYS DES RÊVES (All., v.f.) : Reflet Républic, 11e *(48-05-51-33) mer., sam., dim. 14 h 40,* jeu., ven., lun. 14 h 10 (-de 14 ans : 25 F).

PRINCE DES TÉNÈBRES (*) (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) mer., ven., dim., mar. à 13 h 05, 14 h 40, 16 h 30, 18 h 10, 20 h, 21 h 40.

RASTA ROCKETT (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 19 h 40.

LE RETOUR DES MORTS-VIVANTS N° 3, v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) mer., ven., dim., mar., avec.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) . Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., lun. 17 h, ven 15 h 20, dim. 10 h.

RUBY IN PARADISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 30.

LE SANG DU CHATIMENT (*) (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. 19 h, 21 h.

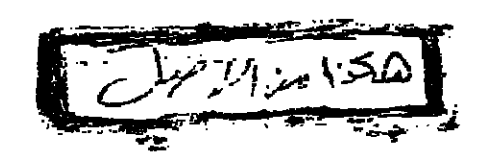
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer. 14 h, jeu., dim. 21 h 30.

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES (Fr.) : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33) mer. 16 h 30.

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 11 h 50.

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., film à 17 h, 19 h, 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO *(Fr.) : Denfert,* 14e (43-21-41-01) avec la Bicyclette mer., lun. 18 h 30, ven. 17 h, sam. 17 h 50.



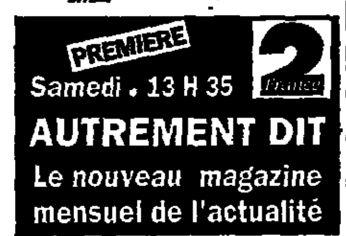
SAMEDI 5 NOVEMBRE

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Boulot, bateau, dodo, de Christophe Bardy et Jean-Claude Fontan.
13.50 Série : Sydney Police.
14.45 Série : Cannon.
15.45 Série : Chips.
16.40 Série : Tarzan.
17.05 Magazine : Trente millions d'amis.
17.35 Série : 21, Jump Street.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Spécial formule 1, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. *Présenté par Philippe Bouvard.* Avec Guy Montagné, Carlos, Sim, Enrico Macias, Philippe Castelli, Thierry Roland, Jacques Pradel, Evelyne Leclercq, Macha Méril, Vincent Perrot.
22.45 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. En remontant le Mississippi ; Le *peuple de la lune ;* Boyeri en Mazurie ; Des enfants et des *requins ;* La Venise africaine.
23.50 Magazine : Formule 1. Grand Prix de formule 1 du Japon à Suzuka.

FRANCE 2

13.35 ▶ ***Magazine : Autrement dit.*** Présenté par Florence Dauchez.



14.30 ***Magazine : Samedi sport.*** Tennis : Open de Paris-Bercy, demi-finales ; A 16.00, Tiercé.
18.05 Série : Cobra.
18.45 INC.
18.55 Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire. Thème : l'homme, la femme, la beauté.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Jeu : Que le meilleur gagne. Animé par Nagui. Spécial cinéma. Soirée au profit de l'association Perce-Neige. *Avec, parmi 100 personnalités,* Jean-Pierre Aumont, Jacques Balutin, Jean-Marc Barr, Yves Boisset, Elizabeth Bourgine, Claude Brasseur, Jean-Claude Brialy, *Darry Cowl,* François Chalais, Pierre Tchernia.
23.00 Divertissement : Improvizafond. Avec Philippe Lellièvre et Benjamin Rataud.
23.55 Journal et Météo.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous. (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : New-York District. Femmes en péril, de Don Scardino, avec George Dzundza, Christopher Noth.
17.45 ***Voile : La Route du Rhum.***
18.20 Expression directe. CGC.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *Un jeune homme rangé,* de *Tristan Bernard.*
18.55 Le 19-20. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Téléfilm : Le Prix d'une femme. De Gérard Krawczyk.
22.20 ***Magazine : Ah ! Quels titres !*** Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. En direct de la bibliothèque municipale de Brive à l'occasion de la foire du *livre. Invités :* Didier Van Cauwelaert *(Un aller simple),* Yves Berger *(Immobile dans le courant du fleuve),* Xavier Patier *(Reste avec moi* et *Bientôt nous ne serons plus rien, Yann Queffélec (Bretagne),* Pierre Sansot *(Cahiers d'en France, Pilleurs d'ombres),* Marie Rouanet *(Bréviaire) ;* portraits de Marie Rouanet, Claude Michelet, Yann Queffélec.
23.20 Météo et Journal.
23.45 Magazine : Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. L'oeil écoute... l'Irlande. Invité : *James Galway.*

CANAL +

En clair jusqu'à 14.00

13.30 10 ans de synthèse. Les meilleurs moments de *« l'Œil du cyclone ».*
14.00 10 ans de sport. Patchwork de retransmissions sportives, toutes disciplines confondues.
15.30 10 ans de ***musique live.***
16.30 Documentaire : Mahaswami, Saddhu et dieu vivant. De Naresh Bedi et Michael Yorke.

En clair jusqu'à 20.00

17.25 Dessin animé : Léa et Gaspard.
17.30 Décode pas Bunny.
18.55 Flash d'informations.
19.00 ***Magazine : L'Hebdo.*** Présenté par Michel Field. Interview exclusive de Mikhail Gorbatchev.
19.40 Sport : Football. Kaléidoscope de la 16e journée du championnat de France. *Multiplex en direct.*
22.15 Sport : 10 ans de boxe. Proposé par Christian Delcourt et Jean-Claude Bouttier.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : La Nuit déchirée. □ *Film américain de Mick Garris* (1992).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Entre geishas et gameboys (rediff.).
17.45 ***Magazine : Mégamix.*** Le chant de la mer d'Aral ; Paris, rock guinguette ; John Trudell ; Gholam Mohammed Attaï ; Les musiciens virtuels ; Ry Cooder et Ali Farka Touré ; Le chant des colonies : le Maghreb ; Dr John (rediff.).
18.40 Série : One-Reelers, comédies burlesques. *Gus, la terreur de l'Ouest* (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. L'impact, sur son identité, de *l'adhésion de l'Autriche à* l'Union européenne.
19.35 Histoire parallèle. Actualités américaines et soviétiques de la semaine du *5 novembre 1944,* commentées par Marc Ferro et Claude Julien.
20.25 ▶ Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : La Cité des savants. Ou le Principe d'incertitude, de Iossif Pasternak et Hélène Châ*telain.*
22.15 Téléfilm : Trutz. De Hans-Werner Honert.
23.35 Magazine : Snark. Jamadoc, de Michel Meyer ; Footprints, de *Bill Morrison ;* One Minute America, de Kai Zimmer ; Komposition in Blau ; Rêve par indigestion, d'Ed Porter et Thomas Edison.

M 6

13.00 Série : ***Les Rues de San-Francisco.***
14.05 Série : Tonnerre mécanique.
15.10 Série : ***Les Champions.***
16.10 Série : Le Joker.
17.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
18.15 Série : Le Saint.
19.15 Magazine : Turbo. *La voiture de demain, Renault ;* Essai Lancia K ; Essai Honda 600F ; Essai Volkswagen Polo ; Supertourisme à Ledenon.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes. *Présenté* par Isabelle Heurtaux, Bernard Giraudeau.
20.45 Téléfilm : « Il » est revenu. De Tommy Lee Wallace.

FRANCE-CULTURE

20.00 ***Musique :*** **Le Temps de la danse.** Les ballets soviétiques.
20.30 Photo-portrait. Alexandre Astruc, cinéaste et écrivain.
20.45 Fiction. *L'Errance de Grainné, de* Pascal Fauliot et Philippe Raulet.
22.35 Musique : Opus. Jeffrey Tate, face au ring.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Jean-Pierre Tétard, écrivain.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné le 8 mars à la Scala de Milan) : Maometto II, de Rossini, par le Chœur et l'Orchestre de la Scala de *Milan, dir. Gabriele Ferro.*
23.00 Les Magiciens de la Terre. Par Daniel Caux.
0.05 Musique pluriel. Par Cécile Gilly. Eine Gemeinschaft von Schurken, de Saudek ; Landscape VI, de Hosokawa ; *Facettes, de Taira,* par l'Ensemble 2e2m, dir. Paul Méfano.

IMAGES

Mister Chirac et Dr. Candidat

JACQUES CHIRAC est candidat, il n'est pas à la télé. On le cherche sur les plateaux des journaux de 20 heures, on n'y trouve que Bernard Pons et Jean-Louis Debré. Il visite un hôpital à Lille, trinque avec Pierre Mauroy, serre des mains, bavarde, sourit, parle santé, serre d'autres mains. Mais, de sa candidature, *pas un mot. Véronique de* Sainte-Clive fait remarquer sur France 2 *qu'on n'a jamais vu le* maire de Paris aussi peu loquace avec les journalistes. Rien d'autre, donc, que ces quelques mots à *la Voix du Nord* (ce qui, en passant, est un bel hommage à la presse quotidienne régionale : bien peu de candidats à la présidence ont élu ce média pour se déclarer). Cela suffit à créer l'événement, à faire oublier *Paris-Match* et Philippe Alexandre.

Tout de même ! Pas de déclaration officielle, pas d'intervention solennelle comme en 1981 ou 1988. Peut-être Jacques Chirac espère-t-il ainsi conjurer le mauvais sort qui s'est acharné sur lui lors de ses deux précédentes tentatives. Il y a quelques mois, il était apparu à la télévision pour annoncer officiellement qu'il était un non-candidat – comme le fait régulièrement Edouard Balladur. Mais là, non. Il faudra donc patienter jusqu'à dimanche et l'émission « 7 sur 7 », pour entendre le premier candidat de la majorité. Insupportable *attente.* Vendredi, tout le monde parlait de lui, et on ne le voyait pas. Il ressemblait à un *candidat virtuel. Il y avait d'un* côté un personnage familier qu'on apercevait à Lille et, de l'autre, un candidat dont on lisait les déclarations sans véritablement faire le rapprochement entre les deux : Mister Chirac et Dr. Candidat.

Il y eut un geste furtif, à peine esquissé, saisi par les caméras de FR3 : la fille de Jacques Chirac, Claude, porte un doigt sur sa bouche comme pour dire *à son père : « Chut ! »,* comme s'il fallait à tout prix se taire, *laisser les autres parler,* commenter, spéculer, analyser, *chroniquer...*

C'est une nouvelle loi de la *communication : celle du* silence. Après avoir créé le *bruit, le brouhaha médiatique,* les paroles qui ne sont plus *entendues à force d'être répétées,* rabâchées, la société de la *communication redécouvre* les vertus du silence, du retrait et de la *réserve. Désormais,* les personnalités médiatiques ne sont *plus celles qu'on voit* partout à la télévision, mais celles qu'on n'entend pas. Leur silence devient assourdissant.

On n'est pas habitué au silence de Mister Chirac, qui est plutôt porté à la petite phrase en trop. Le Dr. Candidat préconise pourtant ce médicament électoral qui fait la réputation de Jacques Delors ou de Raymond Barre, tandis qu'Edouard Balladur a l'art de parler en ayant l'air de se taire. Jacques Chirac a 170 jours (putain, 170 jours !) pour se sortir de ce dilemme.

ALAIN SALLES

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont ***publiés chaque semaine*** **dans notre** ***supplément*** **daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans «** ***le Monde radio-télévision*** **» ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.**

DIMANCHE 6 NOVEMBRE

TF 1

7.00 Sport : Formule 1. Résumé du Grand Prix de Suzuka.
7.10 ***Club Dorothée vacances.*** Malicieuse Kiki ; Terre, attention danger ; Clip.
7.55 Le Disney Club. Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessin animé ; A vos passions ; Reportages ; A la découverte de la France : Chartres ; Le Journal du Disney Club ; Caméra Reporter ; Variétés : les Poubelles Boys.
10.20 Magazine : Auto Moto. Grand Prix de formule 1 du Japon : analyse de la course par Alain Prost ; Magazines et interviews des pilotes ; Classement au championnat du monde ; *L'actualité de la formule 1.*
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. 16e journée du championnat de France de D1. L'affiche de la journée : Lens-Monaco, Strasbourg-Cannes, Martigues-PSG, Nantes-Metz ; Les autres matches : Montpellier-Lille, Rennes-Nice, Le Havre-Lyon, Saint-Etienne-Caen, Sochaux-Bastia ; D2 : Marseille-Beauvais.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo, Trafic infos et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade. Marsupilami ; Célébrités d'Halloween.
18.05 Des millions ***de copains.*** Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 ***Magazine :*** **7 sur 7.** Invité : Jacques Chirac.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : Golden Child, l'enfant sacré du Tibet. ■ Film américain de Michael Ritchie (1986). *Avec Eddie Murphy,* Charlotte Lewis, Charles Dance.
22.30 ***Magazine :*** **Ciné dimanche.**
22.40 Cinéma : Héros. □ Film américain de William Tannen (1988). Avec Chuck Norris, Bryan Thayer, Jack O'Halloran.
0.15 Journal et Météo.
0.25 Concert : L'Académie de l'île Saint-Louis. En l'église Saint-Germain-des-Prés. Avec Hanna Schaer, soprano, dir. Bertrand de Billy. Œuvres de Mozart, Vivaldi, Respighi, Chostakovitch.
1.40 TF 1 nuit (et à 2.40, 3.40, 4.15).
1.50 Documentaire : ***L'Equipe*** **Cousteau en Amazonie.**
2.50 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.00).
3.50 Série : Passions.
4.25 Musique.

FRANCE 2

6.00 Cousteau à la redécouverte du monde. Iles de Detroit.
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Judaïca. Invité : Nicolas Weill *(Meurtre à l'Aurore).*
9.30 Source de vie. Invités : Robert Badinter, Pierre Drai, Jean-Denis Bredin, le rabbin Sirat.
10.00 Agapè. Peut-on communiquer avec les *morts ? Avec Tobie Nathan,* ethnopsychiatre ; André Comte Sponville, philosophe ; René Veyre, ingénieur ; Les pasteurs Denis Muller et Gustave Martelet.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Germain à La Châtre (Indre).
11.50 Magazine : Midi moins sept. *Présenté par Noël Copin.*
12.00 L'Heure de vérité (et à 1.00). *Magazine présenté par* François-Henri de Virieu.

DIMANCHE • MIDI
2 France
Alain MINC
à l'Heure de Vérité.

12.55 Météo (et à 13.15).
12.57 Loto, Journal et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec Enrico *Macias.*
15.05 Série : L'Homme à la Rolls.
15.55 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans, avec Gérard Lenorman ; Ainsi font, font, font.
17.30 Cousteau à la redécouverte du monde. *Nauru, île planète.*
18.25 Magazine : Stade 2 (et à 4.50). Football ; Rugby ; Tennis ; Automobile ; Voltige aérienne ; Ski alpin ; Voile.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Troubles. ■ ■ Film américain de Wolfgang Petersen (1990).
22.40 Documentaire : Première ligne. Seznec : la mémoire du bagne, de Chantal Lasbats et Alexandre Aufort.
23.30 Journal et Météo.
23.40 Magazine : Musiques au cœur. Présenté par Eve Ruggieri. *Béjart, trois semaines et demie à* Chaillot.
1.50 Sport : Tennis. Open de Paris-Bercy : finale (rediff.).
4.25 Documentaire : Guide au féminin.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour Babar. Les Moomins ; Calculin.
7.35 Les Minikeums. Widget ; Les Voyages de Corentin ; Jeu : les Mondes fantas*tiques ; Télétaz ; Microkid's.*
10.25 Magazine : C'est pas sorcier. Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. L'électricité : quand les branches disjonctent.
10.50 Expression directe. CFTC.
11.00 Magazine : Outremers. Les Taïnos.
12.00 ▶ Flash d'informations.
12.05 ▶ ***Télévision régionale.***
12.45 Journal.
13.00 Voile : La Route du Rhum (et à 20.40). Départ de Saint-Malo, en direct.
14.30 Magazine : Sports dimanche. Tennis : finale de l'Open de Paris-Bercy, en direct ; Tiercé à Auteuil.
18.00 Série : Magnum.
18.55 Le 19-20. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Benny Hill.
20.50 Série : Derrick. Expulsion, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.
21.55 Série : ***En garde à vue.*** La Garde-malade, de Bernard Uzan, avec Serge Lama, Frédéric Deban.
22.55 Magazine ; Dimanche soir. Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale ; suivi de : A la une sur la *trois, animé par Christine* Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre ; suivi de la météo et du journal.
23.55 Cinéma : Huit et demi. ■ ■ ■ Film italien de Federico *Fellini* (1963). Avec Marcello Mastroianni, Anouk Aimée, Sandra Milo (v.o.).
2.10 Musique : Cadran lunaire. *Lieder* de Schumann, par Nathalie Stutzmann, soprano, Catherine Collard piano (15 min).

CANAL +

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.40).
7.00 Cinéma : Le Dernier des Romains. □ Film italo-germano-yougoslave de Robert Siodmak (1969). Avec Laurence Harvey, Orson Welles, Robert Hoffman.
8.30 Télé totem (et à 9.25, 10.45, 14.55, 15.55, 16.55, 0.41). Des personnalités parlent de leur télévision.
8.40 Documentaire : Le Réveil des ours bruns.
9.30 Cinéma : ***Les Aventures*** **de Bernard et Bianca.** ■ ■ *Film d'animation américain de* Wolfgang Reitherman, John Lounsbery et Art Stevens (1977).
10.50 Cinéma : Sister Act. ■ Film américain d'Emile Ardolino (1992). Avec Whoopi Goldberg, Maggie Smith, Harvey Keitel.

En clair jusqu'à 14.00

12.30 ***Flash d'informations.***
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. Invités : Pierre Lescure, Alain de Greef, Christophe Dechavanne, Charles Biétry, Paul Amar.
13.35 Divertissement : ***La Semaine des Guignols.***
14.00 Putain ! 6 ans. Depuis 1988, les événements de l'actualité par les Guignols de l'info.
15.00 10 ans d'inédits et d'inmontrables. *Les dessous des tournages, incidents* techniques et dérapages en direct.
16.00 C'est bon de rire 10 ans. Extraits d'émissions comiques.
17.00 Sport : Tennis. Tournoi au Palais des sports de Lyon. Le continent américain opposé au continent européen. Avec John McEnroe, Bjorn Borg, Guillermo Vilas, Yannick Noah.
18.15 Sport : Basket. *En direct du Zénith.*

En clair jusqu'à 20.30

19.55 Flash d'informations.
20.00 Ça cartoon.
20.30 Cinéma : Trois couleurs, Bleu. ■ ■ *Film franco-helvético-polonais* de Krzysztof Kieslowski (1992). Avec Juliette Binoche, Benoît Régent, Florence Pernel.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football : les Oscars du football, les nominations pour le meilleur joueur de *D1 sont : Da Silva* Anderson, Franck Durix, David Ginola, Candido Filho Valdo. Actualité ; les nominations pour le meilleur espoir sont : Christophe *Dugarry, Florian Maurice,* Johan Micoud, Zinedine Zidane ; le meilleur joueur de D2 ; le meilleur arbitre ; Le Onze idéal. Les matchs européens : Aston Villa-*Manchester* United, Milan AC-Parme, Real Madrid-Atletico Madrid ; Les buts étrangers.
0.45 Cinéma : Rapid Fire. □ Film américain de Dwight H. *Little (1992). Avec Brandon Lee,* Powers Boothe, Nick Mancuso (v.o.). *Sous-produit exploitant sans vergogne les recettes des films de Bruce Lee.*
2.15 Clip : Tous en chaîne. De Roger Molina. 2000 ans d'histoire de la communication, par le personnel de Canal +.
2.30 ***Tous en chaîne.*** Le making of.
2.40 Surprises.
3.00 Le Générique de tout Canal +.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Téléfilm : Portrait d'une jeune fille de la fin des années 60 à Bruxelles. De Chantal Akerman (rediff.).
18.00 Documentaire : ESP 2. de Christian Wagner (rediff.).
19.00 Série : Slapstick. Le thème : les îles. Le film : *Lupino roi.*
19.30 Documentaire : Palettes. Pablo Picasso : *Crucifixion,* les couleurs de la passion, d'Alain Jaubert.
20.00 Documentaire : Graph. Série proposée par Jean Frapat. *1. Ralph Steadman, de Marie-*Dominique Dhelsing ; Cardon, de Roland Portiche.
20.25 ▶ Reporter.
20.30 8 1/2 Journal. Reportage : l'ancienne frontière entre les deux Allemagnes, de Jörg Krause, Karen Strupp et Vladimir Vasak.
20.40 Soirée thématique : Hommage à Heinz Rühmann. Hommage au comédien disparu *le 5 octobre et qui incarne un* demi-siècle de cinéma allemand.
20.41 Cinéma : Ein Mann geht durch die Wand. ■ Film allemand de Ladislao Vajda (1959). Avec Heinz Rühmann, Nicole Courcel, Anita von Ow (v.o.).
22.20 Documentaire : Heinz Rühmann, un acteur populaire. De Michael Strauven.
23.05 Téléfilm : Le Taxi de Balthasar. *De Rudolf Jugert, avec Heinz* Rühmann (75 min).

M 6

7.00 Musique : Boulevard des clips (et à 1.30, 6.05).
8.25 Téléfilm : Instinct de survie.
10.00 Magazine : Ciné 6.
10.30 Magazine : E = M 6. Des bottes de sept lieues pour un sportif ; Quand l'eau découpe ; Surpêche, la mer épuisée ; La foudre ; La nappe phréatique.
11.00 Magazine : ***Turbo.***
11.45 Série : Loin de ce monde.
12.15 Série : Mariés, deux enfants.
12.45 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.45 Série : Les Incorruptibles.
14.45 Culture rock (et à 5.40). Ike et Tina Turner, The Who, The Stooges, J Geils Band, Bruce *Springsteen, la Mano Negra.*
15.15 Fréquenstar (et à 2.30). Bernard Lavilliers.
16.15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.15 Téléfilm : La Maison du danger. De Roland Suso Richter, avec Thomas Heinze, Annette Uhlen.
18.55 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.40 Sport 6 (et à 0.55).
20.45 Magazine : Zone interdite. Double vie. Un être peut en cacher un autre. TOC, la maladie du doute. Clowns, le nez rouge *de l'espoir. Sécurité : pitié pour* l'hôpital. Les démons de gaza.
22.45 Magazine : Culture pub (et à 5.15). Gays et marketing.
23.15 Téléfilm : Sexy Dancing. *De Joe D'Amato, avec Valentine* Demy, Cully Holland.
0.45 Six minutes première heure.
1.00 Magazine : Rock express.
3.25 Rediffusions. Salsa opus 4 (Venezuela) ; Espagne ardente et mythique.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. *Mort de la famille Jones.*
22.25 Poésie sur parole. Les poèmes de Jean-Pierre Verheggen.
22.35 Concert. Concerts enregistrés le 31 juillet à l'Abbaye de Grandmont et le 1er août à la cathédrale de Mende. Gospel et spirituals, par le Mount Nebo Mass Choir.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Benoit Hillebrant ; Rub a dub dub ; Rémanences ; la durée du oui.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (donné le 25 août lors du Festival de Gargilesse) : Sei *dutti italiani pour* deux sopranos et trois cors de basset, de J. C. Bach ; Agnus pour deux sopranos et trois clarinettes, de Berio ; Canon pour deux sopranos et deux cors de basset, de Mozart ; For O. pour deux sopranos et deux clarinettes basses, de *Dusapin ; Berceuse du chat* pour soprano et trois clarinettes, de Stravinsky ; Divertimento pour trois cors de basset, de Mozart ; Faïences pour deux *sopranos et trois clarinettes,* de Bosseur, par l'Ensemble Accroche-Note ; sol. : Françoise Kubler, Marie-Madeleine Koebele, sopranos, Armand Angster, *Thierry Perrout,* Denis Tempo, clarinettes.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb. La Jolie Fille de Perth, de Bizet.
22.30 Auto-portrait. *Par Mildred* Clary. Jean Cortot, peintre.
23.30 Le Pays du blues.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

RCJ, 11 h 30 : Patrick Balkany (« Gros plan »).

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : « Le Moyen-Orient face au fondamentalisme », avec Olivier Roy, chercheur au CNRS ; André Chouraki, écrivain et théologien et Shimon Shitrit, ministre israélien de l'économie à propos de la conférence de paix à Casablanca.

RTL, 18 h 30 : Raymond Barre, *ancien premier ministre,* député UDF du Rhône (« Grand Jury »).

Le Monde

Contestant le projet d'accord proposé par le médiateur

Le Livre CGT empêche la parution de la plupart des éditions de « Sud-Ouest »

Une grève lancée dans la nuit du vendredi 4 novembre au samedi 5 novembre par les ouvriers du Livre CGT travaillant dans les services expédition-maintenance du quotidien *Sud-Ouest* (Bordeaux) a empêché de paraître, samedi 5 novembre, dix-sept des vingt et une éditions.

Le mouvement a pour origine le projet d'accord général présenté par Bernard Fièvre, directeur départemental du travail, médiateur nommé lors du conflit de mai à *Sud-Ouest*. Celui-ci portait sur la modernisation du journal et avait duré sept jours pendant lesquels le quotidien bordelais n'avait pas paru (*le Monde* du 7 mai). Cette fois-ci, la CGT s'oppose au projet d'accord général de M. Fièvre, qui entend le faire signer non seulement par le Livre CGT mais aussi par les autres syndicats (CFDT, Force ouvrière, CGC), enfonçant ainsi un coin dans le monopole syndical de la CGT. En outre, le moratoire décidé après le conflit de mai s'étant terminé fin octobre, le Livre CGT entend faire revenir la direction du quotidien sur le préavis de grève qu'il est censé déposer avant tout mouvement.

Selon le vote organisé par la CGT chez les ouvriers du Livre, jeudi 3 et vendredi 4 novembre, 213 votants sur 227 étaient favorables *« à une action pour s'opposer au projet d'accord général »* de M. Fièvre. Le Livre lui reproche d'avoir *« failli à sa mission »*, son projet *« constituant une menace grave pour les droits et libertés fondamentaux des travailleurs comme pour les droits sociaux acquis à* Sud-Ouest ». De son côté, le directeur général du quotidien, Pierre Jeantet, a souligné que l'accord de M. Fièvre, dont il n'était pas demandeur, n'était pas clos et qu'il avait déjà fait l'objet de *« navettes pour le modifier »*, en se disant favorable *« à la recherche d'un consensus »*. Faute de négociations durant le week-end, le conflit pourrait se durcir en début de semaine, des grèves tournantes pouvant affecter d'autres catégories du Livre CGT.

Y.-M. L.

Selon son entourage

M. Mitterrand était opposé à la publication des photos de sa fille

L'entourage du président de la République a fait savoir, vendredi 4 octobre, que François Mitterrand n'avait donné à aucun moment son assentiment à la publication, dans l'hebdomadaire *Paris-Match*, de photographies de sa fille naturelle. Selon l'entourage de M. Mitterrand, les responsables de *Paris-Match* avaient informé l'Elysée, il y a environ trois semaines, qu'ils avaient acheté ces documents et se préparaient à les publier. Le chef de l'Etat, toujours selon ses proches, avait alors fait connaître aux responsables de l'hebdomadaire son hostilité à cette publication.

Pour expliquer la transgression d'une règle tacite par laquelle la presse française s'interdisait, jusqu'à présent, d'évoquer la vie privée des responsables politiques, l'un des rédacteurs en chef de *Paris-Match*, Patrick Mahé, avait prêté à M. Mitterrand la volonté de *« lever des tabous lui-même »* (*le Monde* du 5 novembre).

L'entourage du président de la République affirme, par ailleurs, que la jeune fille n'avait pas accompagné M. Mitterrand dans sa visite officielle en Afrique du Sud, début juillet. Les mêmes sources admettent, en revanche, qu'elle avait assisté, début octobre, au dîner d'Etat offert, à l'Elysée, en l'honneur de l'empereur du Japon.

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a quarante ans, l'insurrection de la Toussaint marquait le début de la guerre d'Algérie.
Livres politiques, par André Laurens : *le Cœur rebelle*, de Dominique Venner *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Loin des capitales : la renaissance de Dông-Dang

Détruite en 1979 par les troupes chinoises, reconstruite dès 1986, la ville vietnamienne de Dông-Dang, dans le haut-tonkin, compte aujourd'hui 70 000 habitants et abrite le marché le plus important de la région. Parallèlement, la contrebande frontalière avec le voisin chinois se développe *(page 4)*.

POLITIQUE

Le débat au Sénat sur l'aménagement du territoire

Les sénateurs ont poursuivi, jeudi 3 et vendredi 4 novembre, l'examen du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, en adoptant, malgré l'opposition du gouvernement, le principe d'un schéma de développement universitaire dans les villes moyennes *(page 7)*.

CULTURE

L'exposition Dogon au Musée Dapper

En présentant quatre-vingt-dix statuettes dogons, le Musée Dapper, à Paris, comble une lacune : si cette peuplade, dispersée à l'est du Mali, a été finement analysée par les ethnologues, ses œuvres ont rarement été présentées au grand public *(page 10)*.

ÉCONOMIE

Peugeot annonce le recrutement de plus de 1 000 jeunes

Le constructeur automobile a annoncé, vendredi 4 novembre, qu'il embaucherait un millier de jeunes et qu'il lancerait un plan de préretraites progressives, compensé par ce rajeunissement des effectifs *(page 13)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMÉRO

L'Economie

Le prix des cigarettes vient encore d'augmenter de 7 % en France. Cette hausse, la quatrième en deux ans, vise à réduire la consommation de tabac, tout en garnissant les coffres de l'Etat. Dans le monde entier – sauf au Japon –, on interdit la publicité pour les cigarettes, on augmente les taxes, on restreint le droit de fumer. Mais les Etats ne veulent pas tuer la poule aux œufs d'or et les fabricants ne rendent pas les armes.

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de I à VIII et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 5 novembre 1994 a été tiré à 461 722 exemplaires

L'issue imprévisible de l'offensive bosniaque

A la suite d'une série de revers militaires, et alors que l'armée gouvernementale poursuit sa progression, le régime de Pale a décrété la mobilisation générale

Après une série de revers militaires, Radovan Karadzic est sur la défensive. Le chef des Serbes de Bosnie, qui brandit depuis une semaine la menace d'une contre-offensive *« décisive »* pour arrêter l'avancée spectaculaire des troupes gouvernementales bosniaques et de leurs alliés croates, a décrété, vendredi 4 novembre, la mobilisation générale sur l'ensemble des territoires de Bosnie-Herzégovine contrôlés par les Serbes. Son objectif est simple : renforcer une armée qui compte, en temps normal, quelque 80 000 hommes disséminés sur 1 600 kilomètres de front. Il reste que M. Karadzic a été incapable, jusqu'à présent, de mettre à exécution une seule des menaces qu'il a récemment proférées. Pour l'heure, la mobilisation et les tirs de missiles sur des zones peuplées de civils manifesteraient, surtout, le dépit des Serbes devant *« leur incapacité à faire quoi que se soit »* pour contrer l'offensive gouvernementale, a affirmé le général Jovan Divljak, lui même serbe, mais commandant en second de l'armée bosniaque. L'attaque serbe aux missiles, jeudi, contre trois villes de la poche de Bihac, dans le nord-ouest du pays, a été qualifiée *« d'acte de terrorisme »* par la FORPRONU. – *(AFP, Reuter.)*

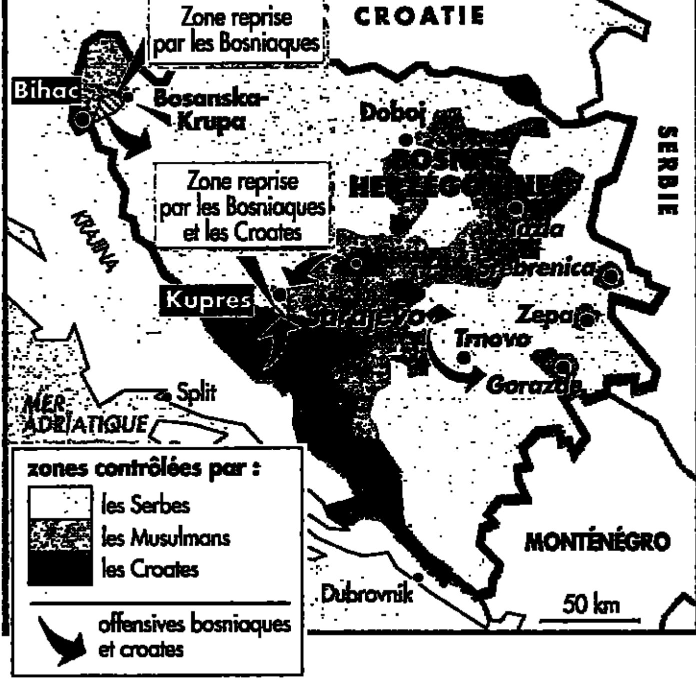
SARAJEVO

de notre correspondant

La progression actuelle de l'armée gouvernementale bosniaque sur différents fronts suscite l'étonnement ; cet hiver aurait dû être celui du *statu quo*. Le président bosniaque, Alija Izetbegovic, n'avait-il pas, fin septembre à New-York, demandé aux Américains de différer la levée de l'embargo sur les armes de six mois ? Les séparatistes serbes, soumis à une menace de raids aériens de l'OTAN et à une pression – officielle – de la Serbie, n'avaient-ils pas freiné leurs ardeurs guerrières depuis l'attaque sur Gorazde en avril dernier ? Dans les montagnes enneignées de Bosnie-Herzégovine, les six prochains mois devaient donc être consacrés soit à la recherche d'une solution politique soit à la préparation d'un dénouement militaire.

Et voilà que les troupes gouvernementales (à majorité musulmane), écrasées depuis le printemps 1992 par des forces serbes suréquipées, relèvent soudainement la tête et déclenchent trois offensives ambitieuses et, jusqu'à présent, victorieuses. Les Bosniaques ont, au premier abord, de multiples raisons de lancer aujourd'hui leurs troupes dans la bataille. Ils exploitent une situation internationale favorable, après le refus répété des Serbes de Bosnie de signer le plan de paix présenté par les grandes puissances et les appels des Américains et de l'OTAN à une intensification des frappes aériennes, en cas d'agressions serbes contre les « zones de sécurité » définies par les Nations unies.

Ils ont, ensuite, d'incontestables raisons morales de passer à l'offensive, alors que cinq villes sont toujours, à l'aube d'un troisième hiver de guerre, asphyxiées par les Serbes. Enfin, ces batailles leur permettent de vérifier l'évolution d'une armée qui, depuis l'ultimatum de février à Sarajevo, a, pour la première fois, eu le temps d'entraîner ses hommes, en prévision de la « guerre de libération ».



Absence de réaction des Serbes

Le plus étonnant dans les récentes conquêtes de l'armée bosniaque est l'absence de réaction des Serbes. Sur le mont Igman, ils n'ont effectué que des tirs d'artillerie dispersés, et les Bosniaques ne sont plus qu'à quelques kilomètres de la place stratégique serbe de Trnovo. En Bosnie centrale, ils ont rapidement abandonné la ville de Kupres, prise conjointement par les Croates et les Musulmans, de nouveau alliés après un an et demi de conflit. Et dans le nord-ouest du pays, les Serbes ont cédé 250 kilomètres carrés de terrain aux troupes enflammées du jeune général Atif Dudakovic, qui bouleversent les frontières de l'enclave assiégée de Bihac.

Les *« territoires libérés »*, dont Radio Sarajevo retransmet d'heure en heure la position exacte, le sont sans combats acharnés, sans luttes interminables. L'armée gouvernementale avance d'un pas décidé. L'armée bosniaque a-t-elle entrepris, comme elle l'annonce fièrement, une reconquête globale que nul ne pourra stopper ? Probablement pas...

L'armée serbe, qui possède un nombre inférieur de combattants, demeure supérieure aux forces gouvernementales en puissance de feu. Son chef d'état-major, le général Ratko Mladic, aurait d'ailleurs installé son poste de commandement dans la région de Bihac, afin de mener personnellement les opérations de contre-offensive dans le Nord-Ouest. Il aurait été rejoint, selon un officier de Pale, par une colonne de plus de cent chars d'assaut et par deux mille miliciens volontaires venus de Serbie, ceux-là mêmes qui avaient détruit Vukovar, il y a trois ans, puis effectué la « purification ethnique » en Bosnie orientale.

Les Bosniaques, peut-être épuisés par les récentes batailles et désormais positionnés en terrain « serbe », résisteront-ils ? Militairement, l'armée bosniaque a pris un sérieux risque en attaquant dès à présent. Le temps joue indéniablement en sa faveur et elle aurait pu attendre le printemps, le dégel, la saison traditionnelle des offensives vigoureuses. Elle aurait pu attendre encore que les jeunes recrues de l'été, qui fut une période de très forte mobilisation à Sarajevo, sortent endurcies des camps d'entraînement d'Igman et de Bosnie centrale, où des experts militaires étrangers (américains ?) sont, semble-t-il, arrivés. Attendre, enfin, que les livraisons clandestines d'armes s'intensifient, grâce à la réconciliation de circonstance avec la Croatie.

A Sarajevo, certains observateurs pensent que l'état-major bosniaque ~~est en train de~~ pécher par excès de confiance, et qu'il adresse aux autorités politiques des rapports trop enthousiastes sur les supposées capacités de l'armée. Depuis une semaine, cet état-major n'a cependant pas été démenti, les troupes n'ayant essuyé aucun revers.

Par ailleurs, concernant le cas particulier de la Bosnie centrale, le déclenchement d'offensives contre les Serbes est la première véritable épreuve pour la fédération croato-musulmane, créée en mars 1994. Elle n'avait abouti, jusqu'à présent, qu'à une seule cessation des hostilités entre les deux parties. La Fédération prend, aujourd'hui, son envol, grâce à une première action militaire commune : la prise de la ville de Kupres. Arrivés par le nord, les Musulmans bosniaques ont pilonné durant deux jours les Serbes du haut des montagnes. Immédiatement après la fuite de ces derniers, les Croates de Bosnie, qui étaient demeurés silencieux, ont investi Kupres par le sud et y ont planté le drapeau de leur république (autoproclamée) d'Herzeg-Bosna.

Comment la cohabitation va-t-elle se passer ? Certains officiers de l'armée bosniaque estiment que les Croates, après s'être peu battus, leur ont volé une victoire éclatante en annonçant les premiers la prise de Kupres. Les alliés de 1992, ennemis en 1993 puis réconciliés cette année, vont devoir apprendre à partager les succès s'ils veulent se lancer ensemble à l'assaut d'autres destinations.

La paix passe par les armes

Ces victoires des Bosniaques peuvent avoir des conséquences diverses. Soit provoquer – ils s'y préparent vraisemblablement – une violente contre-offensive serbe, dont nul ne sait où elle s'arrêtera, et qui posera alors la question de l'attitude de l'OTAN. Soit, et c'est le vœu pieux exprimé officiellement par le premier ministre bosniaque Haris Silajdzic, amener l'« agresseur » à la table des négociations et à accepter le plan de paix. Cette dernière hypothèse ne paraît pas aujourd'hui réalisable, au vu de l'intransigeant refus serbe de rendre 20 % des territoires conquis.

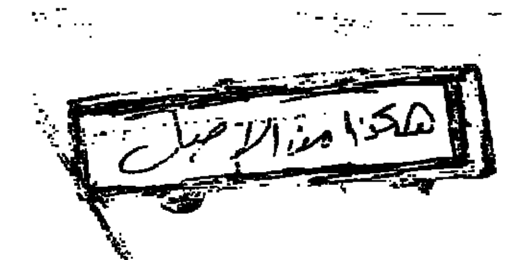
L'impression, aujourd'hui plus que jamais, est que chacune des parties en conflit est persuadée que la paix en Bosnie-Herzégovine passe par les armes, et que la solution, forcément, sera militaire. *« Seule l'armée serbe dessine les cartes de partage du pays »*, dit-on à Pale depuis deux ans. *« Seule l'armée bosniaque rendra au peuple les territoires perdus »*, répond-on dorénavant à Sarajevo

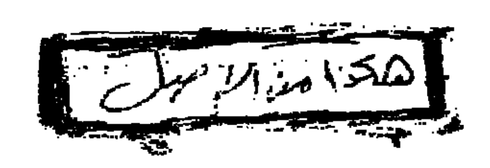
Désespérés, les Bosniaques ont pendant longtemps misé sur une intervention militaire occidentale. Ils l'ont attendue, puis ont tenté de la provoquer, en incitant les Serbes à la faute irréparable. Après tant d'espoirs déçus et de promesses non tenues, les troupes gouvernementales ont compris qu'elles ne doivent compter que sur elles-mêmes. Jouant la double carte des Etats-Unis et des pays musulmans, le gouvernement de Sarajevo a finalement obtenu un soutien en armement léger et en dollars. Il doit désormais évaluer l'impact politique de ces offensives d'automne, afin que ce soutien ne disparaisse pas.

L'armée avance en terrain miné. Elle doit à la fois éviter de s'attaquer aux « casques bleus », disposés sur les lignes de front, et éviter de commettre le moindre crime qui contribuerait à affirmer que, dans les Balkans, les belligérants sont « tous semblables ».

RÉMY OURDAN

Belgrade et Zagreb campent sur leurs positions. – La première réunion de haut niveau depuis le début du conflit, organisée vendredi 4 novembre à Zagreb, entre la Croatie et la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), en vue d'une normalisation des relations entre les deux pays, s'est achevée sans résultat tangible. A l'issue de sept heures de discussions, les chefs de la diplomatie croate, Mate Granic, et yougoslave, Vladislav Jovanovic, n'ont pu que constater que les vues des deux parties *« restent encore opposées »*. – *(AFP, Reuter.)*





Le Monde

HEURES LOCALES

LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE : ÉLOGE DE L'INÉGALITÉ

Pas d'aménagement du territoire sans traitement différencié des régions riches et des régions pauvres, ni sans sacrifice des premières en faveur des secondes.

QU'ON emploie les mots redistribution, écrêtement, partage, péréquation, en définitive l'idée essentielle reste la même. Il s'agit, par une politique volontairement inégalitaire, de répartir l'argent public de sorte que les villes, départements, régions les plus handicapés ou les plus frappés par la dureté des temps soient, au nom de la solidarité, mieux servis que ceux pour qui l'histoire, la géographie ou l'économie ont été plus cléments. Il faut, en effet, traiter les territoires comme les individus, car il y a des riches et des pauvres. Toute la philosophie de l'aménagement du territoire, depuis plus de trente ans qu'existe cette politique voulue par le général de Gaulle au début des années 60, en dépend.

La France *n'étant pas homogène*, la politique d'aménagement du territoire ne peut, ni ne doit, être uniforme. Sans doute *l'égalitarisme est-il un mythe*. Mais quand il s'agit de corriger des déséquilibres profonds qu'aggraverait encore le libre jeu du marché *et d'essayer de redonner* à chacun une égalité de chances pour l'emploi, la culture ou l'éducation, il n'y a pas d'autre voie que l'approche sélective, selon les zones concernées et en fonction des outils financiers, fiscaux, budgétaires ou réglementaires utilisés.

La DATAR et les ministres successifs chargés de cette question, de Jérôme Monod et Olivier Guichard jusqu'à Charles Pasqua en passant par Michel Delebarre, ont toujours eu le souci, avec des fortunes diverses, d'affecter les crédits publics disponibles en fonction de cartes ou de tableaux de bord faisant apparaître les nécessiteux et les nantis.

La carte des primes à l'aménagement du territoire (PAT), dessinée avec l'aval de Bruxelles, illustre bien cette constante. Selon le lieu qu'un industriel (français ou étranger) a choisi pour construire une usine, il touchera des primes plus ou moins importantes. Si c'est dans la banlieue d'Orléans, considérée comme une région déjà assez bien pourvue en activités, il n'aura aucune prime de l'Etat. S'il choisit le département de la Manche, la subvention sera de 17 % du coût de l'investissement.

« Discriminations positives »

Dans le Cantal ou la Haute-Loire – *où* les handicaps sont lourds –, l'incitation ira jusqu'à 25 %. Dans la vallée de la Sambre ou le Valenciennois, où le chômage dépasse 17 %, ou encore près de Longwy, il bénéficiera d'un taux dérogatoire, avec toutefois un plafond de 30 %. Les crédits de la PAT (580 millions de francs dans le projet de budget 1995) sont donc répartis de manière volontairement différenciée, et l'on prive les uns ici pour épauler les autres là. Il en va de même des crédits européens.

On parle à la DATAR communément de « *discriminations positives* ». C'est une péréquation entre ceux qui ont (relativement) beaucoup et ceux qui accumulent les retards. Il en va de même de la contribution de l'Etat dans les contrats de plan Etat-régions (1994-1998) : le Limousin est mieux servi par tête d'habitant que l'Alsace.

Jacques Chérèque, qui fut entre 1988 et 1991 un *ministre* de l'aménagement et des reconversions industrielles convaincu et convaincant (bien qu'il n'ait pas toujours trouvé auprès de son premier ministre, Michel Rocard, tous les appuis souhaitables), avait cette formule percutante : « *A des inégalités flagrantes de situations, il faut répondre vigoureusement par des inégalités d'avantages.* »

Les résultats du recensement de 1990, qui ont coïncidé avec les premières explosions de violence dans les banlieues et les prémices d'une politique de la ville, ont révélé que la France était menacée d'une double fracture : des banlieues déstructurées et sans repères et des zones rurales anémiées. D'un côté, quelque 400 quartiers dégradés, de l'autre 400 cantons ruraux en marge de l'économie moderne. Par ailleurs, l'analyse précise des disparités d'imposition entre collectivités locales a conduit les gouvernements à s'interroger.

Comment accepter que le produit de la fiscalité directe rapporte presque deux fois et demie moins dans la Marne qu'en Savoie, ou que les bases de taxe d'habitation dépassent 8 290 F par habitant dans les Alpes-Maritimes alors que, dans le Nord, elles atteignent à peine 2 300 F ? Par ailleurs, une récente étude de l'INSEE a montré que, de 65 % en 1982, l'écart entre le PIB par habitant de l'Ile-de-France et celui des autres régions était passé à 75 % en 1991. En clair, la politique de rééquilibrage régional a en partie échoué...

Opacité et complexité

La difficulté que rencontre un gouvernement qui veut faire une réelle péréquation tient à l'état des finances publiques : moins le gâteau à répartir est abondant – ou, ce qui revient au même, plus la volonté de contenir les déficits publics est ferme –, moins la marge de manœuvre est *aisée*. Il existe deux manières d'opérer des péréquations : d'abord, en modulant les dotations d'Etat *aux collectivités, notamment* la dotation globale de fonctionnement (DGF) ; mais on peut aussi instaurer une *solidarité entre les collectivités* locales elles-mêmes. C'est ainsi qu'a été instituée la dotation de solidarité urbaine par une loi *de mai* 1991, *alimentée* par un prélèvement sur les communes réputées riches. La loi du 6 février 1992, pour sa part, a créé un *fonds* de correction des déséquilibres régionaux, alimenté par une ponction sur les régions, liée à leur potentiel fiscal et à leur taux de chômage. Les ressources de l'Alsace, de Rhône-Alpes et de l'Ile-de-France auront été amputées de 315 millions de francs cette année, qui ont été redistribués à treize régions défavorisées.

Mais, en dépit de ces mécanismes mis en place essentiellement depuis 1991 – et qui forment un ensemble d'une opacité et d'une complexité chaque année plus impénétrables –, les déséquilibres et les inégalités entre villes, départements et régions demeurent, voire se creusent. Le cas de la taxe professionnelle (TP), principal impôt local, est révélateur. Il existe bien des fonds (national et départementaux) de péréquation, mais, sur 117 milliards de francs de taxe professionnelle encaissés en 1993, la péréquation n'a porté que sur 5 milliards. Et, quand la Moselle a touché 88 millions, le Maine-et-Loire aura reçu 134 000 F et la Seine-Saint-Denis... rien.

Voilà pourquoi le Sénat souhaite que, si péréquation il doit y avoir, le *dispositif* prenne à la fois en compte la totalité des charges et des ressources des collectivités et se montre moins *timide et moins* parcellisé qu'aujourd'hui.

François Grosrichard

Lire pages IV et V

SOMMAIRE

ILE-DE-FRANCE

UNE AGRICULTURE PERFORMANTE MAIS FRAGILE

Les agriculteurs de la région craignent de devenir de simples gestionnaires de la « ceinture verte » de Paris.

LE Conseil économique et social de la région la plus urbanisée de France a établi, début juillet, à la suite de la publication du schéma directeur, un diagnostic contrasté d'une activité économique qui fait encore vivre trente mille personnes dans neuf mille cinq cents exploitations. Car l'Ile-de-France possède une agriculture particulièrement performante par rapport à la moyenne nationale. Avec seulement 1,8 % de la surface agricole utilisée (SAU) française (ce qui représente tout de même la moitié de la superficie régionale, soit 600 000 hectares) et 1,7 % des effectifs agricoles nationaux, sa production totalise, en valeur, 7,2 milliards de francs, soit 2,3 % de la production agricole finale de la France et 5,4 % des seules livraisons végétales.

Les milliers d'hectares de cultures céréalières, tout en modelant les paysages de Seine-et-Marne, du sud des Yvelines et de l'Essonne, ainsi que d'une partie du Val-d'Oise, placent la région au sixième rang pour la production du blé, qui alimente à hauteur de 60 % la meunerie régionale, en tête de la production nationale de farine. Logiquement, l'Ile-de-France se situe ainsi au premier rang pour la boulangerie industrielle et la biscotterie, au troisième pour les pâtes alimentaires, au cinquième pour la biscuiterie... La filière horticole tient, elle aussi, une place importante : 33 % de la production agricole régionale et 16,5 % du total français. Pour les légumes frais, elle assure également de 20 à 30 % des besoins des habitants de la région tout en se situant au huitième rang des régions productrices.

Enfin, l'élevage se maintient au niveau de 9 % de la production agricole régionale.

Un des atouts majeurs de l'agriculture francilienne est la proximité de Paris et de sa proche couronne, le plus *grand* marché européen de consommateurs (10 millions de personnes), qui permet la valorisation de certaines productions au travers de circuits courts, dont la plaque tournante est le marché d'intérêt national de Rungis. La concentration, *dans* la région capitale, des pôles de recherche agronomique favorise aussi la haute technicité des exploitants et des salariés, ainsi que la modernité des installations.

Mais ce qui était jusqu'à présent un réel *atout* se *transforme* en menace. Les effets conjoints de la réforme de la politique agricole commune et des accords du GATT, d'une part, du caractère péri-urbain *(lire ci-contre)* de l'agriculture francilienne, d'autre part, fragilisent des exploitations dont le revenu a baissé de 50 % en francs constants entre 1970 et 1992.

En 1993, cette baisse a été de 4 % par rapport à 1992. Le rapport du Conseil économique et social indique qu'« *il n'est pas exclu qu'on s'achemine vers un taux de jachère approchant 30 % en Ile-de-France* ». Or les jachères (85 000 hectares en 1994, soit 14,5 % de la superficie agricole utilisée) exposent davantage l'agriculture aux convoitises des autres utilisateurs.

Pascale Sauvage

Lire la suite page VI

FINANCES

LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES EST REMISE EN SERVICE

Pour calmer la grogne de la majorité, M. Balladur a mis en place un groupe de travail chargé d'évaluer le coût de la décentralisation

DEPUIS la fin de la première cohabitation, les élus locaux de droite réclamaient le réveil de la commission consultative d'évaluation des charges résultant des transferts de compétence. Cette instance, comme son nom l'indique, doit donner un avis sur les dotations financières accordées aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. Le gouvernement de Michel Rocard l'avait mise en sommeil en 1989. Edouard Balladur avait donné satisfaction à sa majorité en annonçant, en 1993, qu'il allait la relancer. La première réunion de ce groupe de travail a été organisée le 11 octobre au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

La commission consultative d'évaluation des charges est présidée par un magistrat de la Cour des comptes. Sur proposition de Pierre Joxe, premier président de cette juridiction, M. Balladur avait nommé Gérard Duchet, en avril 1994, mais, au bout de trois mois, ce magistrat financier avait renoncé à sa mission pour des raisons de santé. Le premier ministre a procédé à une nouvelle consultation, et c'est, cette fois, la candidature de Michel Astorg qui a été retenue *(lire ci-dessous)*. La commission est composée de seize élus locaux. Leur liste a été publiée au *Journal officiel* du 3 avril 1994. A la demande des associations de maires, de présidents de conseils généraux et régionaux, elle comprend dix membres de la majorité et six de l'opposition (1). La commission consultative d'évaluation des charges a été instituée par la loi du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Elle s'était réunie pour la première fois en 1983, sous la présidence de Pierre Limousineau, magistrat de la Cour des comptes. Elle avait émis un avis favorable sur le mode de calcul proposé pour l'évaluation des charges transférées aux collectivités locales : en matière de fonctionnement, il s'agissait de prendre en compte les dépenses engagées pendant l'année qui précédait le transfert ; pour les investissements, il fallait intégrer les dépenses engagées pendant les trois années précédentes. Ces dépenses servaient de base pour l'évaluation de la dotation générale de décentralisation.

Lycées délabrés et impôts locaux

Ce mode de calcul n'est pas des plus avantageux pour les élus locaux ; il ne reflète pas, notamment, l'état du patrimoine transféré. « *L'ensemble de la politique de décentralisation était, à l'époque, en jeu. Les élus de gauche, qui y étaient favorables, ont fait jouer la solidarité avec le gouvernement* », explique François Geindre (PS), maire d'Hérouville-Saint-Clair, membre de l'ancienne et de la nouvelle commission. Quant aux élus de droite, ils n'avaient pas protesté dans la mesure où, par ailleurs, les dotations de l'Etat progressaient à vive allure.

En 1989, alors que, sous l'effet de la crise économique, les concours de l'Etat et les recettes indirectes des collectivités commençaient à se tasser, certains élus de droite avaient insisté pour que la commission prenne en compte l'état du patrimoine scolaire transféré. Leur souhait était qu'elle constate, officiellement, l'état de délabrement des collèges et lycées dont ils héritaient, ce qui leur aurait permis d'expliquer aux contribuables pourquoi ils augmentaient considérablement les impôts locaux. La commission s'était heurtée à un refus du gouvernement, et M. Limousineau avait cessé de la réunir.

Au congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux, présidée par Jean Puech (UDF), ministre de l'agriculture et de la pêche, qui s'était réuni à Toulon en octobre 1993, M. Balladur avait promis qu'il allait relancer la commission. Cette annonce avait permis de calmer la grogne soulevée par les mauvaises nouvelles du projet de loi de finances pour 1994.

Il aura fallu attendre encore un an pour que la relance promise par le premier ministre se concrétise. Dans la lettre qu'il a adressée aux élus, le premier ministre précise que la commission « *aura à connaître (...) des dossiers pendants depuis l'interruption de ses réunions, en mars 1989* », mais aussi de certaines dispositions financières liées aux directions départementales de l'équipement, ainsi que des transferts en matière de formation professionnelle. La commission ne devrait pas crouler sous le poids du travail, puisque la partition des services de l'équipement ne s'est toujours pas faite. On voit mal, en outre, quels peuvent être les dossiers pendants depuis 1989, les principaux transferts de compétences ayant eu lieu avant cette date. On peut donc s'interroger sur l'utilité de la commission...

La circonspection s'impose d'autant plus qu'une autre commission a déjà fait le bilan des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Il s'agit de la commission Delafosse, lancée elle aussi après l'annonce du projet de loi pour 1994. Elle a rendu son rapport juste avant l'été (*le Monde* daté 5-6 juin). Malgré les vives réticences opposées, pendant sa rédaction, par le ministère du budget, ce document montre que le secteur public local dépense de l'argent pour le compte de l'Etat, les flux financiers étant réciproques et non unilatéraux.

M. Balladur a accepté de le publier après que plusieurs journaux en eurent révélé le contenu. Il a ensuite promis de créer un observatoire des finances locales, et la majorité s'est déclarée satisfaite. Pourtant, le rapport Delafosse est bel et bien « enterré », comme le montre le projet de loi de finances pour 1995. Ce texte ne tient pas compte des observations formulées par les élus locaux. Il n'opère aucune distinction entre les recettes passives (compensations, remboursements) et les recettes actives (dotations de l'Etat). De cette façon, le ministère du budget peut annoncer une forte progression de l'effort de l'Etat en faveur des collectivités locales. L'Association des maires de France, présidée par Jean-Paul Delevoye (RPR), vient de protester contre ce qu'elle considère comme un effet d'annonce sans fondement.

Rafaële Rivais

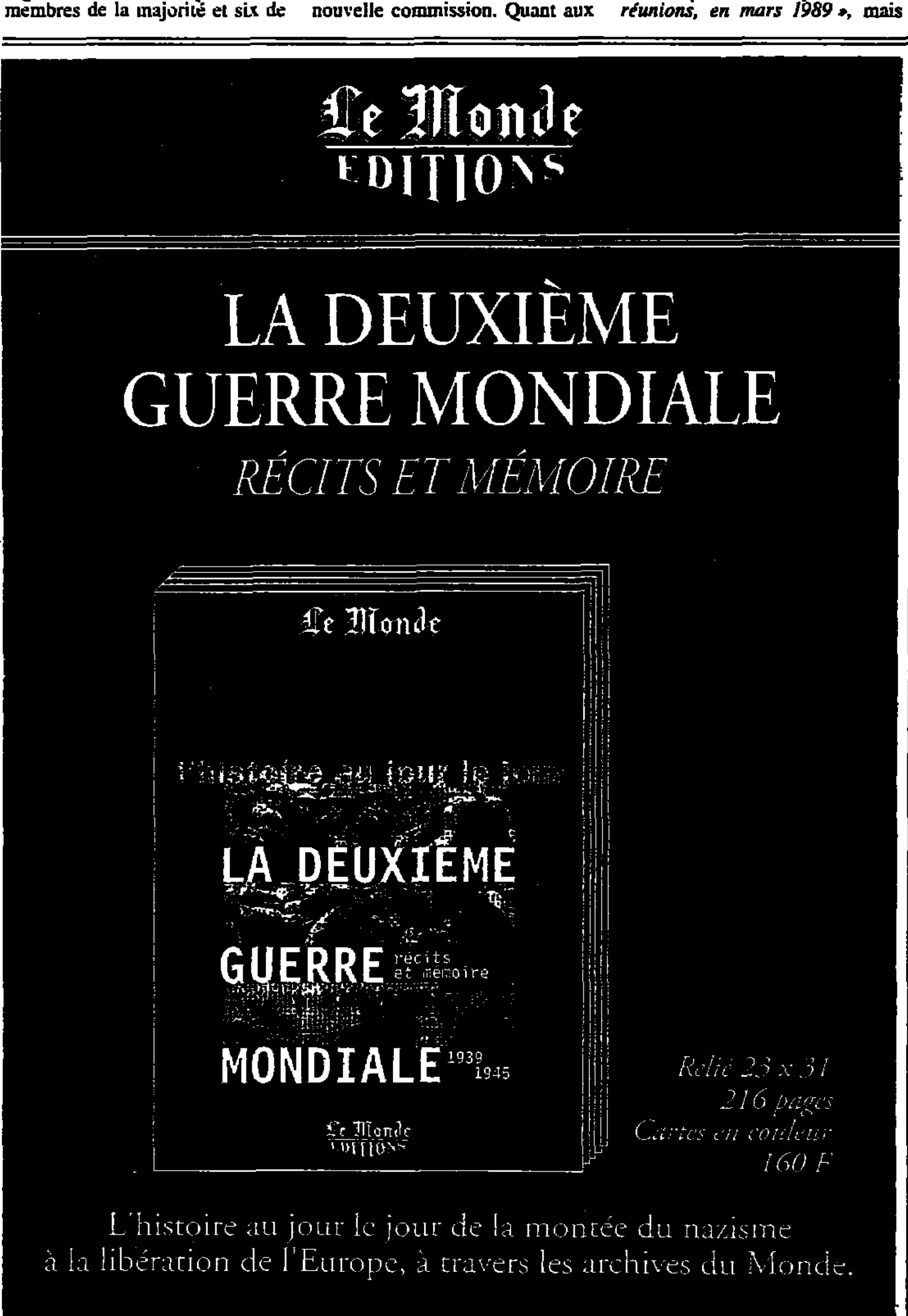
[Né le 22 avril 1928 à Vézelise (Meurthe-et-Moselle), Michel Astorg, licencié en droit, est un ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion Vauban). Il a exercé les fonctions d'administrateur civil au ministère des finances, de 1959 à 1982. A cette occasion, il a été chargé de plusieurs missions : au commissariat général du Plan, au ministère des affaires étrangères et à la préfecture de la région Ile-de-France. En 1985, il est devenu conseiller-maître à la Cour des comptes. Il a été délégué interministériel pour les candidatures françaises aux Jeux olympiques de 1992, avant d'être nommé directeur général délégué de TF 1. Actuellement affecté à la première chambre de la Cour des comptes, M. Astorg est président-directeur général de la Régie française de publicité.]

(1) Ont été nommés membres de la commission :

– au titre des représentants des communes : Pierre Bourguignon (PS), maire de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime) ; François Geindre (PS), maire d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados) ; Christian Pierret (PS), maire de Saint-Dié (Vosges) ; Martial Passi (PC), maire de Givors (Rhône) ; Robert Trimbach (RPR), maire de Gif-sur-Yvette (Essonne) ; Denis Merville (RPR), maire de Sainneville-sur-Seine (Seine-Maritime) ; Gilles Carrez (RPR), maire du Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne) ; Jean-Yves Bouhourd (RPR), maire de L'Etang-la-Ville (Yvelines) ;

– au titre des représentants des conseils généraux : Paul Girod (UDF, Aisne), Philippe Leroy (RPR, Moselle), Bernard Pellarin, (UDF, Haute-Savoie), Gérard Saumade, (div. g., Hérault) ;

– au titre des présidents de conseils régionaux : Jacques Blanc (UDF, Languedoc-Roussillon), Charles Millon (UDF, Rhône-Alpes), Antoine Rufenacht (RPR, Haute-Normandie), Robert Savy (PS, Limousin).



AMÉNAGEMENT

NORMALE-SUP A RENNES

Sur le campus de Ker-Lann, le conseil général d'Ille-et-Vilaine investit dans l'enseignement supérieur privé et public

L'Ecole normale supérieure (ENS) de Cachan sort de ses murs. Pour la création de sa première antenne régionale, la « petite sœur » de la rue d'Ulm, spécialisée dans les disciplines technologiques, scientifiques et économiques a choisi de s'implanter en Bretagne, sur le campus de Ker-Lann, aménagé par le conseil général d'Ille-et-Vilaine à Bruz, dans l'agglomération de Rennes. Depuis le mois de septembre, quarante élèves normaliens préparant l'agrégation dans quatre disciplines des deux départements de génie mécanique et de génie électrique se sont installés dans un bâtiment de 5 000 mètres carrés et de 48 millions de francs, entièrement financé par les collectivités territoriales, le conseil régional, le département et le district.

Pour l'ENS, cette « déconcentration » vise à diversifier son recrutement et à créer de nouvelles capacités de recherche dans une région où les disciplines technologiques sont peu représentées. Prévue dans le contrat de plan, une extension de cette antenne est déjà programmée pour 1996, cette fois dans les spécialités de l'économie et de la gestion. Cette installation devrait donner un nouvel élan au campus de Ker-Lann, sur lequel le conseil général d'Ille-et-Vilaine a déjà investi 300 millions de francs. La moitié de cette somme a été consacrée à la construction des bâtiments qui accueillent actuellement près de sept cents étudiants répartis dans un centre de formation de l'enseignement privé catholique, l'école d'ingénieurs Louis-de-Broglie, reliée à la fédération des écoles catholiques, et une filiale du groupe Educinvest. Deux ans après leur démarrage, ces écoles rencontrent, toutefois, de sérieuses difficultés de recrutement et de financement.

Critiqué pour cette politique d'aide à l'enseignement supérieur privé, Pierre Méhaignerie, président (UDF-CDS) du conseil régional et véritable « père » du projet de Ker-Lann, continue de miser sur la vocation de ce pôle pour rapprocher la formation, la recherche et les entreprises. L'implantation de l'ENS devrait y contribuer.

Michel Delberghe

BLOC-NOTES

AGENDA

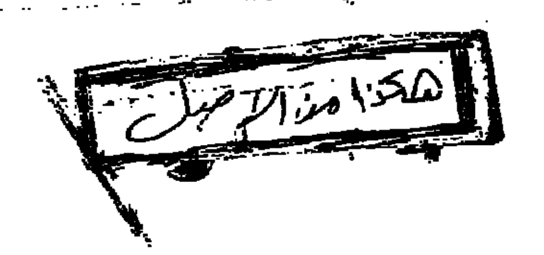
■ **Campagne municipale.** – Le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales organise une journée de formation sur les « *risques juridiques et financiers de la campagne électorale des élections municipales* » à Paris, jeudi 24 novembre. René Vacquier, président de la Commission nationale des comptes de campagne, ainsi que plusieurs avocats et des membres du Conseil d'Etat rappelleront les règles que doivent respecter les élus, notamment en matière de communication, pour ne pas s'exposer à une sanction d'inéligibilité. Ils expliqueront aussi comment les candidats doivent gérer leurs comptes de campagne.
▶ **Renseignements au (16-1) 42-56-39-70.**

■ **Formations européennes.** – L'Association française du conseil des communes et régions d'Europe, qui a obtenu un agrément pour faire de la formation auprès des élus locaux, organise, d'octobre 1994 à janvier 1995, une série de stages portant sur l'Europe et les stratégies de développement de territoire, les animateurs de jumelages européens, les animateurs de rencontres de jeunes, les aspects techniques des jumelages.
▶ **Renseignements au (16) 38-77-83-83.**

■ **Management du développement local.** – La faculté de sciences économiques et de gestion de l'université Paris-XII (Val-de-Marne) cherche des candidats pour une formation de troisième cycle au « *management économique et social du développement local* ». Il s'agit d'une action de formation continue, accessible aux personnes titulaires d'une maîtrise et pouvant justifier d'une expérience professionnelle de cinq années au moins. Elle est organisée sur deux ans, à raison de trois jours par mois. Son coût est de 36 000 F.
▶ **Renseignements au (16-1) 49-76-81-31.**

■ **Congés bonifiés.** – Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) vient de publier un *Livret d'accueil des congés bonifiés*. Ce document en précise les critères d'octroi et récapitule la liste des pièces à fournir pour y avoir droit. Après une durée de service continue de trois ans en métropole, les fonctionnaires territoriaux originaires de Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et de Saint-Pierre-et-Miquelon, peuvent prétendre, en plus de leur congé annuel, à trente jours de vacances consécutifs. Pendant ces congés supplémentaires, leur collectivité leur verse leur traitement de base. Le CNFPT paie en outre une indemnité de cherté de la vie (environ 40 % du traitement brut) ainsi que les frais de voyage de l'agent et de sa famille. Le président du CNFPT, Raymond Vaillant (PS), souhaite que cette somme (15 millions de francs) soit plutôt consacrée à la formation.
▶ ***Livret d'accueil des congés bonifiés*, 63 p., gratuit.**
CNFPT, 3, villa Thoréton, 75738 Paris Cedex 15, tél. (16-1) 40-60-48-00

■ **Coopération décentralisée.** – Le *Journal officiel* du 30 octobre a publié le décret instituant la Commission nationale de coopération décentralisée, en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Présidé par le premier ministre, cet organisme comprendra, outre ce dernier, 32 membres répartis par moitié entre représentants des élus territoriaux et représentants de l'Etat. Cette commission formule des propositions pour renforcer la coopération entre des collectivités locales françaises et étrangères et peut être consultée sur tout porjet de loi ou de décret relatif à ce type de coopération. Son secrétariat est assuré par le délégué pour l'action extérieure des collectivités locales auprès du ministre des affaires étrangères.



LANGUEDOC-ROUSSILLON

DES « ÉPINES » DANS LA GESTION DE NÎMES

Trois dossiers délicats embarrassent le maire, Jean Bousquet (UDF), et inquiètent les milieux économiques

QU'EST devenue la légendaire baraka de Jean Bousquet ? Depuis plusieurs semaines, le maire de Nîmes, député (UDF) du Gard, multiplie les mauvaises opérations. L'échec le plus grave fait face aux arènes : il s'agit du Cheval blanc. Cet hôtel « quatre étoiles » et son restaurant cherchent désespérément un repreneur. La ville, propriétaire du fonds de commerce, est en procès avec la chanteuse Régine, appelée en 1991 pour animer l'établissement. La « reine des nuits parisiennes » a été congédiée au début de cette année à cause de 997 000 francs de loyers impayés. La petite histoire veut qu'en une nuit Régine ait déménagé ses effets personnels, ordonné la fermeture de l'hôtel puis déposé le bilan avec des pertes d'exploitation estimées à 8 millions de francs.

Quatre mois plus tard, à la veille de l'ouverture de la feria de Pentecôte, Jean Bousquet pense avoir trouvé un repreneur. Il s'agit du groupe de vendeurs de sandwiches Lina's, mais, quelques semaines après, les deux patrons de cette société, Lina et Gérard Gohsn, abandonnent sans réelle explication. Résultat de l'opération : 64 millions de francs investis depuis 1989 pour un établissement dont la ville ne sait plus que faire aujourd'hui. *« Le Cheval blanc est l'une des épines de ma gestion municipale, l'épouvantail politique de mes adversaires »*, déplore le maire de Nîmes.

L'autre échec se nomme Valorga. En 1988, la ville accorde à cette société sa garantie pour deux emprunts de 18 millions de francs au total, devant servir à la construction d'une usine permettant de transformer les ordures ménagères en gaz. Une unité de cette sorte existe à Amiens, dans la Somme. Un an après, Valorga dépose son bilan. L'usine n'a jamais été construite. Et l'argent ? *« On ne sait pas vraiment où il est passé »*, confesse M. Bousquet. Le maire hésite à reprendre à son compte l'explication de ses services, selon laquelle les 18 millions de francs ont servi à l'achat de brevets et de prestations intellectuelles. Il affirme que c'est sur le conseil de ses avocats qu'il n'a pas porté plainte au pénal. La question est redevenue d'actualité le 6 septembre, avec un arrêt de la cour d'appel de Nîmes condamnant la commune à honorer ses garanties bancaires et, donc, à verser, au total, une somme de 25 millions de francs pour une usine dont la première pierre ne sera jamais posée. A la tête du chef-lieu du Gard, le créateur et patron de Cacharel n'a pas toujours été très heureux dans le choix de ses partenaires.

Ainsi a-t-il confié, en 1988, le projet de création d'un golf très luxueux, représentant un investissement de 170 millions de francs, à une société, Pel-Investissement, dirigée par deux frères dont l'un est sous contrôle judiciaire dans le cadre d'une affaire d'abus de confiance, alors que l'autre, résidant en Suisse, fait, pour les mêmes raisons, l'objet d'un mandat d'arrêt international. Pire, les deux frères Pelfenian sont cités à plusieurs reprises dans un rapport confidentiel du ministère de l'intérieur rédigé, en mars 1992, dans le cadre d'une affaire de blanchiment d'argent.

Il est temps de souffler

On y apprend que Serge et Gérard Pelfenian auraient fait fortune à Saint-Domingue et possèderaient, en France, plus de 150 comptes bancaires. Selon ce rapport, le projet nîmois, dont le premier coup de pioche n'a pas encore été donné, aurait été soutenu financièrement, à l'époque, par Jean-Maxime Lévêque, ancien patron du Crédit Lyonnais. Par ailleurs, en 1989 et 1990, les deux frères ont acquis pour 23 millions de francs une centaine d'hectares au sud de la ville, alors que le site était classé en zone agricole. Aujourd'hui, le domaine de Bel-Air, transformé en ZAC, fait parler de lui de nouveau, car il est situé à proximité immédiate d'un des trois sites envisagés pour l'implantation d'une future gare TGV, ce qui pourrait entraîner de substantielles plus-values.

Politiquement, ces trois dossiers ne sont pas du meilleur effet, à quelques mois des élections municipales, dans un département déjà marqué par de nombreuses affaires. Les milieux économiques de la ville ne cachent pas leur déception, même s'ils hésitent encore à former une liste adverse. Tous s'accordent à dire que M. Bousquet a su redonner une âme à la ville en ouvrant ses chantiers aux plus grands architectes du moment, mais beaucoup disent, aussi, qu'il est temps, maintenant, de souffler. Deux hommes, à Nîmes, vont plus loin. Augustin Carrel, ancien entrepreneur de travaux publics, a accusé le maire d'avoir payé des travaux sur sa propriété avec de l'argent détourné d'un marché public. L'ancien entrepreneur, ainsi que le quotidien *Midi libre* – avec lequel M. Bousquet est en mauvais termes depuis plusieurs mois –, ont été condamnés pour diffamation, le 23 septembre, mais une enquête préliminaire sur le contenu même de ces accusations est toujours en cours.

Camille Lapierre, ancien premier adjoint, mis au « placard » depuis 1989, et président départemental de l'UDF, s'était démis de son mandat, début septembre, en déclarant qu'il ne pouvait entériner « une gestion douteuse ». *« Ce qui se passe à la mairie est très grave. Je veux rester honnête et ne pas être impliqué dans des affaires »*, avait-il ajouté, sans en dire davantage. M. Bousquet ne l'a pas poursuivi en diffamation.

de notre correspondant à Nîmes
Richard Benguigui

BOURGOGNE

LA SAÔNE-ET-LOIRE CHERCHE L'ÉQUILIBRE ENTRE INDUSTRIE ET RURALITÉ

De nouvelles techniques permettent de créer des emplois dans des zones où l'activité agricole s'est réduite

COMMENT être à la fois département agricole et territoire industriel ? Comment conserver son identité et gérer son avenir quand on est une terre où se sont développées les traditions rurales liées depuis toujours à la richesse de l'agriculture et de l'artisanat, en même temps que s'est installée une foison d'entreprises modernes et performantes ? Comment enfin développer son tissu industriel, miser sur les voies de communication tout en luttant contre la désertification des zones rurales, secteur fragile par excellence ?

En Saône-et-Loire, le département le plus peuplé de Bourgogne, où pôles urbains de taille humaine et zones rurales relativement bien réparties dessinent un maillage de villes moyennes, c'est exactement à ce genre de question que doivent répondre tous ceux – décideurs, élus, organismes divers, partenaires socio-économiques – qui tiennent en main les destinées des « pays ».

A côté de trois grands secteurs industriels – Mâcon et Chalon-sur-Saône sur l'axe Nord-Sud, la communauté urbaine Le Creusot-Monceau-les-Mines en plein cœur du département –, la Saône-et-Loire doit défendre, aujourd'hui, des milliers d'emplois non agricoles qui s'étaient créés au fil des années, principalement en sous-traitance pour les monstres de la sidérurgie ou à partir du textile. Si le département y parvient plutôt bien, c'est, comme le précise René Beaumont, président (UDF) du conseil général, grâce à trois atouts majeurs. *« D'abord,* explique-t-il, *ce département possède une culture industrielle ; ensuite, il dispose d'espaces de qualité et peu chers ; enfin, il bénéficie d'une démographie suffisante. »*

Les « usines » à la campagne

A partir de là, selon M. Beaumont, il est possible d'influer sur une bonne répartition des emplois même en milieu rural à condition toutefois que s'exprime une *« volonté politique »*. Lui-même, bien avant d'être à la tête de l'assemblée départementale, était déjà maire, il y a plus de vingt ans, dans une commune rurale qui regroupait à l'époque quelque mille habitants. *« Les neuf dixièmes de la population se consacraient à l'agriculture,* se rappelle-t-il. *Aujourd'hui, la commune compte toujours mille deux cents habitants, mais un quart seulement de la population est encore tourné vers le secteur agricole. Le reste travaille dans des entreprises de sous-traitance qui se sont créées autour de la commune. C'était ça ou la mort. »* M. Beaumont reconnaît, toutefois, que les outils dont disposent à présent les élus pour développer les emplois dans leur petite commune ont bien évolué.

Des exemples comme ceux-ci, la Saône-et-Loire en regorge, même si les techniques utilisées par les élus diffèrent considérablement. Ainsi, l'expérience vécue par Jean Lautrey, maire (UDF) de Coublanc, dans le Charolais, est-elle aussi exemplaire. En 1972, sa commune, à vocation textile, comptait sept cent quarante-sept habitants. Très vite il s'aperçoit qu'il se retrouve *« dans un théâtre sans acteurs »* ; alors, il crée, en 1977, une association loi de 1901, avec cinq bénévoles, dans le but de vendre de la main-d'œuvre. Résultat : aujourd'hui, la commune compte huit cent quatre-vingt-six habitants ; quatre-vingt-quinze personnes travaillent dans des ateliers d'assemblage de pièces de toute nature, et cent treize œuvrent à domicile. Les donneurs d'ordres sont des grosses entreprises de la région lyonnaise, qui apprécient la fiabilité de la main-d'œuvre et son coût réduit. L'association vit sur un chiffre d'affaires de 20 millions de francs pour 1993 et elle a été à l'origine de la création de deux entreprises, l'une de vingt-huit, l'autre de dix-huit personnes.

La proximité de la région Rhône-Alpes, la densité des voies de communication en Saône-et-Loire (autoroute A 6, RN 6, autoroute A 40, liaison TGV et bientôt la RCEA – route Centre Europe-Atlantique – et l'autoroute A 39 qui désenclavera la Bresse), sont autant de facteurs qui jouent parfois en faveur des zones rurales. Cela peut sembler paradoxal, mais cela s'explique très bien, car certains investisseurs privilégient la qualité de vie par rapport à la facilité des accès. Le taux relativement faible des taxes foncières, les prix réduits des terrains, les aides accordées par les collectivités locales, finissent par faire pencher la balance du côté du rural. Une commune comme Marcigny, dans le Brionnais, le sait très bien, elle qui a vu en l'espace de quelques années seulement fleurir sa zone industrielle où de grands noms se sont maintenus ou installés, comme les poteries Emile-Henry ou le scandinave Color Lux.

Il faudra, cependant, que les communes rurales prennent conscience de la nécessité de travailler de façon plus collective en utilisant les structures intercommunales ou les chartes, car on dénombre, aujourd'hui, cent quatre-vingts zones d'activités, tous secteurs confondus, en Saône-et-Loire et huit agences de développement économique. Même si le département distribue globalement 40 millions de francs d'aides par an, il faudra encore beaucoup investir dans la formation ou les techniques nouvelles, comme le télé-travail ou la sous-traitance informatique, pour maintenir « les usines à la campagne ».

de notre correspondante à Mâcon
Claudine Mettetal

A nos lecteurs

Exceptionnellement, cette semaine, la page « Ile-de-France » est remplacée par un dossier sur l'agriculture dans cette région, qui commence en page I et continue en pages VI et VII.

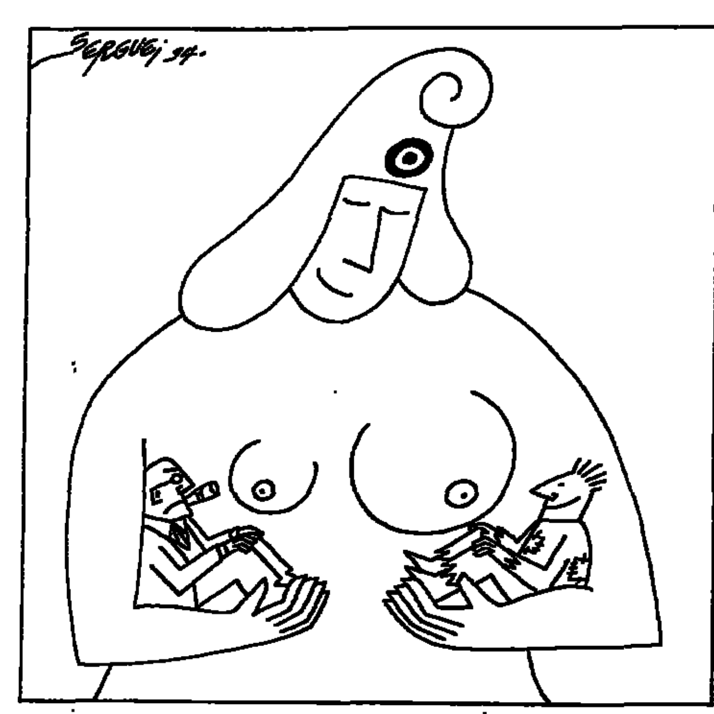
L'aménagement du territoire

LE PARLEMENT À PIED D'ŒUVRE

La discussion du projet sur l'aménagement du territoire pose de nouveau le problème de la péréquation des ressources entre les collectivités locales

POUR paraphraser le général de Gaulle, les « cabris » de l'aménagement du territoire n'ont qu'un mot à la bouche : péréquation, péréquation, péréquation... Ce mot fétiche revient, depuis des années, dans tout congrès d'élus locaux ou tout débat parlementaire sur la situation des collectivités territoriales. La discussion en cours autour du projet de loi d'orientation sur le développement et l'aménagement du territoire ne déroge pas à la règle : depuis le débat national engagé, pendant des mois, entre l'automne 1993 et le printemps 1994, jusqu'à la discussion en cours au Sénat, en passant par l'examen du texte au mois de juillet, par l'Assemblée nationale, la péréquation est ressassée comme une rengaine.

Charles Pasqua n'a pas été le dernier à entonner cet air-là, mardi 25 octobre, en présentant son projet au Sénat. « *L'égalité devant l'emploi, l'égalité devant l'éducation, devant la culture, la santé, la sécurité, la continuité du service public, voilà les principes* » de la politique d'aménagement du territoire prônée par le gouvernement. Une politique, ajoutait-il, « *qui ne peut donc se concevoir sans une péréquation significative* ». Et de lancer aux sénateurs : « *Aussi le gouvernement attend-il du Sénat qu'il l'aide à faire avancer cette grande cause de la péréquation qui rencontre, à chaque fois qu'on veut la mettre en œuvre, l'obstacle des égoïsmes les plus déterminés et le rempart des féodalités les plus puissantes.* »



Les contradictions de la majorité

Ce vibrant plaidoyer du ministre de l'intérieur serait cependant plus convaincant si le gouvernement n'avait fait, lui-même, la démonstration que le « *rempart des féodalités* » (tout autant que l'approche d'élections présidentielle et municipales en 1995) était assez puissant pour dissuader, dès l'origine, toute volonté de réforme trop ambitieuse. Ainsi, l'article 20 du projet de loi initial reste d'une très grande discrétion. Il dispose que « *la réduction des écarts de ressources entre les collectivités territoriales, en fonction de leurs disparités de richesses et de charges, constitue un objectif prioritaire de la politique d'aménagement du territoire* ». Et il ajoute : « *Un rapport déposé devant le Parlement dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente loi, formulera des propositions tendant à définir des instruments permettant de mesurer les ressources et les charges des collectivités locales.* »

On ne pouvait être plus élusif. D'autant que les inégalités entre collectivités locales, voire leur accroissement depuis quelques années, relèvent de l'évidence pour tous les observateurs, qu'il s'agisse du Crédit local de France, du comité des finances locales ou du groupe d'études et de réflexion interrégional. L'attitude de la majorité, à l'Assemblée en première lecture, n'a pas clarifié le débat.

D'un côté, les députés ont supprimé le premier paragraphe initial faisant de la réduction des écarts de ressources un « *objectif prioritaire* ». Dans le même temps, comme pour ne pas paraître enterrer trop vite ce dossier explosif, les députés musclaient un peu le deuxième paragraphe : dans le texte qu'ils ont adopté, le rapport prévu dans un délai d'un an n'est plus seulement destiné à « *définir des instruments* » de mesure, mais à « *définir les modalités de la réduction des écarts de richesses entre les collectivités territoriales* » et à déterminer, en particulier, « *un indice synthétique permettant de mesurer les ressources et les charges des communes, départements et régions* ».

Bref, comme le souligne, avec diplomatie, le rapport de la commission spéciale du Sénat, « *les amendements adoptés par l'Assemblée nationale sur l'article 20 suggèrent la mise en œuvre d'une péréquation forte entre les collectivités locales plus qu'ils n'en définissent le contenu* ». Et telle est bien l'ambition affichée des sénateurs : définir précisément les instruments d'une telle péréquation.

C'est ainsi que, dès l'article 1, la commission spéciale du Sénat a proposé de mettre les points sur les « i » en précisant sans ambiguïté la définition de la politique d'aménagement du territoire : « *Elle a pour but d'assurer à chaque citoyen l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire.* (...) *A cet effet, elle tend à réduire les écarts de ressources entre les collectivités territoriales en tenant compte de leurs charges.* » Et elle précise, à l'article 20, qu'« *à compter du 1er janvier 1997, une péréquation financière est opérée entre les espaces régionaux de métropole* » et qu'il s'agit là d'un « *objectif fondamental* » de la politique d'aménagement du territoire.

Du principe à la réalité

Cela pour le principe. Quant aux modalités d'application, la commission spéciale du Sénat propose un dispositif « clef en main », explicitement inspiré du système en vigueur en Allemagne *(voir l'article de notre correspondant à Bonn, Lucas Delattre)*. Comme l'a expliqué Jean François-Poncet, président de la commission spéciale du Sénat, il serait procédé, dans chaque espace régional, au cumul des potentiels fiscaux des communes, des départements et du conseil régional, sans oublier les recettes qui transitent par les mécanismes de péréquation existants. Les ressources ainsi calculées et rapportées au nombre des habitants seraient corrigées pour tenir compte des charges de ces mêmes collectivités.

En l'espace de quinze ans, d'ici à 2010, les ressources ainsi calculées seraient ramenées, pour chaque espace régional, à l'intérieur d'une fourchette comprise en 80 % et 120 % de la moyenne nationale, par habitant, des ressources de l'ensemble des collectivités territoriales. Autrement dit, comme le souligne nettement le rapport de la commission spéciale : « *La péréquation ne serait pas opérée au travers de nouveaux mécanismes de prélèvement direct, mais plus simplement par une réforme préalable des régimes d'attribution de certaines dotations et subventions de l'Etat.* »

Ce dispositif a-t-il une chance d'être retenu ? Rien n'est moins sûr. Il soulève, tout d'abord, de délicates questions que M. François-Poncet n'a pas éludées : « *Peut-on fixer une fourchette sans avoir au préalable effectué le calcul* » des richesses et des charges ? « *Comment évaluer objectivement les charges ?* » « *D'où viendraient les richesses à redistribuer, et comment seraient-elles réparties entre les collectivités bénéficiaires ?* »

Mais il est surtout loin d'être évident qu'il ait l'agrément du gouvernement. En effet, ce dernier a déposé un amendement visant à créer, à compter du 1er janvier 1995, un fonds régional de péréquation qui améliorerait et renforcerait l'actuel fonds de correction des déséquilibres régionaux, créé par la loi de 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Le dispositif proposé par le gouvernement prévoit dix régions bénéficiaires (en plus de l'outre-mer, l'Auvergne, la Bretagne, la Corse, le Languedoc-Roussillon, le Limousin, Midi-Pyrénées, le Nord-Pas-de-Calais, les Pays de la Loire, la Picardie et Poitou-Charentes) et six régions contributrices (Alsace, Centre, Ile-de-France, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes).

Cette initiative gouvernementale a immédiatement suscité l'opposition des sénateurs. Lors de la réunion de la commission spéciale, le 28 octobre, Jean-Pierre Fourcade, président du comité des finances locales, a souligné que le Sénat s'était à deux reprises opposé à la création de ce fonds en 1991 et a qualifié le dispositif proposé par le gouvernement de « *replâtrage* », tandis que M. François-Poncet relevait l'« *extrême complexité* » des modifications envisagées. La discussion de ces articles, qui devait intervenir samedi 5 ou lundi 7 novembre, devrait donc démontrer, une nouvelle fois, que la péréquation est un beau principe, tant qu'il n'est pas question sérieusement de le mettre en œuvre.

Gérard Courtois

L'EXEMPLE ALLEMAND

La République fédérale a institué un système de solidarité entre Länder riches et pauvres

LA réunification et la décision de déplacer la capitale de Bonn à Berlin n'ont pas fondamentalement remis en cause l'un des acquis fondamentaux de la démocratie allemande : le fédéralisme. Les Länder avaient été supprimés par Hitler au nom de l'unité du Reich, puis, à l'Est, par le régime communiste de RDA. L'une des priorités essentielles du gouvernement de Bonn après le 3 octobre 1990 (date de l'unification) a donc été de remettre en place les Länder de l'Est et de les réintégrer dans l'espace politique et économique du pays.

Il s'agit d'aider les nouveaux Länder à disposer des ressources financières dont ils ont besoin pour assurer leur part de souveraineté : les deux tiers des dépenses publiques sont assurées, en Allemagne, par les Länder et les communes, conformément au principe de la subsidiarité. La difficulté est d'autant plus grande que les revenus fiscaux des nouveaux Länder sont encore très limités, alors que leurs dépenses d'investissement sont bien plus élevées qu'à l'Ouest.

Ce souci d'équilibre financier doit permettre d'éviter la formation d'un « Mezzogiorno allemand » à l'Est. Ne serait-ce que parce que la Constitution allemande oblige les dirigeants allemands à assurer des conditions de vie harmonieuses dans l'ensemble du pays (article 106 de la Loi fondamentale).

Depuis l'unification et jusqu'à la fin de 1994, l'Etat fédéral et les Länder de l'Ouest ont donc fourni 160,7 milliards de marks (environ 550 milliards de francs) aux nouveaux Länder, par le biais d'un fonds financier créé pour l'occasion (le « fonds de l'unité allemande », financé par l'emprunt mais aussi par de généreuses contributions budgétaires). Cette répartition des ressources, qui ne représente qu'une partie des énormes transferts financiers de l'Ouest vers l'Est, s'est surtout faite sur le mode vertical, puisque la part des aides fédérales a largement dépassé celle des Länder de l'Ouest.

Un système de cofinancement

Tout va changer à partir du 1er janvier 1995, date à laquelle les nouveaux Länder de l'Est participeront pleinement au système de péréquation financière qui permet une répartition horizontale des ressources entre Länder riches et Länder pauvres. Calculé sur la base de la « capacité financière » de chaque Land (son revenu fiscal par habitant), ce système a été conçu pour corriger, et non pour effacer totalement, les disparités de niveau de vie entre les différentes régions d'Allemagne. Tout est fait pour que les Länder les plus pauvres ne descendent pas au-dessous de 95 % de la « capacité financière » de la moyenne générale. Les Länder les plus riches, après la péréquation, ne doivent pas descendre en dessous de 100 % de la moyenne.

Ainsi s'est mis en place un système de cofinancement des Länder : ceux-ci disposent de ressources propres grâce au droit qui leur est donné de percevoir une part de la TVA, une part des impôts sur le revenu et sur les sociétés, ainsi que la totalité des revenus de l'impôt de succession, de l'impôt sur le capital, sur les automobiles, sur la bière et les casinos. Au terme de négociations très difficiles entre les dirigeants du gouvernement allemand et les responsables régionaux de l'Ouest au printemps de 1993, les Länder ont obtenu le droit de percevoir une part plus importante de la TVA que par le passé (44 % au lieu de 37 %).

Il y a donc deux sortes de Länder : ceux qui « donnent » et ceux qui reçoivent. Parmi les premiers, on compte traditionnellement la Hesse, le Bade-Wurtemberg (longtemps considéré comme le « trésorier de la nation », il vient de céder la première place à la Hesse), la Bavière, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Hambourg. Quant à la Sarre, et à la ville-Etat de Brême, ils se retrouvent régulièrement en queue de la deuxième catégorie. La ville de Berlin, jusqu'ici, a été exclue de ce système grâce aux subventions de l'Etat fédéral. Elle devrait se retrouver, avec les Länder de l'Est, dans le groupe des « receveurs ». A l'Est, seule la Saxe apportera une contribution financière aux autres Länder (200 millions de marks l'an prochain). La Thuringe, qui recevra 42,7 millions de marks, percevra la plus forte somme, suivie par le Mecklembourg-Poméranie antérieure, la Saxe-Anhalt et le Brandebourg.

Le couteau sous la gorge

La facture sera lourde à payer pour les Länder de l'Ouest. Un Land comme la Rhénanie-du-Nord-Westphalie passera ainsi, en 1995, du statut de bénéficiaire à celui de contributeur, et devra donner 3,1 milliards de marks alors qu'il recevait 67 millions de deutschemarks en 1993 (il s'agit de la région la plus peuplée d'Allemagne, avec 16 millions d'habitants). Obligés de partager les revenus de la TVA avec les nouveaux Länder, les Länder de l'Ouest ont le couteau sous la gorge. Ils ont calculé qu'un cinquième de leurs revenus fiscaux seraient absorbés, à partir de 1995, par le remboursement des emprunts, au premier rang desquels le « fonds de l'unité allemande ». La Sarre et Brême, les plus pauvres des Länder de l'Ouest, recevront une aide renforcée de la part de l'Etat fédéral pour faire face à la nouvelle situation : plus de 1,5 milliard de marks pour chacun tous les ans !

Du coup, des mesures d'économie drastique sont engagées, avec notamment des suppressions d'emplois, des limitations dans les hausses de salaires de l'administration et des économies dans le domaine des équipements sociaux, y compris, voire surtout, dans les Länder gouvernés par les sociaux-démocrates. Le nouveau système de péréquation financière entre les Länder permettra de dégager chaque année une somme de 57 milliards de marks au profit de l'Est, c'est-à-dire un bon tiers des transferts financiers annuels réalisés par l'Allemagne au profit de l'ex-RDA.

De notre correspondant à Bonn
Lucas Delattre

LES VILLES RICHES MOINS SOLLICITÉES

La progression de la dotation de solidarité urbaine n'est plus financée par les cités favorisées, mais par l'ensemble des communes

PEU après les incidents qui avaient éclaté dans la banlieue lyonnaise de Vaulx-en-Velin, François Mitterrand avait, au cours d'une visite à Bron (Rhône), en décembre 1990, demandé que le gouvernement mette en chantier une réforme des dotations de l'Etat aux collectivités locales, « *en retirant quelque chose à ceux qui ont beaucoup pour donner davantage à ceux qui n'ont rien* ». Quelques mois plus tard, le Parlement adoptait une loi présentée par Michel Delebarre, alors ministre de la ville, instituant une dotation de solidarité urbaine (DSU). Cette enveloppe, destinée aux cités de banlieue en difficulté, n'était pas financée par un concours de l'Etat, mais par une ponction sur les recettes de quelques villes aisées.

Le prélèvement était opéré sur leur dotation globale de fonctionnement, suivant deux critères : le potentiel fiscal et le nombre de logements sociaux. Des communes comme Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ou Le Vésinet (Yvelines), qui disposent de ressources fiscales importantes et d'un faible pourcentage de HLM (respectivement 5 et 2 % de leur parc de logements), ont dû contribuer à la DSU. En revanche, des villes comme Mantes-la-Jolie (Yvelines) ou Roubaix (Nord), qui n'ont guère d'entreprises mais beaucoup de logements sociaux (respectivement 20 et 15 % de leur parc), ont touché une manne de quelques millions de francs. Une centaine de villes – Paris en tête – ont participé au financement de la DSU, et près de cinq cents communes en ont bénéficié. Le montant de la DSU s'est élevé à 400 millions de francs en 1991, 700 millions en 1992, 1 milliard en 1993 et 1,2 milliard en 1994.

Le regret des élus de gauche

La loi du 4 janvier 1994 portant réforme de la dotation globale de fonctionnement n'a pas supprimé la DSU, mais elle a mis fin au mécanisme de solidarité institué par la gauche. La progression de la DSU est désormais alimentée par l'ensemble des communes, et non plus par quelques-unes. Pour l'essentiel (1 milliard de francs), l'enveloppe est toujours financée par les villes les plus riches. Ces dernières n'ont pas, en effet, obtenu la restitution de leur manque à gagner. Leur dotation globale de fonctionnement est restée la même en 1994 qu'en 1993. Mais, à l'avenir, la proportion pourrait s'inverser.

La Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR) déplore la suppression du mécanisme de solidarité. Pourtant, ses représentants ne se sont guère fait entendre pendant la discussion parlementaire. Leurs critiques ont plutôt porté sur le nouveau mode de calcul de l'éligibilité à la DSU. Celui-ci prend désormais en compte les aides personnelles au logement et le revenu moyen par habitant. Les élus de gauche estiment qu'il aurait fallu laisser une part prépondérante au critère du logement social.

R. Rs.

et la concurrence entre les régions

LA PÉRÉQUATION À LA MODE BRUXELLOISE

L'Union européenne a renforcé sa politique d'intervention par les fonds structurels, qui favorise les régions en retard de développement

VUE de Bruxelles, la péréquation – c'est-à-dire la nécessité d'aider davantage ceux qui en ont le plus besoin – s'est imposée comme une évidence. Elle fonde le principe même de la politique régionale de l'Union européenne, à laquelle cette dernière va consacrer près d'un tiers de son budget total. Logique : au sein de l'Europe des douze, les dix régions les plus prospères sont trois fois plus riches et investissent trois fois plus sur leurs territoires que les dix les plus pauvres, selon les statistiques de l'UE. Exemples extrêmes : le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la région de Nissia, en Grèce, se situait à l'indice 44 en 1990, tandis que Hambourg atteignait 183, pour une moyenne communautaire égale à 100.

La diversité européenne n'est pas seulement sociale, historique ou culturelle, elle est indubitablement économique. Or l'Union, comme l'écrivent ses responsables dans leurs publications officielles, *« s'est engagée à réduire cet écart et à faire en sorte que nul ne soit un citoyen de seconde zone »*. Dont acte. Depuis 1989, date de leur lancement, les montants des fonds structurels destinés justement au développement des territoires ont été considérablement augmentés (1). La France, par exemple, devrait recevoir à ce titre plus de 11 milliards d'écus entre 1994-1999, alors qu'elle avait obtenu 7 milliards durant la période précédente.

Surtout, plus de 65 % des 143 milliards d'écus (2) alloués aux fonds structurels, qui seront versés d'ici à la fin du siècle, iront, par le biais des financements appelés objectif 1, aux zones de l'Union les plus en difficulté. Le principe est simple : pour accéder à cette importante ligne de crédit, le PIB par habitant doit être inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. C'est ainsi que l'ensemble des régions portugaises, grecques irlandaises, la majorité de celles d'Espagne et la moitié de celles d'Italie en bénéficient. Côté français, la Corse et les départements d'outre-mer y ont accès. Et comme toute règle digne de ce nom s'enrichit de quelques exceptions, l'Etat français a habilement négocié l'objectif 1 pour les arrondissements de Douai et Valenciennes, en arguant que les Belges avaient obtenu la même chose pour le Hainaut voisin.

Les tractations sont plus subtiles pour les deux autres principaux titres des fonds structurels, l'un consacré aux territoires frappés par le déclin industriel (objectif 2), l'autre aux zones rurales (objectif 5b). Les critères d'attribution du premier intègrent le taux de chômage, l'évolution de l'emploi industriel, la place de cette activité dans l'économie locale, le tout analysé à l'échelon régional, départemental et même du bassin d'emploi. Ceux du second tiennent compte, en résumé, de la désertification des campagnes et du déclin de l'agriculture. Parmi les Douze, la France se taille la plus large part de ces derniers crédits.

L'Ile-de-France trop prospère

La Commission ne donne pas sans garantie. Une fois les enveloppes globales arrêtées, sont examinés les programmes qui pourront recevoir des subventions (les derniers étaient encore en discussion en octobre). Chacun d'eux donne lieu, outre la contribution européenne, à des cofinancements, généralement publics – des Etats et collectivités territoriales – pour une part plus ou moins importante selon les pays. En France, les préfets sont chargés de consulter les élus locaux avant de transmettre les dossiers à la DATAR.

Au final, le gouvernement joue un rôle prépondérant dans les ultimes négociations. De l'avis général, il a mené avec succès celles portant sur cette deuxième phase des fonds structurels. Toutes les régions sont élues, hormis l'Ile-de-France, jugée trop prospère pour toucher quoi que ce soit ! Cependant, le Limousin, dont certains noteront que son conseil régional est le seul à être présidé par un élu socialiste, s'est estimé lésé dans la répartition finale.

Au total, les objectifs 1, 2 et 5b touchent un peu plus de la moitié de la population des Douze. Le risque existe de voir la Commission accusée de saupoudrage, mais il est facile d'imaginer à quel point elle y est incitée par les élus de chaque pays membre. Pour autant, ces derniers ne sont pas avares de critiques envers la péréquation européenne : elle manquerait de transparence et de cohérence, serait insuffisamment évaluée... Les détracteurs dénoncent le choix des zones aidées, le retard dans l'affectation des financements – dans lequel les gouvernements ont leur part de responsabilité –, sans parler des détournements frauduleux.

Il n'empêche : même imparfaite, la politique de solidarité communautaire participe à la progression de l'idée européenne. Les fonctionnaires de Bruxelles incitent d'ailleurs fermement les régions à collaborer entre elles, *via* différents programmes. Surtout, grâce à cette distribution inégalitaire, les financements de Bruxelles jouent un rôle de levier important dans les régions qui souffrent du plus grand retard de développement. Ainsi, en 1992, les fonds structurels ont représenté 11 % de l'investissement global en Grèce, 8 % au Portugal et 7 % en Irlande. Mais l'argent n'est pas tout dans la vie des régions. Commme le note la Commission *« il faut aussi de bonnes idées et des politiques soigneusement appliquées, et c'est là*, conclut-elle ingénument, *que l'expérience de la Commission peut être utile »*.

Martine Valo

(1) Les fonds structurels regroupent le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

(2) Cette somme est exprimée en écus 1994 : celui-ci vaut environ 6,50 francs.



Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde PUBLICITE S A
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Télefax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437. ISSN : 0395-2037
Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.
Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LE MONDE, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

401 MQ 01 — PP. Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

Code postal : ______

Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ÎLE-DE-FRANCE

UNE AGRICULTURE PERFORMANTE MAIS FRAGILE

Suite de la première page

En 1993, cette baisse a été de 4 % par rapport à 1992. Le rapport du Conseil économique et social indique qu'« il n'est pas exclu qu'on s'achemine vers un taux de jachère approchant 30 % en Ile-de-France ». Or, les jachères (85 000 hectares en 1994, soit 14,5 % de la superficie agricole utilisée) exposent davantage l'agriculture aux convoitises des autres utilisateurs.

La profession se trouve ainsi prise dans un cercle vicieux : la pression urbaine grève la rentabilité des exploitations qui, pour survivre, abandonnent des parcelles aux communes et aux promoteurs. *« Les productions qui diminuent ainsi en surface et en volume étaient des productions dont les débouchés étaient assurés sans problème majeur (...). L'agriculture francilienne perd ainsi, plus sévèrement que ne le disent les chiffres, une part importante de sa substance la plus dynamique et qui était apparemment la moins menacée par la réforme de la PAC »*, constate François Bouillé, président de la chambre régionale d'agriculture.

Les productions à forte valeur ajoutée, telles que l'arboriculture fruitière, le maraîchage, les productions animales, la pomme de terre de consommation, cèdent chaque année du terrain.

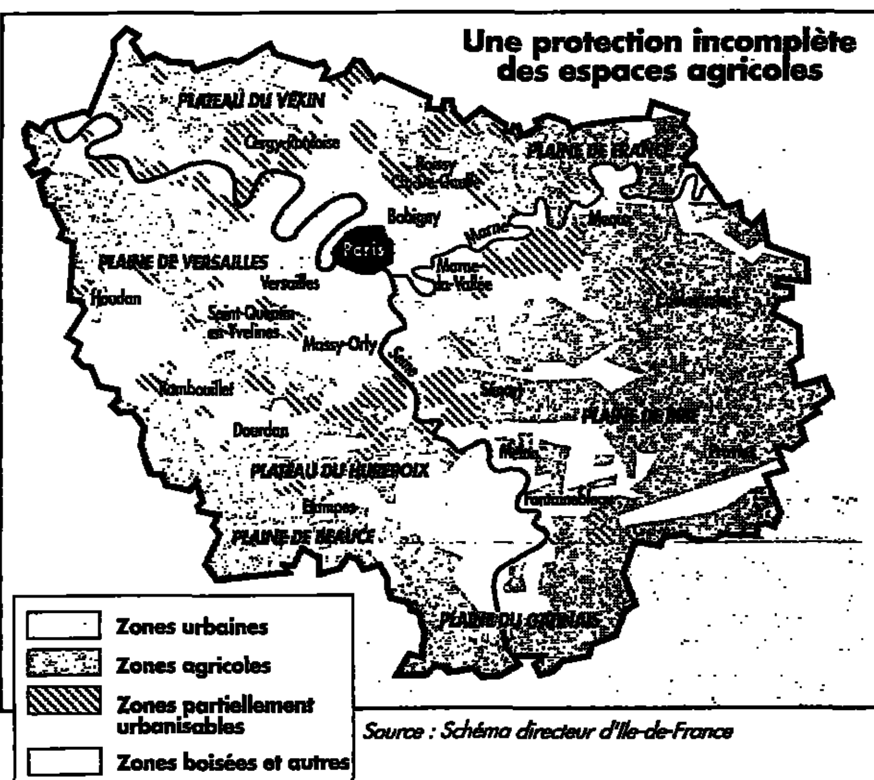
La moyenne d'âge des exploitants augmente, plus d'un agriculteur sur trois se déclare sans successeur, et le nombre d'installations de jeunes est en chute libre (– 60 % entre 1990 et 1993). Le résultat est un rythme de disparition d'exploitations de 3,5 % par an (2 900 hectares par an entre 1988 et 1992).

Un terroir d'Ile-de-France ?

Le volet agricole du contrat de plan, détaillé dans le rapport du Conseil économique et social d'Ile-de-France, insiste sur la valorisation industrielle non alimentaire des grandes productions agricoles. Plusieurs collectivités locales encouragent déjà l'utilisation des biocarburants pour préserver leurs paysages agricoles. Le conseil général des Yvelines, par exemple, subventionne à hauteur de 80 % les expériences menées par des compagnies de transport dans la région de Rambouillet depuis plusieurs mois et dans la boucle de Montesson depuis le 29 octobre.

Ainsi, 900 des 11 250 hectares mis en jachère dans le département retrouveront leur vocation productive grâce à ces mesures (1 hectare de colza génère environ 1 tonne de Diester). A Provins, l'unité expérimentale de production d'éthanol à partir du blé travaille à l'optimisation des coûts de production par l'amélioration du processus de fabrication.

Une autre voie explorée par la profession est celle des productions « labellisées ». L'inventaire du patrimoine culinaire, réalisé avec le concours du conseil régional, a mis en lumière la diversité des produits et des recettes traditionnelles du terroir d'Ile-de-France. Mais beaucoup d'entre eux représentent plus une trace du passé qu'une réalité économique : asperge d'Argenteuil, haricot d'Arpajon, cerise de Montmorency...



Source : Schéma directeur d'Ile-de-France

Seuls trois produits bénéficient actuellement d'une appellation officielle : le brie de Meaux, le brie de Melun et la poule de Houdan. Des démarches sont en cours afin de faire reconnaître les productions légumières, arboricoles, animales, susceptibles de trouver des débouchés de proximité. *« Beaucoup d'agriculteurs sont déterminés à mettre à profit la période de crise actuelle pour innover davantage (...) à condition que* [cette détermination] *soit relayée par les efforts conjugués de leurs partenaires, collectivités territoriales et administrations de l'Etat »*, conclut le rapport du Conseil économique et social.

Pascale Sauvage

Les fraises au secours des céréales

Profiter de la proximité de la ville plutôt que la subir : l'idée a germé, il y a plus de dix ans, dans l'esprit d'une famille d'exploitants de Bailly, dans les Yvelines.

Deux cents hectares concédés par l'Etat dans le site classé de la plaine de Versailles, en lisière du parc du château. A l'autre bout de l'exploitation, l'autoroute A 12, en voie d'élargissement et, dans quelques années, la sortie du tunnel ouest de l'A 86. D'un côté, les contraintes liées à la protection du paysage, de l'autre, celles de l'urbanisation : les terres céréalières grignotées par l'élargissement des routes, l'exploitation morcelée du matin au soir par des files de voitures. Xavier Laureau a tenté le pari économique de la *« ferme-cueillette »* en ouvrant 45 hectares au public.

Cinquante mille familles viennent chaque année, de mars à octobre, à la ferme de Gally, faire provision de tulipes, d'asperges, de fraises, de pommes ou de haricots verts ; mais aussi de coutumes et de gestes retrouvés, comme d'aller choisir au potager ses légumes du repas dominical. Les clients (dont 80 % habitent dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres) viennent aussi bien des quartiers chics des Hauts-de-Seine (la promenade familiale du dimanche) que des logements sociaux de Trappes ou de Saint-Cyr-l'Ecole (des ouvriers marocains et des cheminots retraités, nostalgiques de leur campagne natale).

La ferme de Gally vend directement au consommateur ses produits laitiers et avicoles. Elle a développé une activité d'entretien d'espaces verts et de décoration florale. Cent vingt à cent trente salariés selon les périodes... dont seulement une dizaine affectés à des travaux purement agricoles. *« La lourdeur financière de l'exploitation céréalière (150 hectares d'un rendement moyen de 75 à 80 quintaux à l'hectare) est compensée par les activités de cueillette et d'entretien d'espaces verts »*, calcule Xavier Laureau, qui verse chaque année à l'Etat 200 000 F de fermage.

« Une exploitation de grandes cultures, loin des villes, est déjà à peine rentable. Ici, si nous n'avions pas diversifié notre activité, nous perdrions de l'argent dans le seul but d'entretenir la plaine de Versailles », continue-t-il. Le moindre bâtiment nécessaire à la vie de l'exploitation est soumis à une autorisation de la commission des sites. *« Cette lourdeur administrative pèse sur l'énergie de l'entreprise. Si je devais me lancer maintenant dans une diversification ou une reconversion, je n'y parviendrais pas. On demande à l'agriculture de se remettre en cause sans lui en donner les moyens. »*

Une ferme pédagogique

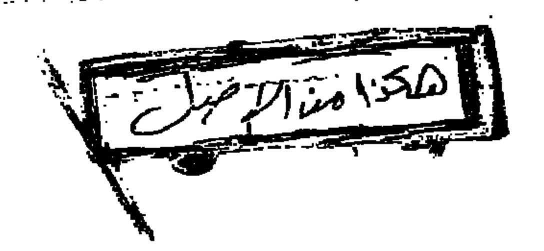
« Dès qu'un agriculteur trouve une occasion de se diversifier, il devrait bénéficier du soutien des collectivités locales. Et pas seulement pour les investissements. » La ferme de Gally a inauguré en octobre une *« ferme pédagogique »* pour laquelle elle a bénéficié de 25 % de subventions de la région et du département, dans le cadre d'un plan d'aide à la reconversion. Toutes les écoles de la région ont réservé leur journée de visite : découverte des animaux dans les prés et la basse-cour, initiation aux techniques de culture des fruits, des légumes et des céréales, fabrication du jus de pomme, de la farine et du pain, du miel...

Mais la rentabilité de cette initiative (qui se traduit par l'embauche de plusieurs animateurs) se jouera sur plusieurs années grâce à une clientèle extra-scolaire, fidèle aux ateliers du mercredi et aux démonstrations du week-end. *« On voit se multiplier des fermes pédagogiques, très coûteuses, créées de toutes pièces aux portes des villes pour occuper les enfants des écoles et des centres de loisirs. Pourquoi les collectivités locales ne sous-traiteraient-elles pas ce service à de vrais agriculteurs disposant des capacités d'accueil suffisantes ? »*, suggère M. Laureau, également président du groupement d'intérêt économique des Fermes du chapeau de paille. L'enseigne regroupe, aux portes des grandes villes, une quinzaine d'exploitations à l'avant-garde des techniques agronomiques, qui ont fait le pari commercial d'ouvrir leurs champs aux citadins.

P. S.

Ferme de Gally : route de Bailly à Saint-Cyr-l'Ecole 78210 Saint-Cyr-l'Ecole. La ferme pédagogique accueille les visiteurs tous les jours sauf le lundi de 9 heures à 18 h 30. Ateliers le mercredi de 14 heures à 17 h 30. Pour plus d'informations ou pour réserver, téléphoner au (16-1) 34-60-63-30.

LES MÉTIERS DU SECTEUR PUBLIC



LES ZONES D'OMBRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

Les exploitants réclament une délimitation des 2003, des parcelles vouées à l'urbanisation.

« L'agriculture d'Ile-de-France n'est pas appelée à se transformer en simple métier de jardinier de l'espace », déclarent les professionnels, à l'appui de leurs revendications en matière de fiscalité et d'urbanisme.

Le schéma directeur d'Ile-de-France leur donne partiellement satisfaction en limitant à l'indispensable les prélèvements d'espaces au profit de l'urbanisation et en affinant la protection de la ceinture verte. Surtout, il reconnaît le rôle de l'agriculture dans l'équilibre économique et social de la région. Mais il reste silencieux, voire en retrait, sur certains points essentiels aux yeux des agriculteurs.

Ceux-ci réclament par exemple une clarification rapide de la répartition des surfaces au sein des *« espaces partiellement urbanisables »*, afin de leur permettre une gestion de leurs investissements en fonction de leur *« espérance de vie active »*. 20 000 hectares sont en jeu et l'incertitude qui pèse sur la délimitation exacte des zones vouées à l'urbanisation est qualifiée d'insupportable par les exploitants directement menacés, en périphérie des zones urbaines.

Plus généralement, les instances agricoles souhaitent être associées le plus tôt possible à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux. Elles critiquent les multiples zonages qui, actuellement, se superposent dans la campagne d'Ile-de-France sous prétexte de la protéger : parcs naturels régionaux, espaces naturels sensibles, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), arrêtés de biotopes... *« Les réglementations portant sur ces zonages peuvent contrecarrer l'exercice des activités agricoles, dès lors qu'il ne s'agit pas de secteurs totalement inexploités par l'homme (...). Ce type de protection devrait donc être utilisé avec la plus grande circonspection, d'autant que la loi ne prévoit rien quant à la gestion de ces espaces. »*

La fiscalité est au centre des relations entre les professionnels et les collectivités locales. L'accroissement de la charge foncière est parfois tel que celle-ci dépasse le montant du revenu du fermage. Le conseil économique et social préconise l'uniformisation des taux pratiqués par les muncipalités, *« par exemple dans le cadre d'une révision générale de la fiscalité locale »*. La pression fiscale moyenne sur le foncier non bâti est plus lourde en Ile-de-France que dans les autres régions.

P. S.

DE LA BASSE-COUR L'ORDINATEUR

LES agriculteurs d'Ile-de-France ressemblent plus à des industriels qu'à des fermiers traditionnels, équipés d'ordinateurs pour leur gestion quotidienne, recourant aux techniques les plus innovantes pour lutter contres les aléas de la nature : la productivité de l'agriculture francilienne n'est donc pas le seul fruit de conditions géologiques et climatiques particulièrement favorables. Les exploitations, quelle que soit leur activité, sont à la pointe des techniques et des équipements.

Le coq régnant sur sa basse-cour du haut de son tas de fumier a cédé la place aux poulaillers industriels, anonymes longères de ciment qui déchaînent, par leur odeur, l'hostilité du voisinage. Les vaches laitières ne traversent plus, matin et soir, les routes de campagne : elles restent dans des étables informatisées, qui leur débitent à heure fixe le dosage exact de granulés nécessaires à la quantité et à la teneur en matière grasse recherchée par l'exploitant. Les laiteries ressemblent à des laboratoires, les serres aux couveuses d'une maternité...

Les potagers cèdent du terrain aux jardins d'agrément conçus par des paysagistes. Car les femmes d'agriculteurs, de plus en plus, travaillent à l'extérieur de l'exploitation, délaissant les poules, les lapins et les salades. Quand l'agriculteur lui-même n'est pas un *« double-actif »* : dans les grandes exploitations céréalières, le travail, très mécanisé, est concentré durant les mois d'été. L'embauche d'un travailleur saisonnier au moment des moissons suffit à la culture de 150 ou 200 hectares de blé et de colza. Dans le sud des Yvelines, aux confins de la Beauce, un maître-assistant en linguistique de la Sorbonne – femme de surcroît – a ainsi exploité seule pendant plusieurs années la ferme héritée de son père.

P. S.

Elevage : le cheval chasse la vache laitière

L'élevage intéresse de façon notable un agriculteur francilien sur quatre. Cette activité se partage en trois secteurs d'égale importance sur le plan économique : la production d'œufs, la production bovine (lait et viande) et les productions de « petits animaux » : porcs, petits ruminants, volailles. Ce secteur représente encore 7,5 % du chiffre d'affaires de l'agriculture de la région, notamment grâce aux performances de la production laitière par vache, les plus élevées de France. Mais les quotas laitiers ont précipité sa régression et aujourd'hui, toutes les productions animales sont en perte de vitesse, en effectifs et en volumes, sauf les caprins, l'aviculture et les équins. Ces derniers sont même en passe d'être les seuls hôtes visibles des pâtures franciliennes !

Les chevaux génèrent une activité importante en Ile-de-France, tant dans le domaine des courses (la région compte six grands hippodromes) que dans celui des sports équestres. Leur chiffre d'affaires ne rentre pas dans le produit agricole proprement dit, alors que sur le plan réglementaire et social, ces domaines relèvent du ministère de l'agriculture. *« L'apport économique [du cheval] est considérable en termes d'emploi et de recherche, sans parler du prestige qu'il confère à l'Ile-de-France »*, constate le conseil économique et social régional.

Concrètement, beaucoup de petites exploitations ont été en partie rachetées ces dernières années par des « Parisiens » qui y ont installé leurs chevaux et leurs poneys. Dans un département très boisé, comme celui des Yvelines, le cheval est un instrument de développement du tourisme vert. Sa présence est encouragée au même titre que l'ouverture de gîtes ruraux.

P. S.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), *Jacques Fauvet* (1969-1982), *André Laurens* (1982-1985), *André Fontaine* (1985-1991), *Jacques Lesourne* (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

La célébration du 11 novembre

DEVOIR DE MÉMOIRE RÉPUBLICAINE

LÀ, une stèle dépouillée, ici, un poilu recueilli, ailleurs, une veuve agenouillée, un coq triomphant, une République en larmes ou des orphelins résignés. Chaque commune a le sien, du plus petit village de montagne à la grande ville, qui égrène la longue liste de ses « enfants » morts pour la patrie. Avec la mairie, l'école, l'église, le monument aux morts est un des points cardinaux de la géographie communale.

En 1919, une loi sur *« la commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande guerre »*, prévoit que l'Etat aidera les communes *« en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie »*. Contrairement à la guerre de 1870, qui ne doit ses rares monuments du souvenir qu'à la volonté individuelle, celle de 1914-1918, avec ses millions de morts, entraîne une ferveur commémorative populaire.

Toutes les communes voudront, alors, célébrer leurs disparus dignement, en pierre, en bronze ou en granit, les couronner de lauriers, les habiller de la croix de guerre ou de portraits en médaillons. Les mêmes entreprises qui avaient proposé, à la fin du siècle précédent, des statues sulpiciennes, puis des Mariannes, présentent sur catalogues et à *tous* les *prix* ces cercueils de la douleur collective. On les érige bien en vue, sur la grand-place, à côté du cimetière, face à l'hôtel de ville. On les fleurit, on les protège derrière des barrières de fer.

Chaque 11 novembre, depuis qu'en 1922 cette date est devenue fête nationale, le rite est immuable. Selon l'imprégnation catholique des lieux, il peut commencer à l'église, où les porte-drapeaux assistent debout, au premier rang, à l'office célébré pour l'occasion. A l'issue de la cérémonie, le prêtre, suivi des anciens combattants, rejoint l'autre procession, républicaine celle-là, que composent les enfants de la communale, le maire et ses conseillers municipaux. Les femmes restent à l'arrière, et écoutent en silence la litanie des noms inscrits sur le monument funéraire, le message du ministre des anciens combattants, lu par le maire, et parfois le discours à la tonalité très pacifiste du « plus jamais ça », rédigé par l'Union fédérale des anciens combattants.

JEAN-PIERRE FAVREAU

Comme le souligne l'historien Antoine Prost (1), *« les cérémonies du 11 novembre apparaissent comme le seul culte républicain qui ait réussi en France et qui ait suscité une unanimité populaire »*. Contrairement aux autres fêtes nationales, qui ne sont *« les fêtes de personne »*, la commémoration du 11 novembre ne célèbre pas *« des principes, mais des citoyens »*. *« Les monuments respectent l'individualité de chaque mort et ils conservent gravé chaque nom, avec parfois les images (...). On ne célèbre donc ni l'armée, ni même la patrie, au monument aux morts. C'est, au contraire, la patrie qui rend hommage aux citoyens. » « En lui-même, l'idéal républicain est abstrait, juridique*, poursuit Antoine Prost. *Dans la gravité et le recueillement du 11 novembre, il perd de son austérité et de sa sécheresse, pour devenir lien vivant entre les hommes. »* Monuments aux morts, les bien-aimés, les mal nommés.

Pascale Robert-Diard

(1) Antoine Prost, *in les Lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora ; tome 1, *la République*, pages 195 à 225 ; Gallimard, 1985.

L'ATTACHEMENT DU NORD A UN PASSÉ COMBATTANT, RÉSISTANT ET PACIFISTE

L'histoire des monuments aux morts de cette région particulièrement touchée par la guerre de 1914-1918 témoigne de leur place centrale dans la mémoire collective

Dans la nuit du 24 au 25 août 1940, les occupants allemands de Lille détruisent le monument élevé à la mémoire de cinq résistants fusillés de la première guerre mondiale. Le maire socialiste de Lille, Paul Dehove, adresse alors une lettre de protestation aux autorités allemandes, acte de résistance qui montre combien la mémoire fondatrice du premier conflit mondial ne saurait être détruite à coups de pioche.

« Les habitants de notre ville ont, entre autres vertus, le culte des morts et la vénération du courage, écrit le maire. *Les hommes que le monument entendait magnifier appartenaient depuis 1918 à ce patrimoine... L'intention qui a guidé les promoteurs du monument « Aux fusillés » a tiré tout entière sa force de réalisation dans cette admiration profonde et éternelle que les hommes de tous les pays témoignent au courage lorsqu'il atteint au sacrifice et au renoncement de soi-même... (1) »*

Dans le Nord, envahi dans l'été 1914 et occupé par les troupes allemandes jusqu'à octobre 1918, les combattants n'ont pas été les seuls à être honorés à la fin du conflit. Les hommes non mobilisés, les femmes, les enfants, y ont vécu deux guerres à la fois. Civils de l'arrière, ils souffraient comme toutes les familles de combattants, souffrances aggravées par le manque de nouvelles dû à la presque impossibilité de recevoir des lettres venant de *« la France non occupée »*. Ils étaient donc en première ligne, sur un front où aucune dureté ne leur fut épargnée.

Dans les années 20 et 30, dans le nord de la France, la mémoire du premier conflit mondial est triple : celle des combattants, celle de l'occupation vécue par les civils, celle de la résistance. Si tant est que l'on puisse commémorer « l'incommémorable » qui s'appelle la faim, le froid, le travail forcé, le viol, les otages, les laissez-passer, les réquisitions, les amendes ou la tuberculose.

Les monuments aux morts des régions du Nord peuvent d'abord être rangés dans un ensemble national et international : celui des poilus triomphants qui aseptisent la boue et le sang, des veuves et des orphelins qui pleurent l'absence de leur mari, de leur père, et la France victorieuse qui récupère ses enfants. Il est même frappant de voir des monuments aussi banals (au sens où l'on voit les mêmes, achetés parfois sur catalogue, du Languedoc à la Franche-Comté), aussi homogènes, dans des régions qui ont vécu une guerre aussi différente. La construction de ces monuments aux morts « ordinaires », très vite après l'armistice, permet en fait au Nord de reprendre sa place dans la nation, de montrer que ces quatre ans n'ont été qu'une parenthèse. La « normalité » de ces monuments dit la « normalité » de la souffrance. Les habitants du Nord sont des Français comme les autres, qui sont morts comme les autres pour la patrie.

Le mineur-poilu deux fois victime

Ces territoires frontières, on l'a dit, ne sont pas des régions comme les autres, et les malheurs spécifiques de l'occupation allemande se lisent aussi sur les monuments commémoratifs. Dans le bassin minier, on représente les sabotages de mines. Le mineur-poilu est deux fois victime de la guerre, comme soldat et comme ouvrier privé de son outil de travail. La commémoration ne va pourtant pas toujours de soi, comme le montrent bien les débats houleux du conseil municipal de Carvin et, surtout, de celui de Lens, en 1921.

Dans cette ville presque entièrement détruite, les conseillers communistes refusent de voter ce qu'ils appellent le *« budget des morts »* et demandent que l'on consacre l'argent prévu pour le monument à nourrir et abriter les rescapés de la guerre. Les socialistes, majoritaires, l'emportent : le poids de la mémoire prime sur le poids de la misère immédiate. *« Plus tard, quand nos ruines auront disparu, rien ne rappellera plus la guerre, mais il faut pourtant que les générations de demain sachent ce qu'elle nous a coûté pour la haïr davantage... Je considèrerais comme un crime antisocialiste que de se refuser à rappeler les noms des victimes de la guerre* (2). »

A Lille, particulièrement touchée par l'occupation allemande, outre le monument central situé place Rihour, à l'emplacement symbolique de l'ancien hôtel de ville brûlé accidentellement en 1915, cinq autres monuments relatent les duretés particulières de la présence allemande et la répression de la résistance, sans compter les rues, les places aux noms des héros, les monuments individuels sur leurs tombes, dans les cimetières, et enfin le roman de Maxence Van der Meersch, publié en 1935, intitulé *Invasion 14*.

Principal artisan, en tant que maire, de ce mouvement commémoratif, Roger Salengro présida, à Lille, à la construction, puis à l'inauguration des monuments aux victimes civiles, aux résistants, et à celle du monument principal. Le grand nombre de monuments ne doit pas faire illusion : Lille vécut dans des polémiques constantes pour le choix des sculpteurs, des emplacements, des thèmes à représenter. Bientôt, le rôle national joué par Roger Salengro, les attaques atroces dues à son passé pendant la guerre, qui le conduiraient au suicide en 1936, amenèrent l'opposition à contester chaque décision. Certains monuments, par exemple, furent ré-inaugurés, en une contre-cérémonie anti-Salengro.

Devant le monument édifié en *mémoire de la résistante* Louise de Bettignies, morte en déportation en 1918, Roger Salengro cita un extrait de la correspondance d'un autre résistant, Georges Martens, exécuté en 1915 : *« Je crois que la science et la paix triompheront de l'ignorance et de la haine ; que les peuples s'entendront non pour détruire, mais pour édifier ; que l'avenir appartiendra à ceux qui auront le plus fait pour l'humanité souffrante. »*

Mourir pour la paix ou pour la patrie

En décidant de lire une des dernière lettres de son compatriote fusillé en 1915, le maire faisait aussi un choix politique. Car les misères de la guerre et de l'occupation avaient conduit les habitants du Nord à un pacifisme affirmé, au pacifisme des anciens combattants qu'ils avaient tous été, sans exception d'âge ou de sexe. L'occupation avait été vécue par tous comme une guerre ouverte, d'autant plus atroce qu'elle s'en prenait aux femmes (les déportations de 1916), aux enfants (les travailleurs forcés, dits « brassards rouges ») et même... aux possesseurs de pigeons, dans une région où la colombophilie est une passion.

Ce credo pacifiste est au cœur de la construction du monument central de la ville de Lille. *« Aux Lillois, soldats, civils, la cité a élevé ce monument pour commémorer à travers les siècles l'héroïsme et les souffrances de ses enfants morts. 1914-1918 »*, avait-on choisi d'inscrire au sommet de l'imposante construction édifiée en 1926. Puis le conseil municipal décida d'ajouter : *« Morts pour la paix. »*

Dès l'inauguration du monument, d'aucuns s'opposèrent au choix du mot « paix » sur l'inscription et préconisèrent de le remplacer par le mot « patrie ». *« A Lille, on a dédié aux héros de la guerre et de l'occupation un monument somptueux, sur lequel on n'a pas osé écrire qu'ils étaient morts pour la France. On a préféré cette sottise, morts pour la paix. La paix est perdue maintenant, et voilà que les Lillois tombés sont morts pour rien* (3). » Quatorze ans plus tard, en 1940, la paix était bel et bien perdue, et le mot lui-même allait être martelé, éliminé de la pierre elle-même, par les occupants nazis.

L'attachement aux monuments aux morts allait pourtant se vérifier aussitôt après la fin de la seconde guerre mondiale. Tout en créant peu à peu une commémoration spécifique au second conflit, on décida de restaurer d'abord les monuments de la Grande Guerre : les morceaux des grandes statues des résistants fusillés en 1915, cachées pieusement pendant la guerre, furent réassemblés par la femme du sculpteur Desruelles et le mot paix fut regravé sur le monument central de la place Rihour.

Quand, en 1990, Pierre Mauroy inaugura le monument commémorant le centenaire de la naissance à Lille de Charles de Gaulle, il insista longuement dans son discours sur les cinq résistants de la Grande Guerre dont les statues, *très réalistes, des années 20 font* face aux pierres abstraites de Dodeigne. En reconnaissant le grand Français comme Lillois, ses compatriotes trouvaient naturel de l'inscrire d'abord dans une longue lignée de résistants auxquels les stèles du Nord rendent également hommage.

Annette Becker

(1) Lettre au commissaire Dengel, 25 août 1940, Archives municipales de Lille.

(2) Archives municipales de Lens, délibérations du 5 juin 1921.

(3) Antoine Redier, *les Aumôniers militaires français* 496-1939, Flammarion, 1940, 253 pages.

▶ Université Charles de Gaulle-Lille III
Centre de recherche de l'Historial de la Grande Guerre, Péronne.

Les pierres rebelles

Elles sont rares. Une dizaine, tout au plus. Une dizaine de pierres sur trente-six mille. Une dizaine, qui disent la révolte et le dégoût de la guerre. Le 22 janvier 1922, le conseil municipal de Gentioux (Creuse), dirigé par un maire SFIO, Jules Coutaud, adopte son projet de monument aux morts. Il prévoit, à côté de la stèle qui porte les patronymes des soixante-trois victimes regroupées par hameaux, la statue en fonte peinte d'*« un enfant montrant d'un geste les noms des morts regrettés de la commune et l'apostrophe : Maudite soit la guerre ! »*, inscrite à même le socle de pierre. Le geste sera un poing brandi.

Quelques années plus tard, dans une autre petite commune, celle de Saint-Martin-d'Estréaux (Loire), à l'initiative d'un maire pacifiste, Pierre Monot, une longue condamnation de la guerre est gravée au dos du monument aux morts où figurent, en médaillons, les photographies des soldats tombés au combat. *« La guerre aura-t-elle enfin provoqué assez de souffrances ou de misères, assez tué d'hommes... pour qu'à leur tour les hommes aient l'intelligence et la volonté de tuer la guerre ? (...) Maudits soient la guerre et ses auteurs ! »*, peut-on lire sur la pierre blanche souillée, dans les années 30, par des activistes de la droite nationaliste exaspérés par ce vibrant appel au pacifisme.

Singuliers et rebelles, les monuments aux morts de Saint-Martin-d'Estréaux ou de Gentioux n'en sont pas moins parfaitement inscrits dans la mémoire municipale. *« L'erreur serait d'en faire le porte-drapeau de tous les pacifismes. Je ne suis pas sûr que la pensée des gens qui ont érigé le monument de Gentioux soit pacifiste à tout prix »*, assure le maire, Pierre Desrozier, qui vient d'obtenir l'inscription de l'ensemble commémoratif de sa commune à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, au titre des lieux de mémoire. Le maire de Gentioux rappelle les trois résistants *« morts au maquis »* pour la patrie, pendant la dernière guerre mondiale, dont les noms ont été portés, à la Libération, sur les flancs de la stèle, avec ceux des trois soldats *« morts à la guerre »* pendant la même période.

Attachée au seul souvenir de ses morts anciens, la petite commune de la Creuse reste d'ailleurs réticente, voire franchement hostile, aux manifestations qu'organisent, à l'occasion, les pacifistes désireux de faire du monument aux morts un symbole. Regroupés au sein de l'Association des amis du monument aux morts de Gentioux, les libres-penseurs, les anarchistes et les gauchistes *limousins se gardent bien de se* mêler aux cérémonies officielles de la commune auxquelles participent, non sans réticence, les autorités militaires, représentées ici par le poste de gendarmerie, comme celles de l'Etat, qui tiennent toujours un peu en suspicion la stèle et l'enfant accusateurs.

Gilles Paris

Epinal : une guerre, un monument

A l'image des Vosges et de la région lorraine, Epinal a été fortement marquée par des guerres extrêmement destructrices. Le patriotisme a toujours été très ancré dans les familles, et les commémorations, généralement rehaussées par la présence de l'armée dans la ville depuis 1740, attirent, le plus souvent, un public nombreux.

Epinal compte au minimum un monument par guerre, à commencer par celle de 1870. Le premier, le plus ancien, érigé à la suite d'une souscription départementale, est érigé en centre-ville. C'est à cet endroit que, pendant quarante ans, entre 1870 et 1914, se sont réunis les partisans de la revanche, défenseurs du souvenir de l'Alsace-Lorraine annexée par *l'Allemagne. L'autre monument* de 1870, municipal celui-ci, garde l'entrée du cimetière Saint-Michel et porte le nom des Spinoliens tombés en octobre 1870 lors de la bataille d'Epinal.

La première guerre mondiale a donné naissance à quantité de sites de commémoration. Epinal ne compte pas moins de cinq lieux où sont honorés les morts de cette guerre, ainsi que deux cimetières militaires : sont rassemblés, dans l'un, les blessés décédés dans les hôpitaux de la ville, et dans l'autre – national celui-là et géré par le ministère des anciens combattants – toutes les sépultures des soldats relevés *sur les champs de bataille*.

Le 11 novembre, les élus et les anciens combattants ne manquent jamais d'honorer, par ailleurs, un autre monument, situé dans le quartier de Saint-Laurent. *Longtemps commune* indépendante et quartier aujourd'hui rattaché à Epinal, Saint-Laurent avait mis comme condition à la fusion, le respect de son monument aux morts. En hommage à ses défunts, les élus d'Epinal ont donc renoncé à démolir le monument et à ajouter ses noms à la longue liste de ceux de la ville.

La guerre de 1939-1945 a donné lieu au même devoir de mémoire. Le premier site important est celui du Mémorial de la place Foch, où le général de Gaulle a rendu un hommage appuyé, en 1946, à la souffrance des Vosgiens. Vient ensuite le monument commémoratif de Dounoux, élevé à la mémoire de la Résistance départementale. Par ailleurs, 5 500 soldats *américains reposent dans le* cimetière du Quequement. Au monument des fusillés de la Vierge à Epinal s'ajoutent aussi le Mémorial de la déportation, inauguré en 1993, et une plaque pour rappeler la rafle du Vel d'Hiv, le 17 juillet 1942. Une guerre, un monument : Epinal compte depuis cinq ans un monument à la mémoire des anciens d'Algérie et des anciens d'Indochine, qui est fleuri le 7 mai en souvenir de la bataille de Diên Biên Phû.

Le dernier hommage rendu par Epinal à un de ses soldats est tout récent. Cette fois, c'est un stade de football qui a été baptisé du nom de l'adjudant-chef Jean-François *Lacombe, tué en Bosnie* pendant les fêtes de Noël 1993.

de notre correspondante à Epinal
Claudine Cunat

A lire

Antoine Prost, « Les monuments aux morts » dans *les Lieux de mémoires*, tome I, « La République » (dir. Pierre Nora), Gallimard, 1984.

Annette Becker, *les Monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, Errance, 1988.

Annette Becker et Philippe Rivé (dir.), *Monuments de mémoire*, La Documentation française, 1991.

« Les monuments aux morts de la première guerre mondiale » dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, nº 167, 1992.

Annette Becker, « La passion de commémorer », dans *la Très Grande Guerre*, numéro spécial du *Monde* constitué des 36 épisodes du feuilleton paru dans le quotidien du 19 juillet au 28-29 août 1994.

